TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 861 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 30 - LUNDI 31 DÉCEMBRE 1979

LE MONDE DIMANCHE

# Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m. Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch ; Belgique 15 fr.; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA Danemark, 4 kr ; Espagne, 50 pes. Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr ; Iran, 85 rls Italie, 500 l ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. Norvège, 3,50 kr ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc.; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3 kr ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie 20 din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
C C P 1207 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72 23

# Le coup de force de Kaboul

## M. Carter dénonce l'« ingérence grossière » de Moscou

### L'INDIGNATION ET LA PEUR

L'intervention soviétique en Afghanistan met le point d'orgue à une année au cours de laquelle, invoquant la défense nécessaire de droits de l'homme, plusieurs Etats en ont pris à leur aise avec le droit reconnu à chaque peuple de décider lui-même de son destin. En janvier, le Vietnam jetait bas le régime sanguinaire des Khmers rouges. En avril, la Tanzanie donnait le coup de grâce à la dictature sinistre d'Amin Dada. En septembre, le gouvernement français, après avoir longtemps traité de « pseudo-événements » les massacres d'enfants en Centrafique, organisait un « coup d'Etat » au profit des adversaires de Bokassa.

Qui prétendrait que de telles entreprises sont désintéressées ? Le Vietnam a perdu dans l'aventure nombre d'amis qui naguère saluaient sa vaillance contre le géant américain, mais il a intégré, pour le moment du moins, le Cambodge dans sa sphère d'influence. La Tanzanie s'est débarrassée d'un voisin trop turbulent. La France s'est délestée d'un « empereur » dont les funestes bouffonneries mettaient en péril l'ordre établi.

Bien peu de gouvernements ont qualité pour administrer des leçons à l'univers et rappeler comme vient de le faire la France que *« la paix et le progrès ne sauraient être fondés que sur le respect du droit à l'autodétermination, des légitimes aspirations des populations et de la souveraineté de tous les Etats »*. Les Américains, qui dénoncent « la violation flagrante des normes de comportement internationalement acceptées », n'ont pas toujours, c'est le moins qu'on puisse dire, appliqué scrupuleusement les principes qu'ils proclament vigoureusement. Ils ont fait et défait des gouvernements d'Amérique latine, déstabilisé des régimes, par exemple au Guatemala et au Chili.

La déroute indochinoise leur a montré que même la première puissance du monde n'avait pas toujours les moyens d'imposer sa loi. Les Américains ont élu M. Carter dans l'espoir de ne plus se laisser embourber dans des conflits lointains et, jusqu'à présent, le président a tenu sa promesse. Les Etats-Unis réagissent *même avec modération* aux avanies qu'ils subissent en Iran.

Les protestations indignées des uns et des autres à propos de l'Afghanistan rencontrent l'approbation des Occidentaux : mieux vaut après tout proclamer la vertu que faire l'apologie du vice, et ce qui est dit importe autant que celui qui le dit. Les Soviétiques, qui venaient d'envoyer leurs chars à Prague, n'avaient pourtant pas tort de dénoncer au même moment l'intervention et les bombardements américains au Vietnam.

Mais les indignations modifient rarement le cours de l'histoire. L'U.R.S.S., qui vient d'installer à Kaboul un protégé en qui elle croit avoir toute confiance, peut estimer que, une fois encore, l'orage passera et que le monde oubliera vite cet épisode afghan. L'événement est pourtant lourd de conséquences parce qu'il donne une conscience aiguë d'un nouveau déséquilibre des puissances. Il renforce la conviction de ceux qui dénoncent la supériorité militaire et l'expansionnisme des Soviétiques.

Après la deuxième guerre mondiale, l'U.R.S.S. s'est constituée un « glacis » sur son pourtour européen. La voici maintenant dotée d'un nouveau « glacis » au sud de ses républiques musulmanes et à proximité immédiate de l'Iran en effervescence et du Pakistan. Il y a trente ans, Paul-Henri Spaak lançait aux Soviétiques de la tribune des Nations unies : « Vous nous faites peur. » Il est dangereux de réveiller ce sentiment qui fut le gène de la guerre froide.

*Les ambassadeurs d'Union soviétique dans les capitales occidentales et dans certains pays non alignés ont remis aux ministères des affaires étrangères des notes qui confirment, en tentant de la justifier, l'intervention des forces soviétiques en Afghanistan. A Paris, l'ambassadeur, M. Tchervonenko, a été reçu par M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Les notes invoquent l'article 51 de la charte des Nations unies et le traité de coopération et d'amitié soviéto-afghan. L'article 51 déclare seulement qu'* « aucune disposition de la charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un des membres des Nations unies est l'objet d'une agression armée ».

*Néanmoins, les gouvernements occidentaux ont condamné cette intervention ou, comme le gouvernement français, exprimé leur* « vive préoccupation ». *Le président Carter a dénoncé une* « ingérence grossière » *et une* « violation flagrante des normes de comportement internationalement acceptées ».

De notre correspondant

Washington. — « *Quand il s'agit de leurs voisins, les Soviétiques se passent des Cubains et des Allemands de l'Est, ils agissent eux-mêmes. Mais c'est la première fois que la satellisation par les tanks s'étend à leur frontière sud.* » Ce commentaire d'un expert américain des affaires soviétiques reflète le sentiment d'inquiétude, pour ne pas dire de choc, créé ici par le coup de force de Kaboul.

Sans doute ne s'afflige-t-on pas outre mesure du sort réservé à Hafizullah Amin, qui ne passait pas, tout comme son prédécesseur, l'ancien président Taraki, pour un ami de l'Amérique. De même, le dernier changement de gouvernement ne saurait faire oublier que l'Afghanistan était déjà passé, en avril 1978, dans le camp soviétique : l'abandon par ce pays de son rôle traditionnel d'Etat tampon entre les influences communiste et occidentale avait déjà été durement ressenti à l'époque comme un indice de l'audace nouvelle de Moscou et de l'affaiblissement du rôle dissuasif des Etats-Unis. Mais la réédition d'une opération de type Tchécoslovaquie dans un pays non membre officiel du bloc socialiste confirme ce phénomène de manière saisissante.

*M. Carter a décidé*, en raison de la crise iranienne mais aussi sans doute de ce nouveau rebondissement de la tension dans la région, d'écourter ses vacances à Camp David et de passer les fêtes du Nouvel An à la Maison Blanche. Il a aussi renoncé à participer au débat télévisé qui devait l'opposer à ses rivaux démocrates, MM. Kennedy et Brown, dans l'Iowa, le 7 janvier. Apparaissant devant la presse vendredi 28 décembre, après une longue séance de travail avec ses conseillers, il a dénoncé l'action soviétique en termes vigoureux, repris d'un message adressé le même jour à M. Brejnev. « *Une ingérence aussi grossière dans les affaires intérieures de l'Afghanistan est une violation flagrante des normes de comportement internationalement acceptées* », a-t-il dit.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

# Les prix du pétrole

## • Sept pays producteurs annoncent de nouvelles hausses
## • La Libye fixerait le baril à 35 dollars

**Une nouvelle et importante série de hausses des prix du pétrole est annoncée par les pays producteurs.**

**Le Venezuela, l'Indonésie et l'Irak majorent le prix de leurs barils dans des proportions qui vont de 2 dollars à 4 dollars. Des Etats non-membres de l'OPEP, comme le Mexique, le sultanat d'Oman, mais aussi la Grande-Bretagne et la Norvège, annoncent également des majorations de leurs tarifs, afin de les aligner sur ceux qu'appliquent les pays de l'OPEP. La Libye aurait l'intention, dit-on de source américaine, de relever prochainement son prix de base du « brut » de 5 dollars pour le porter à 35 dollars.**

La plupart des augmentations déjà décidées étaient attendues. Elles visent, au lendemain de Caracas, à harmoniser, autant que faire se peut, les barèmes entre les divers pays exportateurs, selon les qualités de leur pétrole brut. La hausse du pétrole libyen, qui serait vendu 35 dollars le baril, à partir du 1er janvier, marquerait, si elle se confirmait, une nouvelle étape dans l'escalade des cours, la Libye tentant ainsi de tirer vers le haut les prix de l'Arabie Saoudite. Pour le moment, cette dernière, principal exportateur mondial, maintient son prix de référence à 24 dollars le baril. C'est d'ailleurs à ce prix que le contrat d'approvisionnement du pétrole saoudien à la France (12 millions de tonnes par an) vient d'être renouvelé pour 3 ans.

Pour maintenir son prix de 24 dollars *« le plus longtemps possible »*, l'Arabie Saoudite mise, on le sait, sur un retournement du marché pétrolier au cours des prochains mois. La récession mondiale qui s'amorce, les stocks qui s'accumulent dans les pays consommateurs devraient, selon le cheikh Yamani, réduire la de- tant que celui de 1973-1974.

D'autre part, l'Iran se montrerait, selon les milieux pétroliers londoniens, beaucoup moins exigeant depuis quelques jours dans ses négociations avec les compagnies occidentales pour le renouvellement de ses contrats. Les concessions iraniennes seraient encore jugées insuffisantes par les compagnies

La « fourchette » des prix à l'intérieur de l'OPEP s'est considérablement élargie en un an. En décembre 1978, elle était de 11-14,15 dollars ; à la veille de Caracas, elle atteignait 18-23,50 dollars ; le 1er janvier, elle sera de 24-30, voire 35 dollars si la hausse libyenne se confirme.

● En un an, la hausse des prix du pétrole brut aura été en moyenne de 100 % (88,7 % pour l'Arabie Saoudite ; 137 % pour certaines catégories de « brut » vénézuélien, plus de 150 % pour le brut libyen s'il est fixé à 35 dollars). Le second « choc pétrolier » de 1979-1980 aura donc été aussi, sinon plus, important que celui de 1973-1974.

(Voir page 14, le tableau des hausses.)

# L'imbroglio budgétaire

## Le Conseil constitutionnel va statuer sur un nouveau recours déposé par le P.C.F.

*Le projet de loi autorisant le gouvernement à percevoir, en 1980, les impôts et taxes existants, déposé à la suite de l'annulation du projet de loi de finances pour 1980 par le Conseil constitutionnel, a été adopté, vendredi 27 décembre, par le Parlement. Toutefois les députés communistes ont déposé un recours devant le Conseil constitutionnel sur ce texte. L'initiative du groupe communiste se fonde sur une disposition du projet qui autorise le gouvernement à percevoir les taxes parafiscales. Selon les élus du P.C., une telle autorisation n'est pas conforme à la Constitution.*

*Le Conseil constitutionnel se réunira, dimanche 30 ou lundi 31 décembre pour statuer sur ce recours. Sa décision devrait être connue lundi 31 décembre, avant 0 heure, faute de quoi le gouvernement n'aurait pas l'autorisation de percevoir ces taxes dès le 1er janvier 1980.*

Après la décision du Conseil constitutionnel qui déclarait, le 24 décembre, que le projet de loi de finances pour 1980 n'était pas conforme à la Constitution, le gouvernement a été contraint de présenter au Parlement deux projets de loi distincts : l'un l'autorise à percevoir les impôts et taxes à compter du 1er janvier, l'autre reprend les dispositions initiales du projet de loi de finances, selon le texte élaboré par la commission mixte paritaire, à l'exception de deux dispositions dont on supputait le caractère inconstitutionnel. Le premier est destiné à parer au plus pressé en permettant au gouvernement de s'assurer les rentrées fiscales nécessaires.

On pouvait penser, selon le souhait exprimé par M. Giscard d'Estaing le 31 octobre et le 14 novembre, que ces deux projets de loi seraient irréprochables au regard de la Constitution. Or, selon les députés communistes, il n'en est rien, et le Conseil constitutionnel est appelé une nouvelle fois à trancher.

Ce rebondissement a été savamment préparé. Jeudi 27 décembre, le projet de loi autorisant le gouvernement à percevoir les impôts en 1980 vient devant l'Assemblée nationale. Le gouvernement s'explique, l'Assemblée repousse les amendements de l'opposition, et la majorité vote le projet. Les communistes ne disent mot et nul ne s'avise de contester la régularité constitutionnelle du texte.

Le lendemain, vendredi 28, le Sénat est saisi de ce même projet. Au nom du groupe communiste, M. Anicet Le Pors demande à ses collègues de le déclarer irrecevable car il n'est pas, selon lui, conforme à la Constitution. Cette requête est repoussée. Le texte est donc adopté par les sénateurs dans une version conforme à celle votée par l'Assemblée nationale en première lecture.

LAURENT ZECCHINI

(Lire page 6 la suite, ainsi que « Les chemins de la Constitution », par François Luchaire.)

# Un entretien avec le président Bongo

## « Les intérêts français et gabonais sont associés dans bien des cas »

**Désigné comme candidat officiel du parti démocratique gabonais, lors du congrès qui s'est tenu le mois dernier à Libreville, le président Bongo brigue, dimanche 30 décembre, un deuxième mandat présidentiel.**

**En même temps que le chef de l'Etat, les Gabonais élisent leurs députés, dont le nombre vient d'être porté de soixante-dix à quatre-vingt-neuf.**

**Notre envoyé spécial, Gilbert Comte, qui a récemment rencontré le président de la République gabonaise, lui a demandé de faire le point de la situation dans son pays.**

*« Le Gabon ne possède pas en ce moment une excellente réputation. Des dépenses inconsidérées développent dans votre pays l'affairisme et le gaspillage. Votre propre exemple n'encourage pas l'austérité. Vous vous êtes fait construire un palais somptueux. Vous revenez avec votre famille de vacances en Californie, où vous avez acheté très cher une villa sur la côte du Pacifique. Croyez-vous vraiment servir ainsi votre réputation et celle de votre pays ?*

— Franchement, je déplore votre première remarque. Depuis deux ans, elle a été trop souvent avancée. Combien de fois ne m'en a-t-on pas parlé de ce palais ? Pour dire qu'il avait englouti des sommes colossales, et je ne sais quoi encore. Enfin, la critique ayant été émise, il me faut bien y répondre.

» C'est vrai, le palais est grand. Mais à côté de mes appartements réservés aux réceptions officielles, il contient une véritable cité administrative, tous les services de la présidence, naguère dispersés entre plusieurs bâtiments : les bureaux, les archives, les centres de documentation. Personne ne vient là, sauf des dizaines de fonctionnaires pour leur tâche quotidienne. Ce n'est pas un lieu de plaisir, mais un lieu de travail. Il restera après moi, à la disposition de mes successeurs, c'est-à-dire du Gabon.

» Au sujet de l'affairisme, j'ai souvent moi-même dénoncé les indélicatesses de certaines personnes, voire de notables, en particulier dans mon discours du 11 mars 1976. Beaucoup de gens avaient oublié leurs fonctions. Ils préféraient ouvrir des boutiques. Pour redresser les finances effectivement mises en mal par ces pratiques, j'ai moi-même négocié avec la banque Lazare et la banque Morgan. Nous nous sommes vu imposer un véritable régime disciplinaire. On nous a demandé de nous serrer la ceinture pendant deux ans, sous le contrôle du Fonds monétaire international. Nous avons signé un contrat de longue durée avec lui et la banque Lazare. Tous les trois mois, leurs délégués vérifient notre gestion. Chacun constate un redressement.

» Puisque vous me mettez directement en cause au sujet de mon dernier voyage aux Etats-Unis, venons-en donc aux affaires personnelles.

» J'ai une vie privée très régulière. Je ne fume pas. Je ne bois pas. Je n'apparais ni sur les champs de course ni dans les casinos. Sinon, la presse écrirait depuis longtemps : « *Bongo fume, Bongo boit, Bongo s'amuse.* ». Si elle ne s'y risque pas c'est qu'elle ne le peut pas. En vérité, je suis dans mon bureau de 8 heures du matin à 8 heures du soir. Au Gabon, tout le monde le sait. Quand je quitte ma table de travail, c'est pour retourner dans ma famille.

» Effectivement, j'ai acheté une villa à Los Angeles. Comme beaucoup d'autres, j'aurais pu faire des acrobaties, me cacher derrière des intermédiaires, un prête-nom pour que la transaction n'apparaisse pas. J'ai préféré agir au grand jour, au su et vu de tout le monde. Pour payer, j'ai demandé un crédit à la City Bank de New-York parce qu'elle possède une succursale à Libreville. Elle a pris comme garantie de l'emprunt ma villa personnelle ici. Rien de plus régulier. Si ce n'était pas vrai, on l'aurait su puisque, aux Etats-Unis, les journalistes finissent par tout savoir. La Citi bank m'a accordé un crédit complémentaire de 1 200 00 dollars. C'est le prix de la villa, des frais d'avocats, etc. Des chiffres beaucoup plus importants ont été avancés. Ils sont très exagérés. Dans les journaux, je les ai vus monter de jour en jour. C'est saugrenu.

Propos recueillis par
GILBERT COMTE.

(Lire la suite page 5.)

### AU JOUR LE JOUR

## Non-démocratie

*La session extraordinaire du Parlement début janvier risque de nous prouver une nouvelle fois que le fin du fin, pour un régime, réside dans les non-votes par une non-majorité, qui permet au gouvernement de continuer à diriger les affaires du pays sans vraiment se préoccuper d'une opposition considérée comme une non-opposition, tant qu'elle n'est pas en mesure de devenir la majorité.*

*Mais, dans ce contexte, la stabilité devient une finalité qui vide le discours politique de sa réalité, et nous entraîne petit à petit vers une sorte de non-démocratie.*

MICHEL CASTE.

### AVANT LES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU

## L'année sportive a été marquée par une emprise accrue de la politique

**Année préolympique, 1979 a été marquée par une emprise accrue de la politique sur le sport. Tous les grands problèmes sportifs du moment n'ont trouvé qu'une solution politique et tout porte à croire qu'il en sera de même pour l'année qui vient. La réadmission de la Chine au sein du Comité international olympique, la lutte contre l'apartheid et la préparation des Jeux d'été en Union soviétique, premier pays socialiste à les organiser, ont été les faits les plus importants de l'année.**

**Nous commençons la publication d'un dossier présentant une sélection des événements sportifs de 1979 dans les disciplines aussi diverses que l'athlétisme, la natation, le judo, le football, l'automobilisme, la moto, l'escrime, le vélo, le tennis, le ski nautique, le volley-ball et le rugby, qui ont eu le plus grand écho, en France comme à l'étranger. (Lire page 8.)**

**L'Union soviétique a lancé, vendredi 28 décembre, un satellite de télécommunications, baptisé « Horizon », pour la retransmission en direct des compétitions olympiques. (Lire page 16.)**

### DENNIS OPPENHEIM A L'ARC

## *La conquête de l'Ouest*

Pour passer d'une année à l'autre, l'ARC propose deux expositions : l'une, « Partis pris autres », a été faite par les artistes qui avaient refusé de se retrouver sous les couleurs de Marcelin Pleynet ou de Gérald Gassiot-Talabot dans les deux premiers volets des « Tendances de l'art en France ». Ils auraient mieux fait de s'abstenir. Même des meilleurs d'entre eux, on a le pire ou presque, et cela donne une image d'ensemble triste à pleurer de la déroute des avant-gardes.

L'autre exposition est celle de Dennis Oppenheim, qui heureusement compense ce dérapage incontrôlé sur lequel il vaut mieux ne pas s'attarder ; et vous rassure en prouvant avec le travail récent de l'artiste qu'on peut être, aujourd'hui, et avoir été, il y a dix ou douze ans, à la pointe justement de l'avant-garde (américaine). A condition, bien sûr, de ne pas s'enfermer une bonne fois dans des formules qui ont pu donner l'illusion de la nouveauté et d'une grande maîtrise de pensée ; et d'avoir encore quelque chose à dire.

Donc, c'est la production récente — très récente même puisque six pièces ont été conçues tout spécialement pour la grande salle courbe de l'ARC — de Dennis Oppenheim, qui nous est donnée à voir. Avec lui, même s'il se place volontiers sur les terrains du conceptuel, il y a à voir.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(Lire la suite page 9.)

**« LE MONDE »**
**paraîtra le Jour de l'An**
(numéro daté 2 janvier)
et publiera
**LA CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 1979**

**LE MONDE DIPLOMATIQUE**
du mois de janvier
**EST PARU**
Au sommaire :
**LE PÉTROLE ET L'ISLAM**

Le Monde

# étranger

# L'ENGAGEMENT SOVIÉTIQUE EN AFGHANISTAN

## M. Babrak Karmal appelle à la « guerre sainte » contre « les ennemis »

En dépit de l'instauration du couvre-*feu et de la présence de patrouilles* armées et de chars dans la capitale afghane, Radio-Kaboul a annoncé, samedi matin 29 décembre, qu' « un calme total régnait dans le pays » et que l'armée « *contrôlait totalement* la situation ». Vendredi, le nouvel homme fort du pays, M. Babrak Karmal, « élu à l'unanimité » secrétaire général du parti populaire démocratique et « nommé » commandant en chef des forces armées, avait lancé un appel à la « guerre sainte » (« jihad »), « au nom d'Allah », *contre les « ennemis »*. Selon la radio, des élections devraient avoir lieu prochainement ; aucune date n'a cependant été fixée. Elles seront ouvertes à « tous les partis progressistes, à l'exception de *ceux qui étaient* fidèles à Hafizullah Amin », et des rebelles musulmans. Le nouveau régime, a précisé la radio, ne cherche pas à implanter le socialisme, mais seulement à lui ouvrir la voie, en éliminant le féodalisme.

Certains témoins cités par l'agence U.P.I. ont fait état de la participation des *militaires soviétiques au coup d'Etat* et aux combats de rue qui se sont poursuivis pendant plusieurs heures à Kaboul et qui auraient fait de nombreuses victimes. Ce seraient des Soviétiques qui se seraient notamment emparés de la radio, située près de l'ambassade américaine. On apprend aussi que des membres de la famille de l'ancien président ont été tués, notamment son frère cadet Abdullah, commandant militaire du secteur nord, et son neveu Assadullah, chef de la police secrète et vice-ministre des affaires étrangères, qui ont été passés par les armes vendredi.

Enfin, à Moscou, la radio soviétique a confirmé l'acceptation du Kremlin de fournir à Kaboul, « à sa demande », une *aide multiforme et en particulier* militaire. Cette aide a été réclamée « en raison d'ingérences et de provocations continuelles et croissantes des ennemis extérieurs du pays et afin de défendre les acquis de la révolution, l'intégrité territoriale et l'indépendance nationale, et de maintenir la paix et la sécurité ». — (A.P., *A.F.P.*, Reuter, *U.P.I.*)

## La condamnation de « l'Unita » et les silences de « l'Humanité »

Souffrir en silence des libertés que prend Moscou à l'égard du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, cela pourrait faire partie, à la rigueur, des grandeurs et servitudes du militant communiste français. La façon dont *l'Humanité* du 28 décembre avait rendu compte des événements de Kaboul donnait à penser que tel était le cas en ce qui concerne l'Afghanistan. « *Un nouveau pouvoir s'est établi hier à Kaboul* », rapportait sur un ton neutre l'organe du P.C., comme s'il s'agissait d'une génération spontanée. « *Mercredi soir, le département d'Etat américain avait déclaré qu'un pont aérien avait été établi entre l'Union soviétique et l'Afghanistan. Cette information n'a pas été confirmée à Moscou* », poursuivait *l'Humanité*, apparemment démunie de moyens pour interroger l'ambassade soviétique en France sur une telle information. « *Babrak Karmal*, indiquent les agences, *a promis les libertés démocratiques pour le peuple* », écrivait aussi *l'Humanité* sans préciser que ces « *agences* » tenaient notamment leurs informations des médias soviétiques qui avaient diffusé les déclarations de M. Babrak Karmal quelques heures après le coup d'Etat.

Ce samedi 29 décembre, avec vingt-quatre heures de retard sur toute la presse française du matin, *l'Humanité* découvre le rôle de Moscou : « *Selon des sources diplomatiques de la Nouvelle-Delhi, des forces soviétiques auraient participé aux brefs affrontements de jeudi à Kaboul.* » Elle informe ses lecteurs que « *l'Union soviétique a donné satisfaction* » à une demande d'aide formulée par les « *autorités afghanes* », dont elle n'indique toujours pas dans quelles circonstances exactes elles ont accédé au pouvoir. Trouvant apparemment satisfaisante la célérité de la justice révolutionnaire, elle précise :

« *Quant à Amin, il a été condamné à mort et exécuté dans la soirée de jeudi.* »

Cette présentation de faits *gênants*, tranche singulièrement sur les prises de position de *l'Unita*, l'organe du P.C. italien qui, nous indique notre correspondant à Rome, exprime, ce *samedi*, dans un encadré de première page, « *ses fortes préoccupations* » devant l'intervention soviétique qu'elle condamne sans équivoque. Mais *l'Humanité*, elle, prétend, dans un encadré, intitulé « *les Jérémiades* », donner des leçons à une presse non communiste dont la lecture ne permet pas de « *comprendre* » ce qui s'est passé à Kaboul.

### « Comment s'y retrouver ? »

« *Comment s'y retrouver ?* », écrit *l'Humanité*. Certainement pas en lisant un journal qui ne se demande pas un instant comment le « *traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération* », signé le 5 décembre 1978 par l'U.R.S.S. et l'Afghanistan, *peut être invoqué a posteriori* pour légitimer une intervention militaire contre un régime présenté, auparavant, comme l'incarnation de la légitimité révolutionnaire et soutenu par Moscou dans sa lutte contre les rebelles musulmans.

« *Les Afghans que nous avons pu contacter hier à Paris nous ont déclaré qu'après la période noire du régime Amin, l'Afghanistan avait maintenant la possibilité de retrouver la démocratie et la paix* », écrit *l'Humanité*. Qui sont ces Afghans de Paris, ville où sont réfugiées *tant d'élites afghanes ayant fui* leur pays depuis 1978 ? Sans doute ces mêmes mebres de l'ambassade d'Afghanistan à Paris qui, après la publication *par le Monde d'une enquête* évoquant notamment la politique de répression menée par M. Amin, nous envoyaient, en août, une « *mise au point* » *protestant contre ces « insultes »*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

## Le retour des premiers révolutionnaires

En misant sur M. Babrak Karmal, les Soviétiques jouent leur *carte de rechange en Afghanistan*. L'ancien président, Mohammed Nour Taraki, fut tué en *septembre, alors qu'il tentait* — sans doute avec leur aval — d'éliminer son encombrant premier ministre, *Hafizullah Amin. Celui-ci*, à son tour, a été renversé et sommairement exécuté, jeudi 27 *décembre*, parce que *sa* politique allait à l'encontre des objectifs du Kremlin. L'intervention militaire soviétique a finalement permis l'installation au pouvoir d'une forte personnalité du mouvement communiste afghan, rival de longue date d'Hafizullah Amin, que Moscou gardait sous la main depuis plus d'un an. Au cours de l'été 1978, M. Babrak Karmal avait été écarté de ses fonctions de vice-président du conseil révolutionnaire et de vice-premier ministre, puis limogé de son poste d'ambassadeur à Prague, et contraint à l'exil en Europe de l'Est.

Les hommes qui reviennent aujourd'hui au pouvoir sont aussi principalement ceux qui furent éliminés à la même époque ou par la suite. Ils appartiennent pour la plupart au Parcham (le Drapeau), l'une des deux branches du parti populaire démocratique d'Afghanistan, qui prit le pouvoir après la révolution d'avril 1978, l'autre étant le Khalk (le Peuple), le groupe de MM. Amin et Taraki. S'il y a eu de sensibles différences idéologiques entre ces deux courants, ils étaient surtout opposés en raison de conflits de personnalités, sinon de clans, toujours très fort dans un pays où les structures sociales gardent un *caractère* largement tribal.

Orateur s'enflammant facilement, M. Babrak Karmal passait *jusqu'alors pour* un doctrinaire impétueux qui aurait volontiers, lors de son précédent passage au pouvoir, *engagé le pays sur* une voie résolument révolutionnaire. C'est pourtant sur lui que les Soviétiques comptent *maintenant* pour faire une politique plus réaliste, représentant, si l'on en juge par *les premières déclarations* du nouveau régime, une sensible rupture par rapport à celle suivie par Taraki et Amin, lequel fut depuis avril 1978, le véritable homme fort de l'ancien gouvernement, portant *la* grande responsabilité dans ses excès. Les conditions dans lesquelles M. Babrak a accédé au pouvoir, et *la* place qu'occupe l'U.R.S.S. dans la vie nationale depuis l'entrée en force des troupes soviétiques, enlèvent de l'intérêt à la question de savoir, qui de lui ou de ses prédécesseurs, était le plus pro-soviétique. L'Afghanistan n'est-il pas, à peu de chose près devenu un Etat satellite ?

### Une armée diminuée

On retrouve au sein du conseil *révolutionnaire deux militaires* qui jouèrent un rôle déterminant dans le renversement, en avril *1978, du régime républicain* de Daoud : le général Abdoul Qader, nationaliste qui n'appartient ni *au Drapeau ni au Peuple*, et qui souhaitait naguère que son pays ne se jetât pas dans le giron *soviétique* ; le lieutenant-colonel Aslam Watanjar, qui était encore ministre lors de la révolution de *palais de septembre* — que l'on avait cru mort, mais qui s'était, en fait, réfugié à l'ambassade soviétique à Kaboul, avec deux autres militaires : le commandant Sherjan Mazdooryar (qui a été nommé ministre des transports), et le lieutenant-colonel Sayed Mohammed Gulbazvi, ministre de l'intérieur. Réapparaît aussi parmi les six membres du conseil révolutionnaire un économiste, *M. Sultan Ali Ketchtmand*, ministre du plan, qui avait été arrêté au milieu de 1978, en même *temps que le général* Abdoul Qader, pour « *activités antirévolutionnaires* ». Enfin, il n'est pas étonnant que figurent parmi les membres du nouveau gouvernement d'autres personnalités, membres ou non du Parcham, qui avaient été démises précédemment de leurs fonctions, et notamment Mme Anahita Batebzab, amie de M. Babrak Karmal et féministe militante, chargée de l'éducation.

Sans doute la nouvelle équipe dirigeante disposera-t-elle d'une plus grande influence auprès de l'armée que n'en avait Hafizullah Amin. Celle-ci ne compterait plus *que soixante-dix mille hommes*, sur cent mille à l'origine, à la suite de nombreuses défections *qui ont eu lieu depuis le début* de la guerre civile, et alors qu'il en faudrait — estiment certains *observateurs — environ trois cent* mille pour combattre efficacement la résistance musulmane *dans ce pays vaste et montagneux*. Il est peu vraisemblable que l'U.R.S.S. engage autant *d'hommes dans une telle entreprise*, et qu'elle se laisse entraîner dans un « nouveau Vietnam », *comme* le laissent entendre certains Américains.

M. Babrak Karmal peut-il trouver *une issue politique au conflit* afghan ? Il lui faudrait d'abord libérer tous les prisonniers politi*ques, et pas seulement ses* partisans, pour convaincre de sa bonne foi. Ses bonnes dispositions, son *apparent esprit d'ouverture, sinon* de conciliation, et la volonté qu'il manifeste de respecter la « *sainte religion de l'islam* » *n'ont provo*qué pour le moment que des réactions défavorables de la part des mouvements de résistance. *Ceux*-ci semblent plutôt résolus à poursuivre le combat, et certains ont même accueilli M. Babrak Karmal comme un « *mercenaire, valet de l'impérialisme* ». Les mouvements rebelles qui se réclament de l'islam et se sont dressés, dès 1978, contre le régime communiste, dénoncent aujourd'hui simultanément l'impérialisme soviétique. Mais il y a parmi eux — on ne peut parler vraiment de partis dans la mesure où en Afghanistan la notion de tribu est plus forte que celle de groupe politique, et où le soulèvement a un caractère largement populaire et spontané — des groupes conservateurs religieux, des représentants de la bourgeoisie dépossédés par la révolution, et des modérés pro-occidentaux (anciens officiers, *fonctionnaires, diplomates* ayant servi sous les régimes monarchique et républicain).

Ces *derniers cherchent* d'ailleurs à éviter que la rébellion ne prenne le caractère de la révolu*tion khomeinyste. Ils ont décidé* en novembre, à l'issue de réunions en Allemagne fédérale, de créer *un « Conseil national* de sauvetage » pour coordonner les activités de l'ensemble de la résis*tance, et lui trouver un chef* d'envergure. Aucune personnalité ne semble pour le moment faire *l'unanimité et se poser en inter*locuteur valable pour Kaboul.

### L'inquiétude des pays voisins

*Tous les mouvements ne parti*cipent pas à ce rassemblement. Le Hezbi Islami (le parti islami*que) notamment*, qui est bien organisé et a marqué des points dans les combats contre l'armée *afghane, s'en tient pour* l'heure à l'écart.

L'U.R.S.S. semble désormais en *Afghanistan* comme en pays conquis. Elle justifie son intervention par le traité d'amitié *signé entre les deux pays et une « demande pressante d'aide urgente, tant morale que matérielle, y compris d'aide militaire »*, mais ne précise pas à quelle date et par qui cette requête a été présentée. L'opération soviétique montre au moins que les problèmes posés par la succession au Kremlin n'empêchaient pas ses responsables de prendre de grandes décisions lorsque les intérêts de l'U.R.S.S. se trouvaient mis en cause. Le fait que plusieurs dizaines sans doute de Soviétiques aient été tués ces derniers mois en Afghanistan a vraisemblablement encouragé Moscou à agir, mais plus encore le fait que la politique purement répressive de Hafizullah Amin conduisait à une catastrophe.

Le moins qu'on puisse dire est que la *présence* depuis peu sur le sol afghan de milliers de soldats soviétiques, même s'il existait déjà des conseillers militaires, ne peut que raviver le vif sentiment d'hostilité de la population — *et pas* seulement des mouvements islamiques — à l'égard du puissant protecteur. Autrement dit, le nouveau rôle joué par Moscou dans les affaires afghanes ne va-t-il pas *conduire à des résultats contraires* à ceux recherchés ? Les pays concernés au premier chef par l'*intervention soviétique* — l'Iran et le Pakistan — ne peuvent qu'être inquiets de ces nouveaux *développements*. Le Pakistan avait tenté de faire valoir auprès des Etats-Unis que sa sécurité *était menacée par la présence* soviétique en Afghanistan, et que ceux-ci devaient en conséquence *juger avec moins de sévérité* sa politique nucléaire et au contraire lui venir en aide dans les *domaines économique* et militaire.

Les Etats-Unis ont été pris de court par la révolution de *1978* à Kaboul, et pris au piège en Iran. Il ne reste plus que le Pakistan — vers lequel affluent les réfugiés et où se retranchent les guérilléros afghans, — à l'extrémité de l'« *arc de crise* », — comme relais de leur influence dans la région. C'est de surcroît le dernier verrou à l'accès aux mers chaudes des Soviétiques. Cela ne peut que pousser Washington à ménager Islamabad dans les circonstances présentes, et à renforcer la présence américaine dans l'océan Indien.

GÉRARD VIRATELLE.

## Les réactions

### LES PRISES DE POSITIONS OCCIDENTALES

### Paris rappelle que la détente doit être « globale »

Les chefs d'Etat ou de gouvernement européens ou leurs ministres des affaires étrangères se sont concertés pendant toute la journée du vendredi 28 décembre, avant de prendre position sur les événements d'Afghanistan.

● A PARIS, le ministère des affaires étrangères a publié la déclaration suivante :

« *Le gouvernement français a pris connaissance avec une vive préoccupation des événements qui viennent de se produire à Kaboul.*

» *Tout en ayant noté avec beaucoup d'attention les explications qui lui ont été communiquées par le gouvernement d'Union soviétique, il estime que la situation ainsi créée est de nature à susciter de légitimes inquiétudes pour la paix et la stabilité dans la région, ainsi que pour le destin du peuple afghan, auquel la France est liée par une amitié traditionnelle.*

» *Fidèle à sa conception globale de la détente, le gouvernement français est convaincu que dans cette partie du monde, comme ailleurs, la paix et le progrès ne sauraient être fondés que sur le respect du droit à l'autodétermination, des légitimes aspirations des populations et de la souveraineté de tous les Etats.* »

● A BONN, le porte-parole du gouvernement a déclaré : « *Il s'agit d'une affaire extrêmement sérieuse, l'intervention soviétique met en cause les fondements des relations internationales. Bonn a déjà entamé des consultations avec ses partenaires de l'OTAN et de la CEE ainsi qu'avec des gouvernements d'Asie.* »

● A LONDRES, le gouvernement britannique a condamné l'intervention soviétique. Un porte-parole du Foreign Office a estimé que le peuple afghan « *a le droit de choisir son propre gouvernement sans intervention étrangère* ». Il a ajouté que beaucoup de choses restaient encore obscures sur ce qui s'était passé, mais rien ne pouvait déguiser le fait que l'Union soviétique avait mené une intervention militaire ouverte dans les affaires du pays sans aucun mandat du peuple de l'Afghanistan.

Plusieurs autres capitales occidentales ont pris des positions analogues, notamment La Haye et Ottawa.

### M. ELLEINSTEIN : je souhaite que le parti communiste condamne l'intervention.

M. Jean Elleinstein nous a déclaré :

« *Quelles que soient les intrigues et la politique de l'impérialisme, quelle que soit l'importance de la réaction féodale, l'intervention militaire directe dans les affaires intérieures d'un autre pays indépendant ne saurait être acceptée sans risques graves pour la paix du monde, pour le principe même du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est pourquoi l'intervention soviétique en Afghanistan me semble dangereuse et préoccupante à bien des égards, car elle illustre un des traits actuels de la politique étrangère soviétique et le renforce. Je souhaite que, comme le parti communiste italien, le parti communiste français prenne une position claire et de principe, condamnant à la fois l'impérialisme et l'intervention militaire soviétique en Afghanistan.* »

### M. HERNU (P.S.) : un processus de déstabilisation.

M. Charles Hernu, député (P.S.) du Rhône, *maire de Villeurbanne*, a notamment déclaré, vendredi 28 décembre :

« *Il n'y a pas de motion de censure du parti communiste français contre l'entrée des troupes soviétiques à Kaboul comme il y en a eu une sur les euro-missiles. Et pourtant, cela concerne la France, ni plus... ni moins (...). Les Soviétiques démontrent que s'ils ont une armée, ce n'est pas pour parader, mais pour s'en servir, le cas échéant. Jeu dangereux pour les Grands, et, surtout, pour les autres. La comparaison avec la Tchécoslovaquie en août 1968 est aussi facile qu'inexacte : la Tchécoslovaquie appartenait au partage de Yalta, pas l'Afghanistan. Là, nous entrons dans un processus inquiétant de déstabilisation, et cela est aussi grave, sinon plus, qu'un déséquilibre en Europe, réel ou non. (...) Inexorablement se mettent en place, sous nos yeux, les signes avant-coureurs de tensions sinistres pour la paix.* »



### Téhéran accuse Moscou d'agir comme les États-Unis au Vietnam

L'Union soviétique, en intervenant militairement en Afghanistan, a agi comme les Etats-Unis au Vietnam, affirme une note de protestation du Conseil de la révolution iranien aux autorités soviétiques, selon un communiqué du ministère iranien des affaires étrangères.

Le Conseil de la révolution, qui a adopté, vendredi 28 décembre, cette note pour protester officiellement contre l'« *ingérence* » soviétique dans le changement de pouvoir en Afghanistan, déclare que « *dans la crise mondiale actuelle* » l'action du Kremlin rappelle « *les accords conclus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la question du canal de Suez et de la Tchécoslovaquie* ».

L'instance dirigeante de l'Iran déclare aux autorités soviétiques que leur action en Afghanistan, « *pays musulman et pays voisin* », est « *un avertissement pour la nation iranienne montrant que les superpuissances, contrairement à leur apparente opposition, utilisent toutes les occasions pour se partager le monde* ».

Après avoir souligné que l'action des autorités soviétiques en Afghanistan était une « *disposition inamicale non seulement contre le peuple afghan, mais aussi envers tous les musulmans du monde* », la note estime que le Kremlin a « *abusé de la crise entre l'Iran et les Etats-Unis pour s'ingérer dans les affaires d'un pays faible* ». Cette action soviétique, souligne encore la note, « *a causé une vive inquiétude dans les pays du monde et donne à l'impérialisme et au sionisme mondial un prétexte et une possibilité de continuer à attaquer encore plus vivement les opprimés du monde* ». Enfin, le Conseil de la révolution exprime son « *espoir* », « *ne serait-ce que pour prouver leur soutien au mouvement anti-impérialiste iranien* », que les Soviétiques retireront leur armée du territoire afghan.

Commentant cette note, le Dr Habibi, porte-parole du Conseil, a ajouté qu' « *il n'y avait aucun autre problème avec l'Union soviétique* », que sa participation militaire au coup d'Etat de Kaboul.

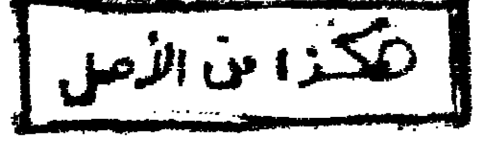
Le Conseil islamique d'Europe qui siège à Londres, a condamné vendredi l'intervention soviétique en Afghanistan et a demandé une réunion d'urgence des pays musulmans pour en discuter. M. Salem Azzam, secrétaire général (saoudien) de l'organisation, a accusé l'Union soviétique d'avoir « *commis une agression aveugle envers un pays musulman dont la population mène un combat héroïque contre les tentatives de lui imposer une idéologie étrangère* ». — (A.F.P.-A.P.)

### M. BREJNEV FÉLICITE M. KARMAL « POUR SON ÉLECTION »

Moscou (*A.F.P.*). — M. Brejnev a adressé un message de félicitations au nouveau chef de l'Etat afghan, M. Babrak Karmal pour « *son élection au poste de secrétaire général du parti populaire démocratique de l'Afghanistan et à de hautes fonctions d'Etat* », a annoncé, vendredi 28 décembre, l'agence Tass.

M. Brejnev souhaite à M. Karmal, « *au nom des dirigeants soviétiques et en son nom propre* », « *de grands succès dans son activité multiple au service du peuple afghan ami* ». Il se déclare « *persuadé que, dans les conditions actuelles, le peuple afghan saura défendre les conquêtes de la révolution d'avril* (date du renversement du général Daoud par M. Takari), *la souveraineté, l'indépendance et la dignité nationale du nouvel Afghanistan* ».





# ET LA CRISE ENTRE L'IRAN ET LES ÉTATS-UNIS

## M. Carter dénonce l'«ingérence grossière» de Moscou

*(Suite de la première page.)*

Après avoir rappelé les invasions de la Hongrie en 1956 et de la Tchécoslovaquie en 1968, le président a poursuivi : *«Les tentatives soviétiques de justifier cette action sur la base de la Charte de l'ONU constituent une perversion des Nations unies. Elles doivent être rejetées immédiatement par tous ses membres.»* Il a enfin ajouté que tous les chefs d'Etat ou de gouvernement avec lesquels il s'était entretenu par téléphone dans la matinée — il s'agissait, a-t-on précisé par la suite, des dirigeants de Grande-Bretagne, d'Allemagne fédérale, de France, d'Italie et du Pakistan, — avaient vu dans l'intervention soviétique une *«grave menace à la paix»*.

M. Carter a fait valoir que cette aventure est *«la première du genre dans un pays musulman depuis l'occupation soviétique de l'Azerbaidjan iranien dans les années 40»*. Cette allusion aux empiétements soviétiques en Iran à la fin de la guerre reflète l'espoir que le comportement de Moscou «ouvrira les yeux» des dirigeants de Téhéran devant les dangers qui les guettent au Nord. A cet égard, la protestation du Conseil de la révolution iranienne a été notée avec intérêt ici. Mais l'on aimerait que soit appréciée en comparaison la modération dont les Etats-Unis ont fait preuve dans l'affaire des otages, qui leur offrait pourtant un *casus belli* infiniment moins discutable que les désagréments causés par Hafizullah Amin à ses protecteurs du Kremlin.

M. Carter a sans doute voulu montrer par sa protestation qu'il ne se sentait pas tenu à des concessions en échange de l'abstention — jugée probable maintenant — du délégué soviétique dans le prochain vote du Conseil de sécurité sur les sanctions contre l'Iran. Les Etats-Unis n'ont d'ailleurs pas exclu un nouveau recours au Conseil pour discuter de la situation à Kaboul, et M. Warren Christopher, secrétaire d'Etat adjoint, que M. Carter va dépêcher en Europe ces prochains jours, sondera sans doute ses interlocuteurs à cet égard.




*(Dessin de KONK.)*

### Un nouveau point dans la « bataille des volontés »

Toutefois on se rend compte ici que ces protestations verbales ne changeront rien à la situation *sur le terrain*. A la *longue même*, les Etats-Unis risquent de perdre encore un peu de leur crédibilité dès lors qu'ils se limitent à des accès de rhétorique vertueuse face à des adversaires déterminés. Le public en a eu une nouvelle démonstration vendredi en apprenant que l'ambassade d'Iran à Washington n'avait apparemment pas réduit ses effectifs, comme cela lui avait été demandé il y a plus de deux semaines, et que le département d'Etat était incapable de dire si les diplomates iraniens « expulsés » — ils avaient en principe cinq jours pour partir — avaient bien quitté le pays.

A l'inverse de l'action soviétique en Afghanistan, les sanctions ne peuvent qu'être encore plus platoniques : les sénateurs n'ont pas manqué vendredi de formuler les habituels avertissements à propos du traité SALT, mais la ratification de ces accords n'est sans doute plus assez probable pour *que la menace ait un grand effet* à Moscou. Une autre réponse consistera sans doute à rassurer, voire à aider davantage, les voisins « honorables » de l'Afghanistan, surtout le Pakistan, et à accélérer le renforcement déjà en cours de la présence militaire américaine dans l'océan Indien. Il reste qu'à moyens égaux, l'U.R.S reste qu'à moyens égaux, l'U.R.S.S. oppose les deux Grands.

MICHEL TATU.

## Les étudiants islamiques démentent le transfert en prison de sept des otages de l'ambassade américaine

**Les rumeurs sur le transfert de sept otages américains de l'ambassade des Etats-Unis à la prison d'Evin ont été démenties vendredi après-midi 28 décembre par un porte-parole des étudiants islamiques.**

**Le porte-parole a indiqué, d'autre part, que « seuls quelques étudiants » connaissaient le nombre exact des otages détenus, mais que ce chiffre ne serait pas rendu public.**

**Selon le journal « Baldad », deux personnes ont été tuées et plusieurs dizaines d'autres blessées au cours de violents incidents qui ont opposé, vendredi à Tabriz, gardiens de la révolution et membres du Parti de la République islamique du peuple musulman, officiellement dissous à la suite des troubles qui avaient éclaté il y a une quinzaine de jours dans le chef-lieu de l'Azerbaïdjan occidental.**

## *La prière du vendredi est aussi une manifestation politique*

De notre envoyé spécial

Téhéran. — L'étranger qui souhaite *se rendre à l'université de Téhéran*, un vendredi en fin de matinée, n'a pas besoin de demander son chemin aux passants. Il lui suffit de suivre les dizaines de milliers de *Téhéranais qui se dirigent* par petites escouades, d'un pas rapide, vers le grand rendez-vous hebdomadaire de la seule prière que tout croyant doit obligatoirement — *sauf empêchement de force majeure* — faire en commun, après avoir procédé à l'ablution totale qui met les fidèles en état de pureté rituelle.

Il est midi lorsque nous approchons des bâtiments gris de l'université, répartis dans un vaste périmètre clos de murs. Déjà, tous les larges espaces qu'ont aménagés les urbanistes entre les nombreux édifices sont emplis d'hommes, jeunes et très jeunes en majorité. Après s'être déchaussés, ils ont déployé devant eux, qui un tapis, qui une natte ou un simple rectangle d'étoffe que nombre de personnes complètent encore d'un mouchoir disposé à l'endroit précis où leur front viendra toucher le sol. Nombreux aussi ceux qui ont posé près d'eux un livre pieux ou un simple opuscule, tandis que d'autres brandissent déjà des portraits de l'imam Khomeiny et des calicots où l'alphabet persan, emprunté directement aux Arabes, est complété de quelques signes inconnus de ceux qui déroulent sous le soleil leurs élégantes calligraphies. Face aux fidèles, et tenant lieu de mihrab, cette niche généralement *ouvragée qui indique dans toutes les* mosquées du monde la direction de La Mecque, une estrade fermée et rideaux sur trois de ses côtés, abrite deux micros. Au pied de cette tribune, *une haie de jeunes miliciens* en treillis, tête nue, en armes.

### Carabine et livres saints

*Il est 12 h. 10 quand l'ayatollah* Montazeri apparaît à la tribune, barbe poivre et sel, grosses lunettes, turban blanc et longue robe grise sur laquelle il porte une cape de fin lainage foncé. Il s'avance près des micros, quelques feuillets dans sa main gauche, la droite appuyée sur une carabine qu'il tient par le canon comme on ferait d'un bâton de pèlerin. Il y a devant lui de cinq cent mille à six cent mille personnes, hommes et femmes, ces dernières se tenant à part, au-delà de la double ligne d'arbres qui borde chaque avenue. *« Au nom de Dieu clément et miséricordieux... »* S'il est d'usage, partout dans l'islam, que la prière publique du vendredi soit toujours précédée d'un sermon, dans lequel mention doit être faite *du chef de l'Etat*, la teneur d'un *tel* prône, laissé à l'entier choix du prédicateur, est généralement essentiellement religieuse.

Ici, dans un Iran que la révolution *maintient en transes perpétuelles*, comment imaginer qu'un homme religieux, appelé, comme tous ses pairs, à jouer un rôle dans la vie politique, puisse s'en tenir au seul *commentaire de tel ou tel verset du* livre saint ? Après une introduction à thème religieux, l'orateur en est vite venu à des questions autrement plus en rapport avec l'actualité. Et les haut-parleurs vont faire résonner à tous les échos, très loin alentour, un long discours politique.

*Toujours* appuyé *sur* son arme qui *prend ici* valeur d'un symbole, soulignant ses propos de la main gauche qui martèle une table imaginaire, ou bien se dresse, prophé*tique, vers le ciel, l'ayatollah* évoquera tour à tour le vote du Conseil de sécurité des Nations unies, reviendra ensuite à Jésus pour lui rendre hommage. *« Si les chrétiens avaient suivi l'exemple de Jésus-Christ, la situation serait bien différente aujourd'hui. »* Puis, il dénonce enfin *l'« influence illégitime »* que les clergés français et espagnol exercent toujours sur le gouvernement de leur pays *respectif*.

Le sermon s'achève. L'ayatollah quitte la tribune, vient prendre place, la place de l'imam à la mosquée devant les fidèles, sur le tapis que des jeunes gens ont étendu au sol à son intention. A présent, c'est la prière. Dans quelques instants, ces centaines de milliers de personnes toucheront du front le sol et diront *ensemble* que Dieu est le plus grand...

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

### M. CYRUS VANCE PRÉSENTE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ LA DEMANDE DE SANCTIONS

Le secrétaire d'Etat américain, M. Vance, devait présenter lui-même, ce samedi 29 décembre, au Conseil de sécurité des Nations unies, *la demande de sanctions* contre l'Iran. Le président Carter a déclaré vendredi qu'il pensait obtenir *«un soutien adéquat du Conseil de sécurité»*, c'est-à-dire au moins neuf voix sur quinze, *sans* veto d'un *membre* permanent, mais sans dout eavec l'abstention soviétique.

Avant la séance on pensait, à Washington, que les Etats-Unis proposeraient qu'une date limite soit fixée par le Conseil pour la libération des otages, au-delà de laquele des sanctions économiques seraient imposées à l'Iran.

L'Assemblée des Nations unies *se réunit également ce samedi* pour tenter à nouveau de pourvoir le quinzième siège du Conseil de sécurité, réservé à l'Amérique latine, et qui sera vacant le 1er janvier. Vendredi, le cent trente-neuvième *tour de scrutin* n'a *pu* assurer à un des *deux* candidats rivaux — Cuba et la Colombie — la majorité requise des deux tiers.

Panama, où le chah vit en exil, *a reçu, vendredi, une note* verbale de l'Iran annonçant une prochaine demande d'extradition de l'ex-souverain. Le président panaméen, M. A. Royo, a déclaré que son gouvernement était prêt à *examiner cette demande*, mais que l'extradition était *« quasi impossible »*, la loi panaméenne à cet égard étant très rigide. — *(A.F.P.)*

### UN COMMUNIQUÉ DU QUAI D'ORSAY A L'ADRESSE DES FRANÇAIS RÉSIDANT EN IRAN

Un communiqué de Quai d'Orsay incite les Français résidant en Iran qui sont venus en France à l'occasion des fêtes à entrer en contact avec le ministère des affaires étrangères avant de regagner l'Iran.

Les 29 et 30 décembre et le 1er janvier, ils pourront s'adresser à la permanence du ministère des affaires étrangères (Téléphone 555-95-40). Le 31 décembre et à partir du 2 janvier ils pourront entrer en contact :

— En ce qui concerne le personnel enseignant, soit avec le ministère des affaires étrangères (Tél. 502-14-23, poste 46 58 et 40 39), soit avec la Mission laïque française des affaires française (Tél. 553-25-17) ;

— En ce qui concerne les autres personnes, avec la direction des Français de l'étranger au *ministère des affaires étrangères*. (Tél. 502-14-23, postes 51-77 et 44-55).

# ASIE

## Cambodge

## Les stocks alimentaires bloqués dans le port de Kompong-Som sont attaqués par les rats

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Plusieurs dizaines de milliers de tonnes d'aide alimentaire livrée au régime de Phnom-Penh depuis deux mois par l'UNICEF et le C.I.C.R., par divers gouvernements et par des organisations humanitaires, n'ont toujours pas été distribuées. Une part importante des secours occidentaux reste bloquée alors que, pour les opérations militaires prioritaires, des dizaines d'avions-cargos soviétiques et vietnamiens et des centaines de camions sillonnent le Cambodge chargés de carburant et de munitions. Dans le port de Kompong-Som, les entrepôts, bondés, contenaient jusqu'à ces derniers jours au moins 23 000 tonnes de riz fournies par le programme alimentaire mondial (PAM) et livrées par l'UNICEF et le C.I.C.R., sur un total de 30 000 tonnes acheminées depuis la fin septembre. Ces stocks, attaqués par les rats, *doivent être* traités d'urgence.

Le total de l'aide internationale, compte non tenu de celle de la communauté socialiste, devait atteindre à la fin de l'année environ 75 000 tonnes de riz *(dont 60 000* livrées par le PAM, l'UNICEF et le C.I.C.R.) et environ 20 000 tonnes d'autres produits de première nécessité. En raison de l'engorgement provoqué par les stockages massifs effectués par les autorités pro-vietnamiennes, ces objectifs ne seront pas atteints.

Le départ de deux cargos de riz pour Kompong-Som a été provisoirement annulé. Selon *certains* responsables des opérations, les nouvelles autorités auraient l'intention de fermer ports et aéroports au mois de janvier. On ignore les raisons de telles mesures : certains les rat*tachent* à la célébration, le 7 janvier, du premier anniversaire de la prise de Phnom-Penh par les forces armées de Hanoï, d'autres à la perspective d'une relance de l'offensive vietnamienne dans l'Ouest cambodgien.

Quoi qu'il en soit, on s'explique difficilement les raisons de la politique de stockage de l'aide. Même ceux qui évitent de les mettre sur le compte d'une stratégie *délibérée* de Hanoï, rejettent aujourd'hui l'argument exclusif d'un manque de moyens matériels : plus de cent camions et un important outillage ont été livrés au titre de l'aide, et quatre cents véhicules sont en voie d'acheminement. Ces graves constatations ont été faites ici, en privé, quelques jours après *la dénonciations* par les autorités de Phnom-Penh de *« certains délégués des organisations internationales, tel M. Jean-Pierre Hocke, représentant du C.I.C.R., qui ont proféré des allégations contraires à la vérité »*. A l'issue d'une visite au Cambodge M. Hocke avait récemment déclaré qu'une quantité infime des secours internationaux était effectivement distribuée (*le Monde* daté 16-17 décembre).

### L'hilarité de M. Pen Sovan

Selon Phnom-Penh, pareilles déclarations feraient partie d'une *« immense campagne de mensonges (...) à l'initiative de l'impérialisme américain, des expansionnistes chinois et autres forces réactionnaires »*.

Pour sa part, M. Pen Sovan, l'homme fort du régime, déclarait il y a quelques jours à Hanoï : *« J'ai parcouru tout mon pays, et cela me fait rire d'entendre dire que des gens meurent de faim. »* Ce qui provoque l'hilarité de M. Pen Sovan n'empêche pas un grand nombre de ses compatriotes affamés de venir chaque jour grossir la masse des Cambodgiens agglutinés le long de la frontière thaïlandaise. Le régime sous tutelle vietnamienne, qui prétend contrôler la totalité de la population, se garde toutefois d'aborder le sujet.

Du côté de la frontière khméro-thaïlandaise, tout ne va pas non plus sans problèmes ni sans ambiguïté. Près de 30 000 tonnes de secours alimentaires, fournis en grande partie par le PAM, ont été distribués depuis la fin septembre à environ six cent cinquante mille Cambodgiens et près de cent mille paysans thaïlandais victimes de la tension frontalière. Quatre groupes participent à cette action : l'UNICEF et le C.I.C.R., le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (H.C.R.), *des organisations* privées et l'armée royale thaïlandaise. L'ambiguïté et les risques de cette politique pour les organisations humanitaires viennent de ce que ces distributions bénéficient à la fois à des civils et aux combattants qui les contrôlent, ou qui cherchent à le faire par le biais de l'aide. En sauvant des centaines de milliers de civils de la famine, on nourrit la résistance. En va-t-il différemment de *l'autre côté ? Les organisations* internationales ont-elles un autre choix ?

L'armée thaïlandaise distribue l'aide dans les secteurs frontaliers où les autres groupes nationalistes n'ont pas *officiellement* accès : ceux où se trouvent des zones d'influence ou des concentrations de Khmers rouges et de Khmers Séreika. Les autres organisations opèrent dans des secteurs également mixtes mais où domine la population civile. Elles se sont rendu compte récemment que certains dirigeants khmères sérei — notamment dans les camps de Mak-Mun et de Ban-Samet — gonflaient fortement les estimations de la population sous leur contrôle et revendaient une partie de l'aide. Cependant, la plupart des autres responsables, Khmers rouges et Séreika, alimentent gratuitement, avec l'aide internationale et à partir des secteurs de Ban-Nongchan, Phnom-Chat et Ban-Sangae, un véritable réseau de ravitaillement intérieur qualifié par certains de *« pont humain »*.

Ce réseau compense, dans une faible mesure, le rejet par Phnom-Penh du pont routier proposé en novembre par les Etats-Unis pour accélérer les livraisons d'aide à partir de la Thaïlande. On estime, dans les organisations internationales, que *« jusqu'à trente mille Cambodgiens par semaine viennent s'approvisionner à la frontière et redistribuent l'aide jusqu'à cinquante kilomètres à l'intérieur du pays, au profit d'environ cent cinquante mille personnes »*. En raison du développement de ce phénomène, il est question de faire passer les livraisons quotidiennes d'aide à la frontière de 350 à 450 tonnes par jour. Jusqu'à présent, les Vietnamiens, dont les troupes sont déployées à quelques kilomètres de la frontière, ont laissé fonctionner ce réseau de ravitaillement.

R.-P. PARINGAUX.

# A TRAVERS LE MONDE

## Bulgarie

● *LEGER REMANIEMENT DU* GOUVERNEMENT. — Mme Draja Voultcheva a été nommée vendredi 28 décembre vice-président du conseil des ministres. Elle est remplacée au ministère de *l'éducation* par M. Alexandre Fol, jusqu'à présent premier vice-ministre de la culture. — *(A.F.P.)*

## Djibouti

● LE PRESIDENT HASSAN GOULED a quitté Djibouti vendredi 28 décembre pour une visite officielle de quatre jours en Arabie Saoudite. En avril 1978, l'Arabie *Saoudite* et Djibouti avaient signé un accord économique aux termes duquel les Saoudiens *s'engageaient* à accorder à Djibouti un don de 60 millions de dollars destiné au financement de plusieurs projets de développement. — *(Reuter.)*

## El Salvador

● TROIS PERSONNES ont été tuées dans l'attentat à la bombe commis dans la nuit de jeudi à vendredi contre les bureaux de la First National *City* Bank de San-Salvador, ont annoncé vendredi 28 décembre les autorités. L'une des victimes est le gardien de nuit de la banque qui a été abattu par le commando du Front populaire de libération (F.P.L.), auteur de l'attentat.

## Espagne

● UNE COMMISSION D'ENQUETE sur les tortures dont seraient victimes les détenus basques dans les prisons a été créée vendredi 28 décembre par les Cortès (Parlement). La commission, composée de trente-six membres et présidée par M. Gregorio Pelaez, de l'Union du centre démocratique (U.C.D., le parti gouvernemental), commencera ses travaux en février. L'ouverture d'une enquête officielle sur ces problèmes était une des conditions posées par les militants de l'ETA qui ont libéré le 12 décembre le député de l'U.C.D., M. Javier Ruperez.

## États-Unis

● DIX DETENUS sont morts asphyxiés et huit autres ont été blessés lors de l'incendie qui a eu lieu vendredi 28 décembre au pénitencier de Lancaster, en Caroline du Sud. Construite en 1823, la prison n'était pas équipée de moyens modernes de lutte contre le feu. — *(Reuter.)*

## Italie

● UNE CASERNE DE CARABINIERS, en construction à la périphérie de Bergame, a été détruite, vendredi matin 28 décembre, par un attentat. Plusieurs charges explosives avaient été placées dans les sous-sols et au premier étage du bâtiment. L'attentat, qui n'a pas encore été revendiqué, n'a fait aucune victime. — *(A.F.P.)*

## Nicaragua

● LE GOUVERNEMENT a annoncé, vendredi 28 décembre, que 179 personnes qui s'étaient réfugiées dans les ambassades du Guatemala, du Salvador et du Costa-Rica après la prise de pouvoir par les sandinistes en juillet dernier étaient libres de quitter le pays munies de sauf-conduit. Il s'agit d'anciens membres de la garde nationale *somoziste*, ou de civils proches de l'ancien régime. En revanche, le lieutenant Octavio Borgen et les colonels Augusto Flores et Armando Parajon, tous trois anciens officiers de la garde nationale, seront jugés pour crimes de guerre. De passage à Managua, M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a souligné la *« maturité politique »* des dirigeants du Front sandiniste, dont il a invité une délégation à se rendre en France.

## Philippines

● LA CAMPAGNE ELECTORALE s'est ouverte samedi 29 décembre aux Philippines, en vue des élections générales du 30 janvier prochain, alors que la loi martiale a été suspendue pour la circonstance pendant un mois.

Pour la pemiée fois depuis l'instauration de la loi martiale, en 1972, les Philippins éliront vingt mille représentants *dont* les gouverneurs, les maires et les conseils provinciaux et municipaux.

Une coalition d'opposition, l'Union nationale pour libération (U.N.L.) a été créée, regroupant notamment des représentants du parti libéral et du Laban (pouvoir du peuple). Ces deux partis *ont* menacé de boycotter les élections, affirmant qu'elles seraient *« massivement truquées »*. — *(A.F.P.)*

# AFRIQUE

## Rhodésie

## Les élections auront lieu entre le 14 et le 29 février

Salisbury. — Vendredi 28 décembre à minuit, le cessez-le-feu a été officiellement proclamé sur l'ensemble du territoire rhodésien. Les guérilleros *ont maintenant, selon les* accords signés à Londres, une semaine pour rejoindre vingt-quatre points de rendez-vous et seize camps de rassemblement établis à leur intention dans des mines désaffectées, des missions abandonnées ou des *écoles fermées*, aux quatre coins de la Rhodésie. Là, ils attendront la fin des élections, qui, sur décision du gouverneur, lord Soames, devront avoir lieu le 14 février pour les vingt *sièges réservés aux Blancs*, et, pour les quatre-vingts sièges restant, les 27, 28 et 29 février 1980.

Après le 4 janvier, tout guérillero trouvé dans la brousse sera considéré comme *« illégal »*, mais, pour le moment, les Britanniques refusent *de préciser les sanctions qu'il en*courra. En fait, les représentants britanniques restent vagues sur un certain nombre de points cruciaux comme la *présence* sud-africaine au *sein de l'armée rhodésienne. M.* Robert Mugabe, président de l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU) et coleader du Front patriotique, a encore réclamé leur départ. Interrogé plusieurs fois à ce sujet, le porte-parole britannique cite à *chaque fois une déclaration de lord* Carrington faite en *novembre* dernier à Londres selon laquelle aucune force étrangère ne serait admise en

De notre envoyée spéciale

Rhodésie, mais ajoute qu'il est *« impossible de vérifier la nationalité de tous les soldats »*.

C'est la police rhodésienne qui *sera chargée du maintien de l'ordre* pendant le cessez-le-feu, mais le gouverneur a le pouvoir, s'il le juge nécessaire, de faire appel à l'armée. Les circonstances qui peuvent rendre cette mesure nécessaire ne sont pas précisées. Lord Soames a renouvelé vendredi soir son appel aux guérilleros, rappelant qu'il ne s'agissait pas d'une reddition et qu'ils pouvaient conserver leurs armes et équipement dans leurs camp. De *leur côté, MM. Joshua Kkomo* et Robert Mugabe, chefs des deux armées de guérilla armées au sein du Front patriotique, ont fait diffuser par radio un message à leurs hom*mes en leur expliquant* la *signature* du cessez-le-feu. En réalité, les représentants britanniques eux-mêmes *sont* modérément optimistes sur le succès du regroupement des guérilleros. Récemment, lord Soames a estimé qu'un *« noyau dur »* resterait dans la brousse. Et, de son côté, le général John Acland, chef des forces de surveillance du cessez-le-feu du Commonwealth, a déclaré qu'il fallait s'attendre que *les ordres de regroupement soient* moins bien suivis par la ZANLA, aile militaire de la ZANU, que par la ZIPRA de M. Nkomo.

D'autres éléments risquent de compromettre le cessez-le-feu. Des provocations *sont toujours à* envisager. Celles-ci contraindraient lord *Soames à disqualifier* le parti accusé de troubler la paix. Il y a également le danger des mines posées avant le 28 décembre. Vendredi, par exemple, un véhicule de police, qui ouvrait la voie à un convoi de la force du Commonwealth, a sauté sur une mine dans le sud-ouest de la Rhodésie, et trois policiers rhodésiens qui se trouvaient à bord ont été blessés.

Un communiqué publié vendredi, *quelques heures avant* le cessez-le-feu, rapportait également la mort de trente-deux personnes au cours d'opérations.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

● *M. Mukome,* ministre des affaires étrangères dans le dernier gouvernement Muzorewa, a affirmé, d'après le quotidien britannique *The Times* en date du 29 décembre, disposer d'informations dignes de confiance en provenance de Maputo selon lesquelles le général Tongogara, chef de la Zanla, (armée de *M. Robert Mugabe*) aurait été assassiné lundi 24 décembre par des membres de ses propres forces mécontents de l'accord de paix et des arrangements concernant la période de cessez-le-feu, et non point victime d'un accident de la route, comme cela avait été officiellement annoncé *(le Monde* du 29 décembre). — *(A.F.P.)*

# LA SITUATION AU GABON

## L'assainissement de l'économie obérée par les gaspillages est l'objectif prioritaire

Libreville. — La religion du calcul et des statistiques traverse parfois d'étranges épreuves en Afrique centrale. Si quelques démographes éva*luent les habitants du Gabon à cinq* cent mille personnes, les documents officiels affirment qu'ils atteignent le million. Pour des estimations infiniment plus nuancées, leur nombre exact *flotte* à *mi-chemin* des deux extrêmes, entre six cent cinquante mille et huit cent mille âmes. Un recensement méthodique cernerait sans doute mieux la vérité. Mais les gens des tropiques répugnent à la précision. Non sans causes. Ils aper*çoivent par-dessous le monde mo*derne et ses contraintes, et par-derrière les sournois traquenards du rationalisme.

Depuis l'automne, quelques coopérants européens ordinairement écoutés préconisent une vigou*reuse utilisation de l'informatique.* Mettra-t-on les tribus sur ordinateur ? Des peuples rassemblés par une conscience *nationale* encore embryonnaire tolèrent les compromis qu'elle suppose dans l'ignorance tacitement admise du rapport exact *des forces numériques* entre eux. Peut-on rompre cette indispensable discrétion sans compromettre du même coup un équilibre si subtile-

De notre envoyé spécial

ment maintenu ? Question taboue ! Nul ne la pose, mais chacun la médite. *Ainsi va le progrès, au sud* du Sahara, en cette fin de décembre 1969.

Avec ses 300 milliards de francs C.F.A., le budget du Gabon consigne dans ses comptes des chiffres moins aléatoires. Selon les derniers *connus, les exportations* de bois, d'uranium, de manganèse et de pétrole en couvrent pratiquement les recettes. A elle seule, la vente de ces quatre matières premières rap*porte des revenus très supérieurs* à ceux des productions industrielles ou agricoles. La richesse façonne les mentalités. Elle crée des habitudes. A Libreville comme presque partout, *aujourd'hui, elle dépolitise.*

Indifférente aux querelles idéologiques, l'opinion attend d'abord du pouvoir qu'il redistribue l'argent sous forme d'investissements sociaux — routes, ponts, écoles, hôpitaux, — de salaires adminis*tratifs ou de profits commerciaux.* Aussi longtemps qu'il organisera à peu près normalement la répartition de la manne pétrolière, personne ne lui causera d'embarras majeurs, et l'opposition ne *dépassera* pas les cercles *restreints des étudiants* à l'étranger.

L'assez *remarquable* médiocrité des interventions pendant le deuxième congrès du parti démocratique gabonais (P.D.G.), réuni dans la capitale pendant la première *quinzaine de décembre,* traduisit *parfaitement* cette routine. En la *circonstance,* la désignation unanime de M. Omar Bongo comme candidat à la présidence de la République ne pouvait qu'avoir le sens et l'aspect d'une formalité.

*Même si elle ne suscite* pas de controverse, cette élection, où le chef de l'Etat ne succède qu'à lui-même, prépare d'indiscutables échéances à moyen terme. De 1975 à 1977, le pays *accumula des dépenses exces*sives sur la sollicitation des milieux d'affaires français, qu'une comparaison modérée assimilerait à des rapaces. Le mot dérangera peut-être. Il dit la vérité. Les hydrocarbures décuplèrent, en effet, les *ressources nationales. Selon l'in*variable loi du capitalisme, chaque société en voulut sa part. La plus grosse possible, naturellement. Très lié aux milieux d'affaires, l'ancien *ambassadeur de France, M. Dela*ney, ne freina pas le mouvement. Dans le cas inverse, il aurait sans doute déplu à Paris.

La dette accumulée durant dix-huit mois de consternants gaspillages oblige l'actuel ministre des finances, *M. Jérôme Okinda, à de sévères* économies. Mois après mois, sa méthode renfloue le Trésor. D'ici deux ans, il devrait retrouver une large aisance. La population accepte fort *bien l'austérité financière,* malgré les sacrifices qu'elle entraîne *pour le moment.* La *revenu annuel* des Gabonais l'emporte malgré tout très largement sur celui des pays voisins. Ils le savent, et ne s'en plaignent pas. Mais dans une période de restrictions, la fortune ostensible de certains dignitaires, *des enrichissements* très rapides aux origines douteuses, exaspèrent la majorité moins bien nantie. Le petit peuple de la capitale espère qu'à partir de janvier le président procédera à un « nettoyage ».

### Corruption

La circulation *monétaire,* toujours *abondante, ne favorise pas* l'assainissement. Quand l'argent facile suinte de toutes parts, de détestables habitudes prolifèrent. Quelques jours après le deuxième congrès du P.D.G., le quotidien gouvernemental, *l'Union,* confirma la *découverte d'une énorme affaire de* corruption douanière. Depuis 1975, une vingtaine d'agents des services fiscaux du port d'Owendo introduisaient des marchandises en fraude pour des commerçants libanais, et même quelques français.

*Les charges retenues contre les* inculpés couvrent des détournements de fonds *au préjudice* de l'Etat, la *corruption* de fonctionnaires des usurpations de titres, des vols et falsifications de pièces administratives, des extorsions de fonds, *des escroqueries et chantages.* L'enquête évalue le manque à gagner à environ 60 milliards de francs C.F.A. Prodigieux palmarès !

Un déficit de cette ampleur put-il *se creuser, s'approfondir* sans qu'aucune inspection en décèle *les traces pendant près de* vingt-quatre mois ? Grave interrogation. Elle met en cause la marche et l'honnêteté de nombreux rouages administratifs.

*L'Union n'a évidemment pas révélé* cette grave affaire sans accord préalable du président de la République. Comme tous ses collègues à travers le monde, il *déteste pourtant* ce genre d'éclaboussures. Elles desservent un régime. Mais M. Bongo mesure la difficulté d'ouvrir un second septennat sans prendre aucune mesure d'assainissement. Jusqu'à présent, les critiques épargnent son œuvre et sa personne, *même lorsqu'elles ne ménagent pas* son entourage. En Afrique plus qu'ailleurs probablement, le peuple dissocie d'instinct le chef des fautes commises sous sa direction. Jugé *sévèrement hors de ses frontières,* le successeur de M. Léon Mba dispose chez lui d'une popularité réelle et solide. Malgré maintes erreurs, l'argent jeté par les fenêtres, le pays s'est beaucoup modernisé depuis qu'il gouverne. Ses compatriotes *s'en souviennent* et l'en louent.

Sa souplesse *manœuvrière,* sa séduction personnelle, inconnues ou *négligées à l'extérieur,* assurent entre les ethnies un équilibre qu'aucun autre Gabonais *ne semble* en mesure de réussir à sa place. Pour cette raison capitale, malgré bien des problèmes, il dispose encore d'une marge de manœuvre infiniment plus large qu'une vue superficielle des choses en donne *d'ordinaire l'impression.* Comment va-t-il l'utiliser ?

G. C.

# OUTRE-MER

## Fragile et craintive Mayotte

### II. — Une amorce de contestation

**Dzaoudzi. — Civilisation de la cueillette, cases en torchis et en feuilles de palmier, religion musulmane et pratique de la polygamie, *paludisme, analphabétisme :* tout sépare les Mahorais de l'Occident et de la France. (« Le Monde » du 29 décembre).**

De notre envoyé spécial
HUBERT BRUYÈRE

Deux évidences s'imposent : les Mahorais se méfient comme de la peste des trois autres îles de l'archipel des Comores, et ils proclament à qui veut les entendre, dans leur très grande majorité, leur citoyenneté *française et leur volonté de tout* faire pour la conserver. Avec la générosité de sa nature et sa position de place forte stratégique à l'entrée du canal du Mozambique, l'île de Mayotte n'a cessé, au cours des siècles, de susciter l'envie. Les navigateurs *arabes appréciaient l'abri excep*tionnel qu'offre son lagon, parmi les plus beaux et les plus vastes du monde. Les *Malgaches* organisaient régulièrement des expéditions sur ses côtes ; les villages étaient encerclés, on attendait que le riz pousse, on pillait les maisons et l'on emportait quelques esclaves. Rien d'étonnant que les cousins d'Anjouan, de Mohéli ou de la *Grande-Comore* aient convoité, eux aussi, une part du « gâteau ». C'est ce qui explique cette sorte de névrose collective de l'invasion que l'on ressent très fort dans l'île.

Les Mahorais ont toujours tenté de faire bande à part et de s'affranchir de la tutelle des autres îles, *chaque fois que* les Comores ont formé une entité juridique et politique. Les précédents ne manquent pas. Déjà en 1590, à la mort du sultan Mohamed-ben-Haïssa, Mayotte se détache d'Anjouan en refusant de reconnaître l'autorité de la nouvelle souveraine *Moina Alachora. Pendant* quatre ans, c'est la guerre entre les deux îles. En 1841, un traité cède Mayotte à la France. Depuis les Mahorais demandent, avant tout, une chose à la métropole ; la sécurité. Ici, une expression comme la *« mère patrie »* est à prendre *dans un sens*... *très* maternel. On évoque comme un séjour en enfer, l'époque où l'archipel *bénéficiait* d'une autonomie interne avec un gouvernement situé à Moroni. Une question reste posée : les Mahorais, qui valent à la France d'être aujourd'hui vivement contestée sur la scène internationale, ont-ils au cours des multiples consultations *dit non au principe de l'indépen*dance en tant que tel, ou bien ont-ils voulu éviter d'être à tout jamais les enfants battus de la famille comorienne ? Toujours est-il que le 8 *février* 1976, la population s'est prononcée à 99,4 % pour le maintien de l'île *dans l'ensemble français.* En décembre de la même année, Mayotte était dotée du statut de « *collectivité territoriale* de la République ».

### « Pas avec ces gens-là »

Aujourd'hui encore tout est bon pour marquer les différences. Un *fonctionnaire mahorais nous* explique qu'ici on mange à sa faim et que là-bas ce n'est pas le cas, que les Mahorais ont subi l'influence malgache et française et que les Comoriens ont été marqués par les Arabes, qu'ici les femmes sont libres et vont à visage découvert, que là-bas, au contraire, elles sortent peu et portent le voile. Bref, *« nous ne voulons pas de ces gens-là, ce sont des sauvages qui ne cherchent qu'à occuper nos terres et à mettre le désordre »*.

Un parti a fait son ressort de *tous ces sentiments : le Mouve*ment populaire mahorais (M.P.M.), créé en 1958 et dont les *têtes de file sont le sénateur cen*triste Marcel Henry, le député U.D.F. Younoussa Bamana et M. André Giraud. Il s'agit d'une puissante organisation, longtemps en situation de monopole, dont les mots d'ordre sont aveuglément suivis par un électorat d'autant *plus malléable* qu'il est analphabète et que les structures de la société mahoraise incitent à réagir comme un seul homme, la caractéristique essen*tielle du leader étant par défini*tion d'être incontesté. L'originalité qui marque le M.P.M. est la très large place *faite* aux femmes. Dans chaque village existe une cellule dirigée par une femme qui en est la déléguée.

Le mouvement a gonflé d'espoir le cœur des *Mahorais avec un* mot magique : la départementalisation. Les parlementaires de l'île en ont fait leur drapeau de ralliement et leur objectif. Car, pour ce qui *est du patriotisme*, les Mahorais rappellent que leur île a été française avant Nice.

Les familles entendent parler des aides sociales accordées à la *Réunion. Ceux qui voyagent* reviennent la tête pleine d'images de routes goudronnées, d'immeubles aux allures *futuristes* et de magasins bien garnis. Rares sont ceux qui peuvent développer quelques idées précises sur le contenu de la départementalisation, mais le mot sonne comme annonçant l'ouverture des portes d'un paradis de la prospérité et *de la sécurité. Une dirigeante* du Mouvement des femmes commente : *« Etre département, c'est avoir des murs solides qui mettront l'île à l'abri des autres races. »* Au M.P.M., la départementalisation est donc une question de principe. Face à la contestation de la présence française à la tribune de l'ONU ou de l'O.U.A., les élus mahorais pen*sent qu'il s'agirait là d'une solu*tion définitive, coupant court à *tout* commentaire. C'est oublier qu'aujourd'hui, *sur* la route du pétrole, Mayotte est un poste d'observation idéal. C'est dans sa rade, port d'attache du patrouilleur rapide l'*Epée*, que les bâti*ments de la marine* nationale croisant dans l'océan Indien viennent relâcher.

*« La solution, les Mahorais l'attendent depuis vingt ans,* explique un *conseiller général,* qui affirme qu'un vrai Mahorais n'acceptera jamais d'être rattaché aux Comores. *Nous ne changerons pas d'idée. En nous donnant un statut transitoire, le gouvernement avait deux idées derrière la tête. On pensait qu'on s'impatienterait, qu'on casserait absolument tout. Alors la France aurait trouvé ce prétexte pour nous larguer. Il pensait aussi que, avec le temps, nous nous serions réconciliés avec les îles voisines. Nous attendrons encore vingt ans si nécessaire, mais il nous faut la départementalisation. »*

Dans l'affaire mahoraise, la politique de Paris est claire sur un seul point : le gouvernement, précisément, ne veut pas doter l'île du statut départemental. On a d'ailleurs quelques phrases en mémoire, à Mayotte, et l'on frémit. On se souvient, par exemple, de M. Louis de Guiringaud, alors représentant de la France à l'ONU, reprochant au Parlement d' *« avoir pris une décision en contradiction totale avec les principes affichés et reconnus en général par les Nations unies »*, ou bien qualifiant l'affaire de *« dérisoire »*. On pense à M. Paul Dijoud tentant d'expliquer qu'il serait absurde de la part de la France de vouloir couper Mayotte du reste de l'archipel. C'est ainsi que le coup d'Etat qui, dans la *nuit du 12 au 13 mai 1978*, a renversé le régime d'Alih Soilih pour remettre en place Ahmed Abdallah a été perçu comme une façon de préparer le terrain à une réintégration de l'île dans l'archipel. Les perspectives d'un système fédéral et les avances de *Moroni* ont d'ailleurs été repoussées sans équivoque. Plus que jamais, les élus mahorais ont affirmé leur volonté d'accéder au statut départemental.

C'est également en mai 1978 que Mayotte change de préfet. La méfiance des élus quant aux *intentions du pouvoir central* a alors tourné au fil des mois, progressivement, à la franche *hostilité*, et pris le nouvel arrivant, M. Jean Rigotard, comme bouc émissaire. En août 1978, quand il se rend pour la première fois à Mayotte, M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, parle le langage de la prudence. Il insiste sur la lourdeur de l'*administration départementale*, sur les risques de déséquilibre dans les modes de vie, sur les dangers *de la mentalité d'assisté.* Une véritable douche froide. Le secrétaire d'Etat annonce toutefois la mise en chantier d'un plan pour le développement de Mayotte.

Les conseillers généraux ne participeront pas à son élaboration au-delà de la première séance de travail, qu'ils quitte avec fracas le 2 octobre 1978. *La préfecture avait refusé* d'inclure dans le préambule des travaux de la commission du Plan l'hypothèse d'un développement dans le cadre départemental, arguant qu'il s'agissait de travaux techniques et qu'il n'était pas possible à l'administration de prendre, comme l'exigeaient les élus, une initiative politique.

Les travaux, *néanmoins*, se poursuivirent. Ils servent aujourd'hui de référence à l'action pour le développement de Mayotte, mais, si les fonctionnaires parlent entre eux de « plan », ils évoquent en présence des élus le Livre blanc... bien qu'il *s'agisse* d'un même document.

Le *second accrochage* a eu pour contexte la création du Parti pour le rassemblement *démocra*tique des Mahorais (P.R.D.M.), favorable au retour de Mayotte dans l'*ensemble comorien*. Pour son secrétaire général, M. Ali Saïd, *« il n'y a pas de possibilité de démontrer la non-appartenance des Mahorais à la communauté comorienne. Ce n'est pas une histoire de voile pour les femmes qui va nous séparer,* dit-il. *Quant à la départementalisation, cela signifierait l'écrasement de notre culture »*.

Le 21 janvier dernier, le P.R.D.M. a organisé son premier *rassemblement.* Le préfet s'est déplacé personnellement à la gendarmerie de la localité pour veiller au maintien de l'ordre. Pour le Mouvement populaire mahorais, le prétexte ne tient pas : il s'agit de donner la caution de l'administration *« aux nostalgiques du gouvernement territorial »* (dirigé par Ahmed Abdallah) et de *« déstabiliser »* le M.P.M. Autre grief : ce groupuscule a pu développer ses thèses favorables à l'indépendance sur les ondes de FR 3 Mayotte. Trois jours plus tard, la séance du conseil géné*ral, composé exclusivement* d'élus M.P.M., est franchement houleuse. MM. Marcel Henry et Younoussa Bamana font clairement savoir au préfet qu'à leurs yeux il s'est placé lui-même en position d'adversaire politique et qu'ils ont décidé de rompre toute relation avec lui en dehors de *celles, inévitables, des séances du* conseil. Les élus tiendront parole et la première « punition » consistera à supprimer *les crédits* de représentation du préfet. Quelques semaines avant les élections européennes, M. Henry, dans un entretien au *Quotidien de la Réunion (il n'y a pas de presse* écrite à Mayotte), faisait clairement savoir que les consignes de vote seraient données en *fonc*tion du « problème du préfet » et que ses partisans prendraient au besoin le contre-pied de la liste gouvernementale. Le boycottage *des forces politiques traditionnel*lement soutenues par le M.P.M. fut effectif, et la liste conduite par M. Jacques Chirac totalisa le soir du 10 juin 13 824 voix sur les 15 249 suffrages exprimés. Les dirigeants du M.P.M. n'ont pas caché non plus au représentant *du gouvernement que ses moin*dres faits et gestes sont scrupuleusement observés. M. Jean Rigotard avoue à ce propos aux visiteurs qu'il préfère *communiquer* avec Paris *par télex*... instrument plus discret que le téléphone.

### Pris au piège

La reprise du dialogue est aujourd'hui imposée par le cours des *événements et cette épreuve* de force, finalement, n'a servi à rien, sinon à démontrer, s'il en était encore besoin, qu'une poignée d'hommes fait la pluie et le beau temps électoral et que, par conséquent, il est permis de s'interroger sur la traduction, par les urnes, des *sentiments* réels des populations concernées.

Alors qu'en août 1978 M. Dijoud avait laissé entendre, comme l'y autorisait la loi du 24 décembre *1976*, que le conseil général de la collectivité émettrait un vœu sur le statut de l'île à l'expiration du délai transitoire de trois ans, le conseil ne fut pas consulté et, quelques jours avant le débat du 6 décembre à l'Assemblée nationale, deux membres de la commission des lois (un R.P.R. et un U.D.F.) vinrent sur place expliquer une nouvelle fois les avantages et les inconvénients de la décentralisation. Le Sénat ayant adopté, à son tour, le texte du gouvernement prorogeant jusqu'en 1985 le statut actuel, l'échéance du 25 décembre est donc atteinte sans que *les élus* locaux aient pu satisfaire les espérances qu'ils avaient suscitées dans leur électorat. Pris au piège, en quelque sorte, par cette situation, ils *n'ont* plus d'autre solution que de retrouver le chemin de la préfecture — des contacts ont déjà eu lieu — et de fournir quelques explications à leurs troupes ; ce qui ne sera pas insurmontable... Cette démarche paraît d'autant plus inévitable que, ou*tre le P.R.D.M.,* d'autres forces politiques apparaissent. Il existe à Mayotte une antenne du R.P.R., le Rassemblement mahorais pour la République, dont l'existence, *officialisée en janvier 1979, a été* suscitée par l'arrivée dans l'île d'un ancien député de Saint-Pierre-et-Miquelon, M. Frédéric Gabriel (R.P.R.), en quête d'une circonscription *électorale* à la veille des législatives de 1978. Son *foyer* d'accueil fut constitué par quelques membres du M.P.M. favorables à l'élection d'un repré*sentant appartenant* à un *grand* parti politique français. Les contacts furent maintenus et *intensifiés* et l'on prépare aujourd'hui l'élection présidentielle : les cartes des militants portent bien l'adresse du R.P.R., rue de Lille à Paris. Au départ simple tendance, le R.M.P.R. est aujourd'hui une organisation structurée.

Pour *leur part*, les Mahorais qui ont quitté Madagascar ont constitué leur propre organisation, l'Union démocratique des Mahorais (U.D.M.), à la suite de luttes d'influence au sein du M.P.M. La caractéristique essentielle de ces mouvements est la jeunesse de leurs adhérents. Tout une classe d'âge supporte mal d'être dirigée par des maires anal*phabètes ou d'être représentée* par un conseiller incapable de parler le français. L'esprit critique fait son apparition dans une société aux structures longtemps figées. Ces jeunes découvrent tantôt avec incrédulité — *« On ne peut pas dire ce que l'on veut sinon on se fait taper dessus »*, tantôt avec candeur — *« Le père de la démocratie, à Mayotte, c'est M. Jean Rigotard »* — la possibilité d'avoir une vision personnelle de l'avenir de leur île. La scolarisation, l'information, qui progresse avec une radio à l'antenne de laquelle *tout le monde peut avoir* accès, les échanges *extérieurs*, constituent de facteurs de chan*gement*. Tout porte à *croire* que le débat politique ira en s'amplifiant au cours des prochaines années. Le M.P.M. présente quelques fissures. Au Parlement, si plusieurs *voix se sont élevées pour* affirmer le caractère français de l'île, peu d'entre elles, en dehors de MM. Henry et Bamana, ont plaidé pour une départementalisation immédiate. Autant de *raisons* qui ont poussé le gouvernement à considérer qu'il était urgent d'attendre.

FIN

# ET LA RÉÉLECTION DU PRÉSIDENT BONGO

## Les déclarations du chef de l'État

*(Suite de la première page.)*

» Vous me demandez peut-être pourquoi j'achète une villa en Amérique. Rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de m'y établir. Mais j'ai deux filles. Elles entrent l'une et l'autre dans des universités californiennes. Après mon départ, doivent-elles rester à l'hôtel ? Dans ce cas, des journalistes raconteraient que les filles de Bongo habitent un hôtel où on ne sait pas qui entre et qui sort. J'ai donc préféré leur acheter quelque chose pour qu'elles vivent et travaillent tranquillement. Quand elles termineront leurs études, je revendrai la villa. Mon appartement parisien me suffit largement quand je suis hors du Gabon.

*— De 1975 à 1978, des équipements urbains, souvent démesurés par rapport aux besoins et aux ressources du Gabon, ont gravement éprouvé votre trésor public. Vous avez ouvert une avenue triomphale, ruineuse et coûteuse, ne ne croyez-vous pas qu'il eût fallu voir moins grand et consacrer vos ressources à l'instruction et à la santé publique, par exemple ?*

— Vous n'êtes probablement pas bien placé pour me poser cette question. A l'indépendance nous avons hérité d'un pays nu. En soixante-dix ans, la France n'y avait pas construit grand-chose. Pas de palais, bien sûr ! Mais pas de routes ni de ponts non plus. Au mieux, de mauvaises pistes, des bacs poussifs et délabrés. L'administration drainait l'argent du pays vers l'extérieur. Comme vous dites en France, Paris ne s'est pas construit en un jour. Libreville, le Gabon ne se construisent pas non plus en un jour. Les boulevards dont vous me parlez peuvent paraître disproportionnés par rapport à nos besoins actuels. Qu'en sera-t-il dans vingt ans ? Vingt ans passent vite.

» En outre ces équipements sont réalisés avec l'argent du Gabon, et nous remboursons avec lui les prêts contractés à l'extérieur. Dans le mouvement d'affaires qui en a résulté, les entreprises françaises ne furent pas spécialement malheureuses.

» Les investissements sociaux ne sont pas négligés pour autant. Nous sommes le pays africain francophone le plus complètement scolarisé, un lycée fonctionne dans chaque province, et un collège d'enseignement supérieur dans chaque département. Ajoutons-y deux lycées nationaux et une université nationale. En province, chaque ville importante dispose d'un hôpital. Pas un hôpital sur le papier, un hôpital pour les statistiques, mais un hôpital dirigé par de bons médecins, d'où les malades sortent guéris, après des soins peu coûteux en raison de notre excellent système de sécurité sociale. Libreville possède un Centre universitaire de sciences et de la santé particulièrement efficace. L'éducation et la santé absorbent la part la plus importante du budget national avec les travaux publics.

» Nous ne le faisons pas suffisamment savoir faute d'une bonne propagande. Par exemple, l'une des plus larges avenues de la capitale traverse un bidonville dans son centre. Tous les étrangers le voient chaque fois qu'ils passent devant avec leur voiture. En revanche, nous avons construit des centaines de logements sociaux, modernes, aérés dans les quartiers périphériques où vivent les travailleurs. Les étrangers ne les connaissent pas. Ils sont pourtant très nombreux. Le Gabon est probablement l'un des rares pays au monde où le neuf se construit là où il ne se remarque pas. A l'avenir, nous songerons davantage à notre vitrine.

*— Le deuxième congrès du parti démocratique gabonais vous a désigné comme candidat à la présidence de la République. En quoi un parti unique peut-il se prétendre démocrate ? Quel sens possède une élection où aucun concurrent ne se présente contre vous ?*

— En Afrique, le parti unique symbolise l'unité nationale. Sans elle, n'importe quelle politique échoue fatalement. Le Gabon n'a pas le monopole du système. Après *la décolonisation, il s'imposa* presque partout.

» En 1968, j'ai institué un seul parti, un parti de masse, où les adhésions sont libres. Je le dirige avec autorité parce que j'en suis responsable. Mais il ne s'agit pas d'exercer une dictature. Tout le monde peut exposer ses déclarations, son mécontentement à l'intérieur du parti. J'écoute parce que j'aime la franchise. Si les contradicteurs ont raison, je m'incline. Dans le cas contraire, je discute. Je n'opprime jamais.

» L'esprit africain n'admet pas qu'une communauté ait plusieurs chefs. Devant le chef unique, chacun expose ses doléances. Lorsque nous nous réunissons en comité central ou au bureau politique, les membres de ces organismes peuvent critiquer. Les décisions sont prises à la majorité. Certaines vont contre mon avis. Je n'exerce pas de représailles. Sinon je paralyserais mon pouvoir.

» Les élections servent à désigner le président. Il faut bien qu'un acte prouve qu'il émane de la nation. Je pourrais, comme tant d'autres en Afrique me passer de consultations électorales et même de l'Assemblée, restreindre le contrôle de l'Etat au comité central. Le peuple ne se soulèverait pas. Mais on m'accuserait *peu à peu de gouverner par* ordonnances, et ce système serait néfaste.

### Le nouvel ambassadeur de France

*— La désignation sur votre demande d'un ambassadeur de France* (1) *choisi hors de la carrière diplomatique, parmi les hauts fonctionnaires du contre-espionnage, a provoqué quelque surprise à Paris, pour ne pas dire plus. N'estimez-vous pas cette nomination un peu compromettante ?*

— Ramenons les choses à leurs vraies proportions. Nous n'avons pas choisi cet ambassadeur. Il nous a été proposé et nous avons donné notre agrément à la demande. La différence mérite d'être retenue. La désignation de M. Robert provoque des remous dans certains milieux, où elle dérange et où je ne suis pas toujours aimé. Par correction je ne nommerai personne. Quoi qu'il en soit, un ambassadeur obéit d'abord à son gouvernement. Ce gouvernement choisit qui il veut pour le représenter. Personne ne peut lui forcer la main. Le passé d'un agent diplomatique ne pèse probablement pas lourd auprès d'autres raisons. Le haut représentant de la France travaille au Gabon pour le compte de son pays. Je ne pense pas qu'il vienne faire du renseignement. Sa mission lui donne bien d'autres occupations. Son passé agite peut-être quelques marmitons dans votre cuisine intérieure. Ce n'est pas la nôtre.

*— A propos de cuisine intérieure, l'opposition socialiste française a ouvertement accusé l'ambassadeur Delauney d'avoir organisé un détournement de suffrages en faveur des partis de la majorité, parmi les Français du Gabon, lors des élections législatives de 1978. Ces pratiques eurent lieu aussi dans d'autres pays. Vous semblent-elles normales, et n'y avez-vous eu vraiment aucune part ?*

— Des élections par correspondance, on en fait partout. La désignation des députés français ne concerne pas le Gabon. Naturellement, on dit le contraire. vous faites bien d'ajouter qu'il y eût des contestations dans d'autres pays. Tous les ambassadeurs de France *ont dû recevoir* les mêmes instructions. Si les socialistes français avaient envoyé des émissaires pour développer leur propagande parmi leurs compatriotes du Gabon, je *n'y aurais mis aucun obstacle.* Dire que j'ai participé de près ou de loin aux élections françaises de 1978 revient à m'attribuer beaucoup d'influence. Parfois, certains me traitent d'homme de paille manipulé par les Français. Ensuite, ils me soupçonnent de *commander* à votre gouvernement, de choisir un ambassadeur, que sais-je encore ! Entre deux rôles aussi contradictoires, il faudrait trancher une bonne fois.

(1) Voir *le Monde* du 19 décembre.

### La déposition de Bokassa Ier

*— Les intérêts de la France et du Gabon convergent sur bien des points. Cependant, vous semblez personnellement très lié aux équipes dirigeantes de la Ve République. Dans la récente déposition de Bokassa en Centrafrique, le Gabon a servi de base logistique au coup d'Etat conduit de Paris par parachutistes interposés. Cette participation à une telle entreprise, quelles qu'en soient, par ailleurs, les raisons vous semble-t-elle convenable et respectueuse de la souveraineté africaine ?*

— La déposition de Bokassa ne s'est pas décidée au Gabon. Les accords normaux, officiels et légaux conclus entre certains Etats africains et votre pays lui accordent l'entretien d'un contingent militaire sur leur territoire. C'est le cas à Libreville. Je n'éprouve aucun embarras à le rappeler. L'utilisation de ces soldats dépend du seul gouvernement français. Il en dispose en *fonction de ses choix* à lui. Si ces forces reçoivent l'ordre d'intervenir dans un territoire où les ressortissants français courent des dangers, endurent des sévices, elles partent au secours de leurs compatriotes et je n'ai aucun moyen de les en empêcher. Ce fut le cas dans l'affaire de Bangui. Je n'étais d'ailleurs pas au Gabon lorsqu'elle s'est produite. Je rappelle uniquement ce détail pour dire que, au cas où je m'y serais trouvé, je ne pouvais pas empêcher la France d'utiliser ses troupes selon le contenu des accords.

» Mais, n'étendez-vous pas un peu le sens du mot *« base logistique »* ? Un Transall a décollé d'ici avec des effectifs assez importants à bord. Toutefois, le nombre des *soldats français* présents à Bangui dépassait de loin celui de la garnison de Libreville. Le supplément est forcément venu d'autres pays.

» Les intérêts français et gabonais sont effectivement associés dans bien des cas. Quant à mes relations avec le personnel de la Ve République, elles tiennent essentiellement à mon âge. J'étais jeune soldat dans votre armée en 1958. Quand je suis arrivé au pouvoir, le général de Gaulle se trouvait depuis longtemps à l'Elysée. *J'ai donc traité* avec lui et son entourage. Si Mitterrand avait occupé la place, je l'aurai eu comme interlocuteur.

» Mes rapports avec les dirigeants français se développent sur le plan de rapports d'Etat à Etat. Parfois avec des divergences. Mais je me moquerais de vous, de vos lecteurs et de la vérité si je n'ajoutais pas qu'il existe effectivement autre chose. Vous ne pouvez pas interdire à des hommes rapprochés par des discussions souvent difficiles de finir par éprouver les uns envers les autres de l'estime, du respect et même de l'amitié lorsque leurs relations se prolongent pendant des années. Je mets l'amitié très haut dans la vie. Sous de Gaulle, j'ai connu Pompidou. Sous Pompidou, j'ai connu Giscard d'Estaing. Si Mitterrand arrive au pouvoir, je me lierai avec certains hommes autour de lui, car il en existe de respectables dans toutes les formations. Les rapports particuliers entre la France et ses anciennes colonies facilitent de tels contacts. Notre langue officielle, c'est le français. Notre langue nationale, c'est aussi le français. Six heures d'avion séparent Libreville de Paris. Le poids des circonstances détermine toujours les sentiments des hommes.

*— La presse de Beyrouth annonçait récemment l'arrestation de quatre cents ressortissants libanais à Libreville. Renseignement pris, votre police n'en détient qu'une huitaine appréhendés au cours d'une instruction judiciaire normale. Malheureusement ces incarcérations surviennent moins de quinze mois après le départ des Béninois, massivement expulsés de manière beaucoup moins régulière. Les Africains établis au Gabon se plaignent de sentir une hostilité générale autour d'eux. Le Gabon devient-il xénophobe ?*

— Non ! Le Gabon n'est pas xénophobe. Il ne le deviendra pas. Même si des incidents regrettables ont produit une autre impression, les Béninois sont partis très régulièrement de chez nous. La colonisation en avait introduit des multitudes lorsqu'ils s'appelaient encore les Dahoméens. Nous les recevions en frères. Ils occupaient souvent les principaux secteurs du petit commerce. Nous n'allions tout de même pas leur laisser faire la pl'ie et le beau temps.

» Certains Libanais aussi ont cru qu'ils pouvaient tout se permettre. Comme dans d'autres pays africains, ils ont recouru à tous les moyens de la corruption pour se tailler un petit royaume commercial. Ils se sont montrés dangereux, très dangereux. Expulsés du Sénégal, du Ghana, de Côte-d'Ivoire, du Mali, ils ont transporté ici leurs méthodes malhonnêtes. Après avoir soudoyé les agents des douanes, ils introduisirent des tonnes et des tonnes de marchandises en contrebande. Ils faisaient entrer des tissus, des habits, des postes de radio en quantités incroyables dans des conteneurs exemptés de taxes parce qu'ils portaient l'inscription « *Eau minérale* » ou « *Produits pharmaceutiques* ». Ensuite, leurs boutiques revendaient ces denrées à des prix si avantageux qu'ils en écrasaient toute concurrence locale. Nous avons donc procédé à des vérifications, ouvert une enquête et finalement pris les seuls coupables. Des Gabonais trempent de près ou de loin dans cette énorme fraude. Les tribunaux les puniront selon le Code pénal. Nous en profitons pour *assainir les circuits du petit* commerce. De droit, il appartient aux nationaux. Déjà, le gros leur échappe dans une large mesure. S'ils perdent aussi le petit, que leur restera-t-il ?

*— Pour finir, les méthodes de votre police, spécialement celles de quelques-uns de vos assistants français, semblent devenir singulièrement brutales à en croire des rumeurs insistantes. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet ?*

— Un journaliste ne livre pas ses sources. Je ne vous demanderai donc pas d'où vous tenez vos informations. Vous me posez une question qu'aucun chef d'Etat n'aime entendre. Je vous ferai une réponse franche, si désagréable qu'elle me soit. Oui, des *« bavures » ont* eu lieu. Un Français n'ignore pas qu'il en existe ailleurs qu'au Gabon. Oui, des coopérants ont parfois outrepassé leurs ordres. Oui, des fonctionnaires gabonais ont mal agi à leur côté. De loin en loin, quel gouvernement ne connaît pas ce genre d'abus ? Accordez-moi qu'au cours des dix dernières années rien de semblable ne s'était produit chez moi.

» Je n'ignore pas qu'on essaie d'exploiter mes paroles contre moi. Les pêcheurs en eau trouble diront : *« Bongo reconnaît la faute. Il faut donc qu'elle soit grave pour qu'il accepte d'en parler. »* Je répond qu'une faute avouée vaut mieux qu'un mensonge et demande aux sermonneurs de prêcher d'exemple. »

Propos recueillis par
GILBERT COMTE.

# Les enfants-prolétaires du tiers-monde

## IV. — AMÉRIQUE LATINE : l'envers des « miracles économiques »

**Très répandu en Asie et en Afrique (« le Monde » des 27, 28 et 29 décembre), le travail des enfants a, en Amérique latine, une histoire vieille comme la colonisation, mais il s'est développé depuis, en même temps que la *pauvreté liée* au contexte socio-économique du sous-continent.**

De notre correspondant THIERRY MALINIAK

Brasilia. — Petits cireurs de chaussures de la place San-Francisco à Quito; jeunes laveurs de voitures des plages de Copacabana et d'Ipanema à Rio-de-Janeiro, enfants poussant la chanson et demandant ensuite l'aumône au « cher public » dans les autobus de Lima; écoliers vendant les journaux à l'aube, avant les cours, dans les rues de Bogota, petits Indiens en ponchos gardant les troupeaux sur le venteux altiplano andin : en Amérique latine, comme ailleurs dans le tiers-monde, le spectacle des enfants qui travaillent est à ce point coutumier qu'il n'attire plus guère que l'attention du touriste.

L'Organisation internationale du travail en dénombre, dans cette région, 3,4 millions de dix à quatorze ans (dont près de la moitié au Brésil). En y ajoutant les adolescents de quinze à dix-neuf ans, le total s'élève à quinze millions.

Le travail des enfants a sans doute une histoire aussi vieille que celle de l'Amérique latine. Il n'a cependant pas toujours revêtu ce caractère d'exploitation qu'il a acquis au fur et à mesure de la transformation *économique* du sous-continent depuis la colonisation. Auparavant, dans les communautés andines, les enfants participaient, avec le reste de la famille, aux travaux agricoles, suivant une répartition des tâches relativement harmonieuse, en fonction des possibilités physiques de chacun. Le travail signifiait, pour les enfants, intégration et non-rupture avec le milieu familial.

Dans les hautes vallées du Pérou et de la Bolivie qui vivent encore en semi-autarcie, à l'écart — étant données les difficultés d'accès, — des courants d'échanges économiques, ce type de travail des enfants *s'est perpétué presque intégralement.* Dès l'âge de six ans, le garçon garde les troupeaux et apprend les gestes du semeur, la fille tisse et participe aux travaux domestiques. Ces tâches durent toute la journée.

Le secteur agricole concentre encore en Amérique latine une grande partie de la main-d'œuvre enfantine, souvent dans l'entreprise familiale : 48 % au Pérou, 41 % au Brésil, 31 % au Chili. Les pourcentages sont plus élevés encore en Amérique centrale, où le secteur primaire reste la base de la *structure économique.*

### « Vendu » avec les parents

Au sein du secteur agricole cependant, le travail des enfants a changé *progressivement* de caractère : la colonisation a fait apparaître le problème de la terre et provoqué la rupture du cadre économique traditionnel. Le paysan s'est vu forcé, pour subsister, de travailler la terre d'autrui et, en vendant sa force de travail, a dû vendre aussi celle de ses enfants. Dans le nord-est du Brésil, le travailleur agricole est encore souvent choisi, non seulement en fonction de sa capacité physique, mais aussi du nombre de ses fils, qui augmenteront *son* rendement sans que cela se traduise pour autant par un revenu supérieur.

Le caractère saisonnier des cultures, qui nécessitent en période de « zafra » (récolte) une main-d'œuvre, massive mais temporaire, rend plus habituel encore le recours aux enfants. Dans la vallée de Catamarca (Argentine), par exemple, la tradition veut que les familles se « prêtent » les enfants lorsque arrive la période de la récolte.

Le travail des enfants en milieu rural correspond à une échelle de valeurs particulière. Pour le paysan latino-américain, l'enfant est considéré avant tout comme un membre de la cellule de travail familiale, et l'éducation scolaire comme un obstacle au labeur plutôt que *comme un* instrument d'ascension sociale. Cette ascension sociale se traduirait d'ailleurs par un départ des fils vers la ville, et donc par la perte d'une main-d'œuvre naturelle, qu'il faudrait remplacer par une autre que, bien souvent, les difficiles conditions de vie rendent introuvable.

La question du travail des enfants a changé profondément *de caractère* en Amérique latine durant ces dernières décennies. Le processus d'urbanisation que connaît cette région, sans doute le plus rapide du monde, a donné dans les villes une dimension nouvelle au problème. Au lieu d'une abondance mythique qui motivait leur départ *de la campagne* vers la ville, les migrants découvrent la réalité de la misère urbaine. Et le travail des enfants ne s'explique plus, comme dans les champs, par une tradition familiale, mais par une nécessité sociale impérieuse : il devient le seul moyen de compenser l'insuffisance du revenu du chef de famille.

Les chiffres d'un rapport conjoint de l'UNICEF et de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) en février sont *révélateurs : 40 %* des familles latino-américaines se trouvent en dessous de ce que ces deux organisations qualifient de *« seuil de pauvreté »* : 50 % au Pérou, 49 % au Brésil, plus de 60 % dans la plupart des pays centre-américains. Plus grave encore, 19 % des familles du sous-continent sont en dessous du « seuil d'indigence » : une famille sur quatre au Pérou ou au Brésil, près d'une famille sur deux en Amérique centrale.

Les systèmes économiques accentuant la concentration du revenu ont contribué à aggraver le problème. Le Brésil s'était le premier engagé dans cette direction : selon une étude de l'UNICEF faite en mars avec la collaboration de l'Institut de planification économique et sociale brésilien, *dont le gouvernement* n'a toujours pas autorisé la *publication*, entre *1960 et 1970*, le salaire minimum a baissé, en termes réels, dans pratiquement toutes les régions *du* Brésil (de 16 % à Rio-de-Janeiro, 22 % à Sao-Paulo). Selon une commission parlementaire d'enquête formée en 1976 par le Congrès de Brasilia, il y a au Brésil treize millions d'enfants en *« état de carence »*, c'est-à-dire dont les parents ou les responsables ne sont pas en mesure de satisfaire les nécessités de base.

Pour beaucoup de travailleurs immigrés à *la ville, un seul* moyen de survivre : ajouter à son revenu celui des autres membres de la famille. Selon l'UNICEF, qui cite une enquête nationale réalisée au Brésil en 1974, les trois quarts des familles brésiliennes composent leur revenu global avec plus d'une personne. Une autre enquête réalisée pour une thèse à l'université de Brasilia dans le grand faubourg industriel de Belo-Horizonte (la troisième ville du Brésil), Contagem, concluait que la *moitié des familles* en *1977* avaient besoin d'une moyenne de trois personnes au travail pour faire face à leurs nécessités matérielles de base.

Rendu impérieux par la misère, le travail des enfants à la ville se révèle cependant difficile, dans le cadre d'un développement industriel qui fait des grandes métropoles latino-américaines une zone déjà semi-développée. Le progrès technologique, la mécanisation, augmentent l'appel aux ouvriers qualifiés et négligent les jeunes sans formation. Pour ces derniers, il ne reste que le recours aux secteurs traditionnels, comme les textiles et l'artisanat, ou aux professions parallèles (laveurs de voitures, cireurs de chaussures) ou, enfin, en dernière instance, aux activités « anti-sociales », tels le vol ou la prostitution.

Les enquêtes sur le travail des *mineurs réalisées dans les grandes* métropoles du sud du continent, comme Sao-Paulo, Lima ou Rio-de-Janeiro, concordent dans l'ensemble : les jeunes qui travaillent de manière régulière sont généralement employés dans de petites unités industrielles traditionnelles, à des occupations manuelles qui n'exigent guère de qualification. Leur « formation professionnelle » se résume à un rapide apprentissage donné par un collègue plus expérimenté, et qui n'offre guère de grandes perspectives d'ascension sociale. Les chiffres montrent aussi que, plus tôt le jeune entre au travail (et plus court est donc son cycle scolaire), plus limité est l'éventail des situations auxquelles il peut espérer accéder dans le futur.

### Les marginaux

Encore les jeunes qui travaillent dans le secteur industriel traditionnel apparaissent-ils « privilégiés » par rapport à ceux qui doivent se contenter d'activités plus ou moins marginales. *Que dire des* trente mille mineures (dont 12 % de moins de quinze ans) qui travaillent à Lima comme employées domestiques, et qui ne sont pas légalement considérées comme étant au traavil, ce qui leur enlève les protections de la législation ? Que dire, à Lima encore, d'un circuit de commercialisation parallèle au circuit légal, qui employait en 1976 quelque trois cent mille personnes, dont une grande partie de jeunes, payés la plupart en dessous du salaire minimum ? Que dire, dans pratiquement toutes les capitales du sous-continent, du sort de dizaines de milliers de cireurs de chaussures ?

Se retrouvant à la rue pour aider à la subsistance de sa famille, l'enfant s'en sépare souvent, entraîné par l'exemple d'aînés vers des activités à la limite de la légalité qui se révèlent plus lucratives. La plupart des métropoles latino-américaines ont leurs marchés où se vendent essentiellement les objets volés, en majeure partie par des enfants, *Comme* La Parada à Lima où San Andrecito à Bogota. Le cycle du délit et de la rupture avec la famille n'a guère fondamentalement changé depuis l'époque où Luis Bunuel le décrivait au Mexique dans son *Los Olvidados.*

La désagrégation de la famille conduit plus *rapidement* encore les enfants au même résultat. On compte, dans le seul Brésil, quelque deux millions de mineurs abandonnés, dont la *survie dépend* donc d'eux-mêmes. A Bogota, les enfants délaissés se sont groupés en bandes organisées, les « gamins », qui ont codifié toute une série de préceptes de vie marginale, et une organisation systématique du vol (d'accessoires de voitures *notamment*) permettant la survie du groupe. Plus courant encore est le cas, habituel dans les bidonvilles des grandes métropoles latino-américaines, du père changeant régulièrement de foyer en abandonnant le reste de la famille.

Les législations de la plupart des pays d'Amérique latine interdisent le travail des enfants en dessous de quatorze ans, certaines, comme le Brésil, en dessous de douze ans. *« Supprimer le travail des enfants par décret serait comme supprimer la pauvreté par décret »*, affirme M. Marcos Candau, qui a représenté le Brésil à l'UNICEF. Le problème n'est pas d'ordre juridique ni culturel comme dans les campagnes. Il est tout simplement social. Si la législation devient plus draconienne dans ce domaine, les nécessités restant identiques, le risque est de voir alors les enfants absorbés plus encore par des types d'activités « extra-légales ». Au ministère du travail, à Brasilia, on reconnaît que la seule manière d'agir face au problème des activités « parallèles » auxquelles sont employés les enfants est de tenter de les orienter vers des professions reconnues, si possible avec un statut d'apprentis. Dans les limites des possibilités du marché du travail.

Etroitement liée à ce contexte socio-économique du sous-continent, la question du travail des enfants en Amérique latine ne pourra donc être réglée par une simple transformation des textes légaux existants. Elle n'est, en fin de compte, que l'une des nombreuses facettes d'un sous-développement qui, pour la majeure partie des foyers, reste une réalité plus tangible que les « miracles économiques » périodiquement annoncés dans l'une ou l'autre capitale de la région.

FIN

Le Monde

# politique

# APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

## Le Sénat autorise le gouvernement à percevoir impôts et taxes parafiscales

**Décidément, le gouvernement joue de malchance en cette fin d'année et, par sa faute, la censure de l'Assemblée nationale, qu'il a *réussi à éviter jusqu'à ce jour*, risque de se transformer, comme l'a dit un sénateur, en censure des juges. S'il a obtenu, en effet, vendredi 28 décembre, par cent quatre-vingt-quatre voix contre quatre-vingt-six (P.C., P.S.), le vote, dans les mêmes termes qu'à l'Assemblée nationale, du projet de loi l'autorisant à *percevoir en 1980 les impôts et taxes existants*, son succès est exposé, une fois encore, devant le Conseil constitutionnel, au sort incertain d'un désaveu. A quels nouveaux expédients sera-t-il conduit pour sortir d'une situation dans *laquelle* il ne cesse de s'empêtrer? *Ce jugement sévère et cette interrogation angoissée étaient formulés, au terme du débat sénatorial*, par des sénateurs que leur fidélité majoritaire avait conduit à voter pour le projet gouvernemental, mais qui ne dissimulaient pas ensuite leur inquiétude devant des maladresses telles que les communistes (et les socialistes à leur suite) finissaient par apparaître comme les seuls défenseurs du droit. L'un d'eux, et non des moindres, mais qui ne veut pas être cité, n'hésitait pas à évoquer à ce propos la décomposition du régime de Weimar...**

Avant d'entreprendre l'examen du projet, le Sénat avait repoussé, par 181 voix contre 104 et 13 abstentions (radicaux de gauche), une motion communiste opposant à ce texte *« l'exception d'irrecevabilité »*.

M. LE PORS (Hauts-de-Seine) [auteur de cette initiative avec M. JARGOT (Isère)], avait souligné l'incompatibilité de la procédure choisie par le premier ministre avec les dispositions de la Constitution et celles de la loi organique sur les lois de finances. Ces textes, avait-il affirmé, n'autorisent pas la reconduction des taxes parafiscales, sauf par le vote d'une loi de finances, ce que n'est pas le projet en discussion.

Pour M. PAPON, au contraire, il s'agit bien d'une loi de finances. Et le ministre du budget concluait : *« Nous sommes devant une question d'opportunité, votre de nécessité ; il y va de la continuité de l'État, et même de la vie nationale. »*

Après le rejet de la motion d'irrecevabilité, l'examen des articles donne lieu, comme la veille à *l'Assemblée nationale, à la discussion* d'une série d'amendement communistes qui sont repoussés dans le silence des sénateurs de la majorité.

M. JOSY MOINET (gauche dém., rad. g., Charente-Maritime) annonce que les radicaux de gauche s'abstiendront pour laisser au gouvernement *« la plénitude de ses responsabilités ». « Le gouvernement*, déclare-t-il, *s'enfonce et continue de s'enfoncer dans un imbroglio juridique, parce qu'il ne sort pas de la crise politique larvée de ces derniers mois. Après la République des professeurs, après celle des avocats, après (ou pendant) celle de technocrates, voici la République des juges : la censure juridique du Conseil constitutionnel se substitue à la censure politique du Parlement. Je viens dire, en mon nom et au nom de plusieurs de mes amis, notre grande inquiétude de voir le gouvernement tenté de ne pas respecter le pacte fondamental entre Français qu'est la Constitution. »*

On en vient enfin au dernier amendement, qui vise la perception des taxes fiscales. M. Le Pors, battu sur l'irrecevabilité, renonce à cet amendement, qui est repris par M. PISANI au nom *du groupe socialiste « Les explications du ministre du budget*, déclare-t-il, *ne nous ont nullement convaincus. Nous ne discutons pas aujourd'hui de l'unique loi de finances, mais d'un texte de loi prévu par la loi organique, lequel texte ne saurait en aucun cas se substituer à la loi de finances.*

*» Vous avez parlé de vide juridique, de « non-droit ». Situation paradoxale dans notre pays de droit écrit ! Quant à nous, nous ne pouvons accepter qu'on improvise, qu'on use, par simple analogie, de procédures pour le moins aventurées, quitte à créer un très dangereux précédent. »*

L'ancien ministre du général de Gaulle suggère au gouvernement l'utilisation de la procédure des décrets *que prévoit* la Constitution, mais que n'accepte pas au demeurant M. Le Pors et que récuse M. Papon, avec qui M. Pisani engage une longue controverse juridique. Puis il conclut : *« Ce serait violer la Constitution que de vous autoriser à percevoir les taxes parafiscales par un texte législatif, alors que cette prérogative relève de la seule loi de finances. »*

L'article unique du projet de loi est néanmoins adopté et le groupe communiste annonce le dépôt par les parlementaires du P.C. d'un recours au Conseil constitutionnel.

ALAIN GUICHARD.

## A l'Assemblée nationale

Vendredi 27 décembre, l'Assemblée nationale prend acte de l'adoption conforme par le Sénat du projet de loi autorisant le gouvernement à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants.

Dans un rappel au règlement, M. LAJOINIE (P.C., Allier) annonce que le parti communiste a *déposé* un recours devant le Conseil constitutionnel sur ce projet de loi. Il déclare notamment : *« Décidément, l'arbitraire gouvernemental n'a pas de borne. Après avoir violé la Constitution pour faire adopter le budget 1980, ce qui a valu son annulation par le Conseil constitutionnel, il récidive en faisant adopter par sa majorité unie une loi dont l'alinéa 2 est anticonstitutionnel et illégal. »* Après avoir expliqué en quoi le projet de loi n'est pas conforme à la Constitution, le député communiste ajoute : *« En s'engageant ainsi dans la voie de l'illégalité, le gouvernement et sa majorité font courir un grand risque aux libertés et ouvre la porte aux décisions les plus arbitraires et les plus néfastes. »*

M. JOXE (P.S., Saône-et-Loire) indique de son côté que le projet de loi de finances comporte une *« monstruosité juridique »*. Il explique *que ce texte fixe* le montant des recettes à compter du 1er janvier, or, ajoute-t-il, *« nous avons voté une loi qui autorise le gouvernement à percevoir les recettes à partir du 1er janvier. Si après le 7 janvier nous adoptons un barème* [de l'impôt sur le revenu] *différent de celui qui a été adopté hier soir, ce sont toutes les administrations financières de l'Etat qui se trouveront dans une situation insurmontable. Il faut donc demander à la présidence*, poursuit M. Joxe, *qui s'est toujours souciée, même si c'est tardivement, de la constitutionnalité des textes financiers, de veiller à ce que ne soient pas instaurés deux barèmes différents pour 1980. Il résulterait de cette erreur un nombre incalculable de recours contentieux intentés par les assujettis à l'I.R.P.P. »*

La séance est levée à 18 h. 35.

## L'imbroglio budgétaire

*(Suite de la première page.)*

L'après-midi, le projet revient devant les députés qui prennent acte de l'adoption du Sénat. A ce moment-là, M. Lajoinie (P.C., Allier), annonce que *son groupe* saisit le Conseil constitutionnel, en rassemblant les soixante signatures nécessaires pour appuyer une telle démarche.

Pour comprendre l'argumentation du P.C., il faut revenir au texte du projet de loi qui tient en deux paragraphes. Le premier indique :

*« Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 1980, la perception des impôts, produits et revenus affectés à l'État, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et organismes divers habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 1980, conformément aux lois et règlements. »* C'est là une disposition en tous points conforme à l'article 47 de la Constitution qui dispose, en son quatrième alinéa : *« Si la loi de finances fixant les ressources et les charges d'un exercice n'a pas été déposée en temps utile pour être promulguée avant le début de cet exercice, le gouvernement demande d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts et ouvre par décret les crédits se rapportant aux services votés. »*

*La Constitution indique clairement* qu'il s'agit de percevoir des impôts. Or, le deuxième alinéa du projet de loi précise : *« Est de même autorisée la perception des taxes parafiscales existantes. »* Selon les députés communistes, cette mesure est contraire à la loi organique, qui stipule en son article 4, que la perception des taxes parafiscales *« au-delà du 31 décembre de l'année de leur établissement, doit être autorisée chaque année par une loi de finances »*.

Alors, sommes-nous devant une loi ordinaire ou devant une loi de finances ? Au Sénat, M. Papon a assuré que ce projet *« présente de toute évidence les caractéristiques d'une loi de finances, mais*, a-t-il ajouté, *son objet est limité »*. Sans insister sur le caractère approximatif d'une telle assertion, force est de constater que le gouvernement a présenté deux textes — la loi de finances proprement dite, plus un autre texte qui paraît litigieux. Si, comme semble l'indiquer le ministre du budget, le second projet s'apparente à une loi de finances, alors le Parlement est saisi — *dans la* forme — de deux projets de budget !

Reste que la saisine du Conseil constitutionnel suspend la promulgation de la loi. Les neuf membres de la haute juridiction doivent donc impérativement rendre leur décision avant le 31 décembre, afin que les taxes parafiscales puissent être perçues à partir du 1er janvier 1980.

Si le Conseil décide que seul le *deuxième alinéa de la loi* est contraire à la Constitution et qu'il peut être dissocié de l'ensemble de la loi, le président de la République pourra la promulguer, à l'exception du deuxième alinéa. Pour les taxes parafiscales, la situation deviendrait encore plus confuse. La question se pose, en effet, de savoir si le gouvernement pourrait recourir aux ordonnances prévues par l'article 38 de la Constitution. Cette procédure exceptionnelle, qui est lourde, suppose la consultation du Conseil d'Etat et l'accord du Parlement : or, il reste très peu de temps avant le lundi 31 décembre, zéro heure. Au-delà de ce « butoir », la perception de ces taxes serait parfaitement illégale.

A ce stade de l'imbroglio juridique, on peut aussi se référer à l'article 44 de la loi organique qui régit la procédure de discussion du budget : celui-ci prévoit en effet que le gouvernement peut déposer devant l'Assemblée nationale *« un projet de loi spécial l'autorisant à continuer à percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances de l'année »*, à condition d'avoir effectué cette démarche *« quarante-huit heures avant la clôture de la première session »*. Or, le « second » projet de loi de finances pour 1980 ayant été déposé devant l'Assemblée nationale le jeudi 27 décembre et la session ordinaire d'automne ayant pris fin le jeudi 22 décembre, le délai de *quarante-huit heures* n'a pas été respecté. N'y a-t-il pas là matière à un troisième recours devant le Conseil constitutionnel ?

L'intérêt de ces prolongations procédurières échappe sans doute à l'opinion, mais il n'est pas mince. D'abord, parce qu'il est *normal, lorsqu'il y a une règle* du jeu, de la respecter à la lettre. Ensuite, parce qu'il est naturel que les parlementaires usent de leur droit de saisine du Conseil constitutionnel, qu'ils détiennent depuis peu. Enfin, parce que tout débat de procédure a une signification *politique*. En la *circonstance*, elle est claire : l'exécutif, mis en difficulté par la défection du R.P.R., s'est placé en mauvaise posture au regard des institutions et l'opposition en profite.

LAURENT ZECCHINI.

### SOIXANTE-DIX-HUIT TAXES PARAFISCALES

Les taxes parafiscales, dont la perception est prévue dans la loi qui fait l'objet d'un recours du groupe communiste devant le *Conseil constitutionnel*, sont au nombre de soixante-dix-huit. *Les recettes prévues en ce* domaine pour 1980 sont de 4,1 milliards de francs. Ce produit est en augmentation de 6,52 % par rapport à 1979.

Parmi les taxes parafiscales figure notamment la redevance télévision, qui constitue l'essentiel du produit. La taxe sur les recettes publicitaires réalisées par certains organes d'information, la taxe des cartes grises, de même que des taxes *portant aussi bien sur le champagne* et les vins, sur différents *produits* agricoles, sur les spectacles et sur les droits de chasse et de pêche font également partie de cette catégorie.

● *M. Michel Cointat*, député (R.P.R.) d'Ille-et-Vilaine, *ancien* ministre, a affirmé vendredi 28 décembre que *« respecter la Constitution, assurer la stabilité gouvernementale, voter le budget à l'heure, sont les principes fondamentaux des parlementaires gaullistes »*. M. Cointat a ajouté : *« 1980 apportera suffisamment d'ennuis. Inutile d'être, en plus, masochiste en créant des difficultés dont l'intérêt est relatif. Toutefois, il est normal, sans fait nouveau, que le R.P.R., dans la plus parfaite sérénité, conserve une attitude de regrets face à des économies qu'il a souhaitées sans les obtenir. »* D'autre part, quatre députés de la Manche, M. Baudouin et Daillet (U.D.F.) ainsi que MM. Bizet et Godefroy (app. R.P.R.), ont lancé le même jour un appel à l'unité des deux composantes de la majorité.

● *M. Pierre Mattéi*, président de la fédération de Paris du M.R.G. et conseiller de la capitale, a accepté une délégation de compétence en matière de logement social qui lui a été confiée par M. Jacques Chirac, maire de la Ville.

POINT DE VUE

## Les chemins perdus de la Constitution

par
FRANÇOIS LUCHAIRE (*)

QUAND on s'embarque dans une procédure irrégulière, il est bien difficile de trouver ensuite le bon chemin ; c'est ce qui *arrive aujourd'hui au gouvernement* pour son budget.

*Lorsque* le budget *n'*est pas promulgué à temps utile, l'article 47 de la Constitution permet au gouvernement de demander d'urgence au Parlement le vote d'une loi spé*ciale l'autorisant à percevoir les* impôts ; ensuite, le gouvernement ouvre par décret les crédits se rapportant aux services publics existante, tels qu'ils fonctionnaient l'année précédente.

Le Parlement a voté cette loi spéciale.

Mais devant le Sénat, le sénateur Le Pors a *soulevé un grief grave* : d'après l'article 4 de l'ordonnance, *certaines* taxes parafiscales, qui sont établies par décrets, ne peuvent être perçues les années suivantes que sur une autorisation donnée chaque année par la loi de finances ; il s'agit des *taxes* perçues par des personnes morales, de droit public *ou privé, autres que l'Etat*, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs.

Or la loi spéciale qui autorise le gouvernement à percevoir les impôts *n'est pas la loi des finances* puisque la discussion de cette dernière conti*nue, comme l'indique l'article 44 ;* en outre, l'article 2 de l'ordonnance énumère les textes qui ont le caractère de loi de finances et la loi spéciale ne figure pas dans cette énumération.

Il ne paraît donc pas possible d'autoriser la perception de taxes parafiscales autrement qu'en votant la *loi de finances* ; la *loi* spéciale autorisant la perception des impôts ne peut autoriser celle des taxes parafiscales.

Cette loi, dans la mesure où elle contient cette seconde autorisation, est contraire à la Constitution et les élus communistes ont saisi le Conseil constitutionnel.

Toutefois, on peut adresser à ce raisonnement deux objections :

En premier lieu, ne serait inconstitutionnelle que la disposition *concernant ces taxes parafiscales* ; d'ailleurs, le parti communiste n'a attaqué que cette disposition. Il est donc possible de promulguer la loi sans cette disposition. Ses bénéficiaires en éprouveront quelque gêne (et par exemple les chaînes de *télévision)* tant que *la loi de finances* ne sera pas adoptée, mais ni l'Etat, *ni les départements, ni* les communes, ni leurs établissements publics ne seront concernés.

En second lieu, l'interprétation *suggérée par* M. Le Pors paraît particulièrement stricte : en effet, si la loi spéciale est bien celle prévue par l'article 47 de la Constitution et l'article 44 de l'ordonnance, elle peut donner, en *matière* fiscale, toutes les autorisations qui relèvent *normalement* de la loi de finances, et notamment celle concernant les taxes parafiscales ; la loi spéciale est une partie provisoirement détachée de la loi de finances et elle en a donc tous *les caractères* et toutes les conséquences.

Certes, les articles précités parlent des impôts et non des taxes *parafiscales* ; mais celles-ci participent de la nature de ceux-là ; l'article 4 de l'ordonnance ne distingue nullement les impôts d'une part, et les taxes parafiscales d'autre part, *mais les recettes* de l'Etat d'un côté et, de l'autre côté, les taxes parafiscales perçues au profit d'autres organismes.

*Le recours des élus communistes* est, sans doute, sérieux ; il n'est, cependant, pas sûr qu'il soit accepté par le Conseil constitutionnel.

En revanche, un grief plus général peut être adressé à la loi spéciale : cette loi est prévue par *l'article 47 de la Constitution, mais* l'article 44 de l'ordonnance précise que le projet de loi doit être déposé *« quarante-huit heures avant la clôture de la première session »*. Or il y a beau temps que cette première session est close ; la loi spéciale serait donc inconstitutionnelle parce que tardive.

Ce raisonnement n'est pas sans réponse : on peut soutenir que l'article 47 de la Constitution a fixé un principe et que l'article 44 de *l'ordonnance a déterminé les modalités* uniquement lorsque ce principe s'applique dans une session ordinaire. En revanche, en cas de session extraordinaire, le principe ne serait limité par aucune exigence de délai.

*Mais, pour se déclarer incompétent* à propos d'une loi référendaire, *le Conseil constitutionnel*, le 6 novembre 1962, a suivi le raisonnement contraire : la Constitution permet un recours contre la loi, tandis *qu'une ordonnance organique* a prévu les modalités de ce recours que contre les lois votées par le Parlement. Le Conseil a alors estimé que le principe constitutionnel ne pouvait s'appliquer que selon les modalités prévues par la loi organique.

Appliquer aujourd'hui ce même raisonnement *serait condamner* la loi spéciale autorisant la levée des *impôts*. Il *nous paraît douteux* que le Conseil suive aujourd'hui ce raisonnement de 1962.

Mais tout cela montre combien il est *dangereux* de s'éloigner de chemins pourtant relativement bien tracés par la Constitution. Quel que soit le point d'arrivée, le citoyen en éprouve un sentiment de malaise.

(*) *Le président honoraire de* l'université de Paris-I, ancien membre du Conseil constitutionnel.

## « France nouvelle » : le glissement à droite du P.S. n'est pas irréversible

Michel Cardoze observe, dans *France nouvelle*, hebdomadaire central du P.C.F., daté 29 décembre-4 janvier, que, après l'échec de la gauche en mars 1978, la question s'est posée de savoir *« qui était responsable »* de la *« brisure du programme commun »*. Il écrit :

*« Il a fallu quelques mois pour mesurer à nouveau la nature contradictoire d'un courant réformiste principalement exprimé dans le P.S., qui a cru, à partir de 1977, que la victoire pouvait lui échoir seul, et qu'il pouvait la voler aux communistes en l'emportant sur la droite défaite. Mais dans ce pays de classement politique radical, il n'y a pas de voie médiane, d'échappatoire face aux enjeux importants (et tels sont-ils aujourd'hui) : si le P.S. cherche à échapper (fût-ce pour son propre compte proclamé à gauche) à la logique et aux conséquences politiques de l'alliance avec le P.C.F., le courant réformiste tend à devenir à la fois otage et couverture des forces politiques de la conservation sociale, de la droite qui désormais fait fond sur le P.S. et le réformisme pour tenter de s'organiser une rechange sans risque.*

*» D'avoir perçu cela à temps, le P.C.F. peut revendiquer la responsabilité. Pour que le P.S. supporte complètement celle d'avoir fléchi, hésité dans le côte à côte avec le P.C.F. et cru pouvoir franchir seul le pas et finalement brisé l'espoir populaire en provoquant l'échec électoral.*

*» Ah ! certes, cette réalité contradictoire d'une réalité politique et sociale dans laquelle le P.C. est plongé depuis bientôt soixante ans n'est pas facile à maîtriser en permanence et nous en savons quelque chose ; mais les générations actuelles ont appris depuis 1974 et 1978. Et en 1979 l'heure est venue de mesurer que, contradictoire par tous les bouts, ce réel-là peut être modifié jusque dans le P.S. du glissement à droite. Le présent a lutté en 1979 et nous a décidément mis sous les yeux la non-irréversibilité des choses. »*

Michel Cardoze reproche, d'autre part, sans le nommer, à M. Jean Elleinstein, de vouloir *« transformer la vie démocratique du parti en guérilla radiophonique anti-direction »*.

*LE P. C. F. ET LE STALINISME*

## M. Guyot met en cause « les camarades qui avaient assisté au vingtième congrès » du P.C. soviétique

**« France nouvelle », hebdomadaire central du P.C.F., présente, en couverture de son numéro daté 29 décembre-4 janvier, le portrait de Staline exécuté, à la mort de celui-ci, par Picasso, en mars 1953, à la demande d'Aragon, et publié par « les Lettres françaises ».**

L'hebdomadaire indique que ce portrait *« soulева une énorme polémique, suscitée par le secrétariat du parti commnuiste français, alors dirigé par Auguste Lecœur et André Marty »*, Maurice Thorez étant en traitement en Union soviétique. Le comité central du P.C.F. avait désapprouvé catégoriquement la publication de ce portrait dans l'hebdomadaire *les Lettres françaises* et avait désavoué son directeur, Louis Aragon. *France nouvelle* cite la défense qu'avait présentée Aragon et un extrait des mémoires de Thorez, *Fils du peuple*, dans lequel l'ancien dirigeant du P.C.F. indique qu'il intervint *« sans tarder pour que cessât cette campagne* (1) ».

L'hebdomadaire central du P.C.F. publie, d'autre part un entretien intitulé : « Staline, l'homme et l'histoire », auquel participent M. Raymond Guyot, membre du comité central, ancien secrétaire général de l'Internationale communiste de la jeunesse ; Mme Lilly Marcou, chercheur à la Fondation nationale des sciences politiques, et M. Francis Cohen, ancien correspondant de *l'Humanité* à Moscou, coauteur de *l'U.R.S.S. et nous*.

M. Cohen se demandant *« quelle a été l'influence de Staline sur les communistes français »*, M. Guyot déclare : *« On n'y échappait pas. »* Au sujet du *« retard »* pris par le P.C.F. dans la critique du stalinisme, après le vingtième congrès du P.C. soviétique et les révélations du rapport Khrouchtchev, M. Guyot indique : *« Je m'interrogeais : est-ce vrai, tout cela ? Les camarades qui avaient assisté au vingtième congrès ne nous avaient pas beaucoup aidé à y voir clair* (2). » Il déclare d'autre part : *« L'Union soviétique représentait l'idéal pour lequel nous luttions : le renversement du vieux monde. Et cet amour pour l'Union soviétique se cristallisait en la personne de Staline, qui était la figure de proue de cette société.*

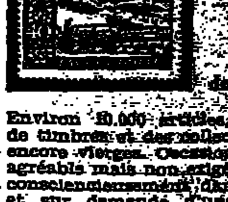
*» Quant aux moyens d'exercer cette influence, il y avait le Komintern (Internationale communiste) et Staline avait barre sur le Komintern. Même après sa dissolution, pendant toute une période l'opinion du P.C.U.S. n'était, en définitive, jamais mise en cause. »*

M. Cohen note cependant que, dans l'attitude des communistes français vis-à-vis de Staline, tout ne relevait pas d'une *« obéissance aveugle »*. Il souligne que l'interprétation stalinienne du marxisme, enseignée *dans les écoles du P.C.F.*, était bien accueillie, dans la mesure où, par certains de ses aspects, elle *« convenait asez bien à nos traditions philosophiques »*. M. Cohen déclare également : *« Notre grand effort, actuellement, à nous communistes français, est de faire autrement à partir de notre situation réelle. Il faut dire que cela est désormais rendu possible parce que le socialisme existe ailleurs, quel qu'ait été le prix pour l'édifier. Son existence à travers ses expériences positives et négatives, sont autorité, on réduit les possibilités d'action du capitalisme. »*

(1) *Le Monde* du 19 mars 1953 a fait état de la réaction du P.C. à la publication du portrait de Staline en l'accompagnant du commentaire suivant : « L'ouvrage est trop libre, trop instinctif, bref, il manque de piété...

» Cette désapprobation bruyante ne serait que l'écho du déplaisir éprouvé par de nombreux militants. C'est tout à fait vraisemblable. Mais le comité central n'a-t-il pas voulu saisir une excellente occasion de rouvrir le dossier prudemment refermé après les « réunions d'études » d'avril dernier, où Picasso avait déjà été mis en cause comme trop éloigné de l'art authentique représenté par Fougeron. »

(2) La délégation du P.C.F. au vingtième congrès du P.C. soviétique (février 1956) comprenait Maurice Thorez, Jacques Duclos, Pierre Doize et Georges Cogniot, tous décédés aujourd'hui. Le P.C.F. avait reconnu, au mois de janvier 1977, que cette délégation avait eu communication du rapport Khrouchtchev, texte dont le parti communiste avait contesté l'authenticité lors de la publication dans la presse occidentale.



هكذا من الأصل



Le Monde

# société

## En Meurthe-et-Moselle

### LE CHATEAU DE JARNY NE SERA PAS VENDU A UNE SECTE

La détermination de nombreux habitants de Jarny (Meurthe-et-Moselle), qui voulaient éviter que le château de leur commune soit racheté par une Association de l'Eglise chrétienne italienne du nord de l'Europe, aux activités inconnues en France, aura été efficace : une promesse de vente a été signée, le samedi 29 décembre, entre les représentants de la Société minière de Droitaumont-Craumont, propriétaire du château, et la municipalité.

L'association, dans un premier temps, s'étant portée acquéreur pour une somme de 1,3 million, la municipalité de Jarny avait fait, le jeudi 27 décembre, une offre d'achat au même prix. On craignait à Jarny que l'association ne provoque une surenchère, qu'en aucun cas la commune n'était prête à suivre. *« Dans une telle hypothèse, nous descendrons dans la rue »*, nous avait indiqué M. Gilbert Schwartz, maire (P.C.) de Jarny.

*Je comprends le souci des jarnysiens, nous avait déclaré le Père* Jean-Marie Laveuf, curé de Jarny, *dans la mesure où on ne sait pas de quelle secte il s'agit et où cinq mille scolaires viennent tous les jours dans la commune.» « Il ne faut pas, certes, faire d'amalgame entre toutes les sectes et il faut respecter les gens inoffensifs qui se réunissent autour d'une foi,* ajoute-t-il. *Mais, même si tel était le cas, je ne participerais pas à un comité d'accueil. »*

## MÉDECINE

### La maternité de Port-Royal est fermée après le décès de deux nouveau-nés dû à une entérocolite ulcéro-nécrosante

**Neuf nouveau-nés ont été atteints, entre le 1er septembre et le 28 décembre, à la maternité de Port-Royal (centre hospitalier et universitaire Cochin), à Paris, d'une entérocolite ulcéro-nécrosante. Deux d'entre eux sont morts. A la suite de l'apparition simultanée de trois cas, le 28 décembre, le directeur général de l'Assistance publique (A.P.) a décidé, en accord avec le chef de service, le professeur Roger Henrion, de fermer, à partir du 28 décembre, la maternité de Port-Royal, le temps d'effectuer une désinfection totale et un réaménagement des locaux. Cette maladie avait déjà frappé, en 1979, à la maternité Baudelocque, trente-deux enfants, dont un était mort, et avait entraîné sa fermeture du 24 septembre au 21 novembre. (« le Monde » des 26 et 27 septembre.)**

Tous les cas actuels concernent, précise l'A.P., des enfants nés à la suite de grossesses dites à haut risque et d'accouchements intervenus dans des conditions difficiles (sept césariennes ont été pratiquées). Et plusieurs de ces enfants, nous a déclaré le professeur Henrion, seraient morts *in utero* (avant l'accouchement) si leur gestation n'avait pas été soumise à une surveillance attentive et stricte dans un centre de pointe. Le premier cas de cette série a été constaté le 3 octobre, les suivants le 23 octobre, le 14 novembre, puis les 4, 20 et 24 décembre. Devant l'accroissement de la fréquence des atteintes de la maladie, il avait été décidé, dès le 22 décembre, de ne plus placer les nourrissons dans l'unité de néonatalogie de la maternité où se sont déclarés les six premiers cas, puis de ne plus pratiquer, à partir du 24 décembre, d'accouchements et de césariennes dans la salle de travail et dans la salle d'opération. La maternité aurait-elle dû être fermée plus tôt ? Non, estime le professeur Henrion, qui souligne que les premiers cas, par leur caractère sporadique, n'avaient rien d'exceptionnel dans ce genre de maternité.

*L'entérocolite ulcéro-nécrosante* est une affection intestinale qui entraîne une altération grave de la muqueuse de l'intestin, avec des ulcérations hémorragiques, voire une nécrose, c'est-à-dire une destruction complète de certaines parties, nécessitant parfois leur ablation chirurgicale (cela n'a pas été nécessaire pour les nouveau-nés qui viennent d'être atteints) et l'abouchement en général provisoire du colon à la peau (anus artificiel). Le premier signe de cette maladie est la présence de sang dans les selles, qui impose des explorations complémentaires, l'arrêt de toute alimentation par la bouche, la mise sous perfusion intraveineuse et des traitements intensifs (antibiotiques en particulier).

#### Cause inconnue prévention difficile

La cause exacte est toujours inconnue et sa prévention reste difficile, voire impossible. Une désinfection et un réaménagement des locaux, comme à la maternité Baudelocque, vont être entrepris, mais il n'est absolument pas assuré qu'ils permettront d'éviter l'apparition d'autres cas. L'hypothèse virale, la plus souvent avancée quant à l'origine de cette affection, n'a encore jamais reçu de confirmation scientifique certaine, d'autant plus que les virus incriminés sont retrouvés chez des nourrissons en bonne santé. La possibilité qu'un facteur alimentaire puisse avoir un rôle majeur dans l'évolution de cette maladie, et qui avait été évoqué pour les cas apparus à la maternité Baudelocque, où aucun des enfants atteints n'était nourri au sein par sa mère, semble devoir être rejetée. En effet, l'un des enfants malades de la maternité Port-Royal recevait une alimentation maternelle.

Pour le professeur Henrion, cette fréquence accrue d'une maladie, jadis rare, est peut-être la rançon des progrès techniques. En effet, les grossesses qu'il aurait été impossible de mener à bien il y a une dizaine d'années sont actuellement maintenues jusqu'à termes parfois dans des conditions précaires. Mais ces prouesses autorisent aussi la naissance d'enfants en bonne santé qui auront un développement normal.

Ce 29 décembre, l'état de santé des trois nouveau-nés atteints le 28 était satisfaisant et leurs jours ne semblaient pas être en danger.

Dr Ph. L.

### « QUARANTE-TROIS MALADIES ET AFFECTIONS PEUVENT ÊTRE TRAITÉES PAR L'ACUPUNCTURE », estime l'Organisation mondiale de la santé.

*Genève (A.F.P.).* — Une liste de quarante-trois maladies et affections que l'on peut traiter par acupuncture a été dressée par l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.).

Il s'agit, indique le mensuel (1) de l'O.M.S., publié jeudi 27 décembre à Genève, d'affections de voies aéro-digestives supérieures (sinusite, rhume, amygdalite aiguë, maux de dents, gingivites), de troubles gastro-intestinaux (hoquet, ulcère du duodénum, dysenterie bacillaire, constipation, diarrhée), d'affections nerveuses et musculaires (migraines, sciatiques, névralgies diverses).

*Cette liste, qui indique la* publication de l'O.M.S., est fondée sur l'expérience clinique et non sur des recherches cliniques systématiques, a été établie à l'issue d'un séminaire interrégional sur l'acupuncture, qui s'est réuni à Pékin en juin dernier, et auquel participaient, outre de nombreux médecins chinois, quinze experts de douze pays. Cependant, précise l'O.M.S., le fait que certaines maladies figurent sur la liste n'indique pas le degré d'efficacité de leur traitement par l'acupuncture.

(1) *Santé dans le monde*, décembre 1979, consacré entièrement à l'acupuncture et disponible à Paris à la librairie Arnette, 2, rue Casimir, 75006 Delavigne.

## ÉDUCATION

### Pour l'année scolaire en cours

### Le directeur des collèges veut éviter « la désorganisation précoce » du troisième trimestre

*« Un certain nombre de mesures sont envisagées pour redonner au troisième trimestre de l'année scolaire sa pleine portée pédagogique en préservant aussi longtemps que possible le rythme de travail des élèves »*, explique M. Marc Rancurel, directeur des collèges, dans une circulaire (relative à l'orientation au cours de l'année scolaire 1979-1980 en vue de la rentrée 1980) publiée au *Bulletin officiel de l'éducation* du 27 décembre.

Des instructions sont données pour remédier aux inconvénients résultant de la *« désorganisation précoce du troisième trimestre »*. En attendant des dispositions concernant le déroulement des épreuves orales du baccalauréat, le texte précise que les réunions des conseils de classe du troisième trimestre débuteront *« au plus tôt vingt jours avant la fin de l'année scolaire, en commençant par les classes de troisième. Elles* [seront] *suivies des opérations d'appel et d'admission des élèves de l'enseignement privé, puis, pour les classes de troisième, des réunions de jury du B.E.P.C. auxquelles* [succéderont] *les épreuves orales et écrites de ce diplôme. »* Pour éviter l'étalement sur un trop grand nombre de jours des conseils de classe, la circulaire recommande aux chefs d'établissement d'utiliser la possibilité qui leur est offerte *« de faire présider certains conseils de classe par leur représentant »*, qui peut être leur adjoint, ou le professeur principal de la classe, ou encore un professeur de la classe.

Les familles doivent être informées des propositions des conseils *« dans les délais les plus courts, au fur et à mesure de leur tenue »*. Elles devront néanmoins attendre les dix jours qui suivent la fin de l'année scolaire pour connaître l'affectation définitive de leur enfant.

**[Ce texte se borne à l'horizon de l'été 1980. Les mesures annoncées pour réformer les rythmes scolaires à partir de cette date ne devant être connues que d'ici quelques mois (« le Monde » du 1er décembre), il doit laisser la situation ouverte pour l'avenir. Quelques points de repère figurent cependant dans la circulaire, en particulier l'allongement du troisième trimestre par le report des décisions d'affectation des élèves après la fin de l'année scolair et par le déplacement de toutes les épreuves orales du baccalauréat après l'écrit.]**

## CATASTROPHES

### En France et en Grande-Bretagne

### LA TEMPÊTE A PROVOQUÉ LA MORT DE DIX PERSONNES

**Huit personnes ont été tuées en Grande-Bretagne et deux en France, près de Bar-le-Duc (Meuse), du fait de la violente tempête, accompagnée de pluies torrentielles, dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 décembre de part et d'autre de la Manche.**

**Dans le Pays de Galles et l'ouest de l'Angleterre plusieurs centaines de personnes ont dû être évacuées, des dizaines de routes coupées, et dans plusieurs villes, le niveau de l'eau a atteint 2 mètres.**

**En France, c'est surtout la Bretagne qui a été touchée par des inondations importantes. Ainsi, à Morlaix (Finistère Nord), nous indique notre correspondant à Brest, les bas quartiers de la ville ont été envahis par l'eau, qui, par endroits, a atteint 50 centimètres de hauteur.**

**On a enregistré, d'autre part, à Brest et à Quimper, 40 mm d'eau en vingt-quatre heures à la suite de pluies torrentielles.**

**La tempête a également soufflé en Normandie, en Bourgogne, dans la région parisienne et dans le Limousin. Le trafic du port du Havre et celui de l'aéroport de Roissy ont dû être interrompus pendant quelques heures vendredi. Plusieurs toitures de maisons ont été soufflées par le vent dans la région de Melun, d'après notre correspondant en Seine-et-Marne.**

**C'est en Lorraine, près de Bar-le-Duc (Meuse) que deux jeunes gens, M. Jacky Arnicot et son épouse Joelle, ont été tués, le vendredi 28 décembre par la chute sur leur voiture d'un arbre déraciné par la tempête.**

## SCIENCES

### L'ACADÉMIE INTERVIENT UNE NOUVELLE FOIS EN FAVEUR DE M. YOURI ORLOV

Pour protester contre la peine de six mois de *« prison intérieure »*, infligée au physicien soviétique Youri Orlov, qui avait tenté de faire sortir du camp où il est détenu un article scientifique (*le Monde* du 6 décembre), le bureau de l'Académie des sciences, que préside M. Roger Gautheret, vient d'adresser un télégramme à M. Anatole Alexandrov, président de l'Académie des sciences d'Union soviétique. *« La nature scientifique d'un document implique sa libre diffusion, conformément aux règles adoptées par le Conseil international des unions scientifiques et aux dispositions de l'Acte final des accords d'Helsinki »*, souligne notamment le télégramme, par lequel les académiciens français demandent *« instamment »* à leur collègue soviétique d'*« intervenir pour que la sanction soit levée et que la diffusion de ce manuscrit scientifique d'Orlov soit assurée »*.

### Disparu depuis plus de quinze jours

### LE SATELLITE SATCOM-3 N'A PAS ÉTÉ RETROUVÉ

Washington *(A.F.P.)*. — La firme américaine R.C.A. a indiqué, vendredi 28 décembre à Washington, qu'elle continuait les recherches pour tenter de retrouver le satellite de télécommunications SATCOM-3, « perdu » le 10 décembre dans l'espace, quatre jours après son lancement.

Ce satellite d'une tonne, et dont le coût est estimé par R.C.A. à 50 millions de dollars (environ 200 millions de francs), a disparu des écrans de contrôle, quinze secondes après la mise à feu du moteur d'apogée destiné à le placer sur orbite géostationnaire, à 36 000 kilomètres au-dessus du Pacifique, à mi-chemin entre Hawaï et la Californie. Lancé par la NASA depuis Cap-Canaveral (Floride), le satellite devait servir de relais de télévision.

## RELIGION

### Trois cardinaux et deux évêques allemands se sont entretenus avec Jean-Paul II de « l'affaire Hans Küng »

Rome *(A.F.P.)*. — Jean-Paul II a accordé, dans la soirée du 2 décembre, à Castel Gandolfo, l'entretien sollicité par une délégation épiscopale allemande venue l'entretenir de la sanction visant le théologien Hans Küng. Professeur de théologie à l'université de Tübingen, ce dernier s'est vu, on le sait, retirer le droit d'enseigner par la Congrégation pour la doctrine de la foi.

La délégation comprend, outre le cardinal Höffner, archevêque de Cologne et président de la conférence épiscopale d'Allemagne fédérale ; le cardinal Joseph Ratzinger, archevêque de Munich et Freising ; le cardinal Hermann Volk, évêque de Mayence ; Mgr Otto Saier, archevêque de Fribourg-en-Brisgau et de Mgr Georg Moser, évêque de Rottenbourg.

Le pape a également demandé leur assistance au cardinal Franjo Seper, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi et au cardinal Agostino Casaroli, secrétaire d'Etat.

Dans une interviw à l'agence de presse catholique KNA, le cardinal Höffner a exprimé l'espoir que Hans Küng *« réviserait sa position et proclamerait son attachement à la foi de l'Eglise »*.

Le cardinal a souligné que l'*« autorité du pape »* Jean-Paul II qui se trouvait engagée et non pas seulement celle de *« quelques prélats »*. *« Une Eglise qui n'oserait pas lutter contre une hérésie*, a-t-il remarqué, *ne serait plus une Eglise, mais un simple club où l'on disserte sans prendre d'engagement. »*

D'autre part, dans un télégramme adressé au pape, l'association des laïcs catholiques suisses s'est prononcée en faveur du maintien de la décision du pape visant Hans Küng.

**[Rappelons que le pape a approuvé explicitement la récente décision de la Congrégation pour la doctrine de la foi et que les évêques allemands ne sont guère favorables aux positions doctrinales de Hans Küng. Il ne pouvait donc être question, lors de la réunion à Castelgandolfo, de faire marche arrière. Toutefois, devant l'ampleur prise par les remous actuels, il semble qu'un apaisement est souhaité de part et d'autre. A commencer par le principal intéressé qui, sans rien renier, pourrait être amené à préciser à nouveau sa pensée dans le contexte actuel. Hans Küng a déjà donné, en maintes occasions, les preuves de son attachement à l'Eglise et à l'œcuménisme.**

**Ce ne sont pas moins de cinq cardinaux qui ont entouré le pape lors du début de la rencontre de Castel Gandolfo et on peut supposer que celle-ci ne restera pas sans effet.]**

## JUSTICE

### Une « plaisanterie » des objecteurs de conscience.

Les affiches qui dans un certain nombre d'immeubles du quatorzième et du quinzième arrondissement de Paris recommandaient aux habitants de ne plus utiliser l'eau de la ville (*le Monde* du 29 décembre) émanaient d'un mouvement d'objecteurs de conscience, le mouvement « O.P. 20 ». Ces derniers cherchaient, par ce canular, à attirer l'attention sur le sort de huit de leurs camarades détenus pour insoumission dans diverses prisons. La mairie de Paris indiquait, vendredi 28 décembre, que l'eau distribuée dans la ville était *« parfaitement consommable »* et dénonçait *« une sinistre plaisanterie d'individus mentalement irresponsables »*.

Le mouvement « O.P. 20 » groupe les deux-cent cinquante jeunes gens à qui le statut d'objecteur de conscience a été refusé, depuis novembre 1978, par la commission juridictionnelle. Il s'était déjà signalé lors d ela brève « occupation » de l'ambassade de Belgique à Paris, le 8 novembre.

● *M. Jean-Marie Le Pen*, membre du bureau politique du Front national (extrême droite), a été convoqué, pour le vendredi 4 janvier, par M. Ernest Fontaine, juge d'instruction à Paris. Cette convocation fait suite à une plainte du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) après la publication d'une affiche où l'on pouvait lire : *« 1 500 000 chômeurs, c'est 1 500 000 immigrés de trop. La France et les Français d'abord. »*

### Dans les Vosges dix-neuf jeunes gens sont poursuivis pour trafic de stupéfiants.

Dix-neuf jeunes gens de moins de vingt-cinq ans sont inculpés de trafic et usage de stupéfiants après une enquête menée depuis le mois d'octobre par la sûreté urbaine d'Epinal (Vosges). Grâce à des ordonnances — environ cinq cents — données par un oncle médecin à l'un des principaux inculpés, les membres du petit réseau s'approvisionnaient en médicaments figurant au tableau A et les consommaient à dose toxicomaniaque.

Les dix-neuf jeunes gens, dont sept avaient été incarcérés, sont tous remis en liberté sous contrôle judiciaire depuis le 24 décembre. Selon les enquêteurs, toutes les personnes impliquées dans l'affaire n'ont pas encore été appréhendées.

● *M. Patrice de Charette*, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Béthune (Pas-de-Calais), vient d'être nommé juge d'instruction au tribunal de grande instance de Saintes (Charente-Maritime). Vice-président du Syndicat de la magistrature, M. de Charette avait protesté à plusieurs reprises, ces derniers mois, contre le refus de la chancellerie d'accepter sa demande de mutation, refus dans lequel il voyait une opposition de nature *« anti-syndicale »* (*le Monde* du 29 juin). En 1975, M. de Charette avait fait incarcérer un industriel du Nord, M. Jean Chapron, à la suite du décès accidentel d'un ouvrier, M. Roland Willaume.

## FAITS DIVERS

### Un commerçant blesse un gendarme

### UNE MÉPRISE

**Le prenant pour un cambrioleur, un commerçant de Saint-André-de-Corcy (Ain) a grièvement blessé un gendarme dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 décembre.**

*Cette nuit-là, vers 2 h. 30, le vent soufflait en tempête, la pluie tombait en rafales et on n'y voyait pas à 3 mètres, quand M. Roger Vaudan, cinquante-deux ans, coiffeur, entendit un remue-ménage dans la rue. Il comprit qu'on était en train de cambrioler, en face, un magasin d'appareils ménagers. N'écoutant que son courage, M. Vaudan décrocha son fusil de chasse et descendit dans la rue. Il entendit son collègue lui crier : « Attention ! Ils sont armés. Ils m'ont flingué ! »*

*Il vit un homme armé et un autre, à terre, se traînant hors du magasin. C'était un gendarme — en parka — qui tenait en respect un cambrioleur blessé. Prenant le gendarme pour le voleur et le voleur pour le commerçant, M. Vaudan tira un coup de fusil, blessant grièvement M. Claude Monnet, trente-trois ans, marié, père de deux enfants.*

*Le coiffeur ne pouvait pas savoir que, quelques instants auparavant, deux jeunes cambrioleurs avaient été surpris par le marchand d'appareils ménagers. Il ne pouvait pas savoir que celui-ci, répliquant à un coup de fusil de chasse des cambrioleurs, avait tiré sur eux, les blessant légèrement. Il ignorait que, venu à pied, le seul gendarme de garde à cette heure (les autres étaient en opération dans un autre village pour un cambriolage) était déjà sur place, alerté par l'épouse du commerçant cambriolé. Dans la nuit, tout le monde était armé.*

*Les deux cambrioleurs sont bien connus des gendarmes. Il s'agit d'un Algérien et d'un Tunisien, Ben Belkacem Habib, vingt ans, et Ben Troucy Ankacha, dix-neuf ans. L'un d'eux, expulsé de France après une condamnation y était revenu clandestinement. Quand ils ont été surpris par le commerçant, ils étaient en train de transporter dans leur voiture (volée) un magnétoscope et des transistors.*

*M. Vaudan devait être déféré, ce samedi 29 décembre, au parquet. Il a été laissé en liberté. « Pour une fois qu'un voisin ne reste pas peureusement derrière ses volets... », dit-on à la gendarmerie.*

## SPORTS

# BILAN DE 1979

## La Chine l'apartheid, Moscou

Toute l'année, les prochains Jeux d'été de Moscou ont pesé d'un grand poids sur les décisions qui ont été prises un peu partout dans le monde. Pour l'essentiel, on peut en retenir la réadmission de la Chine au sein du Comité international olympique (C.I.O.), après dix-neuf ans d'absence, les problèmes posés aussi bien en France qu'en Grande-Bretagne par le danger d'entretenir des rapports sportifs avec l'Afrique du Sud, toujours au ban de l'olympisme pour cause d'apartheid, et les réactions souvent négatives que suscite la tenue des Jeux de la XXII[e] Olympiade dans la capitale soviétique. Jamais peut-être autant qu'en 1979 le sport et la politique n'ont été aussi étroitement imbriqués et dépendants l'un de l'autre.

C'est le 26 novembre, au terme d'une « longue marche diplomatique » semée d'embûches, que la Chine a été officiellement réadmise au C.I.O. par soixante-deux voix contre dix-sept, une abstention et un bulletin nul. Dans le même temps, le C.I.O. informait Taiwan qu'il ne pourrait être désormais reconnu qu'en qualité de « comité olympique chinois de Taipeh » et à la condition expresse de changer d'hymne et de drapeau. Le combat entre Pékin et Taiwan était inégal, faussé au départ. C'est simplement le plus fort qui l'a emporté, peut-être au mépris de la morale olympique. On doit cependant se féliciter que le pays le plus peuplé du globe ne reste pas plus longtemps à l'écart du mouvement sportif international. La Chine sera représentée, pour la première fois depuis 1958, aux Jeux d'hiver de Lake-Placid et à ceux d'été de Moscou.

Le premier cri d'alarme à propos de l'apartheid a été lancé par lord Killanin, président du C.I.O., le 12 mars, à Lausanne. Pour éviter une crise aussi grave que celle de Montréal, en 1976, — le boycottage des Jeux par la plupart des pays africains — le président du C.I.O. a mis en garde la France contre les risques qu'elle courait en acceptant de recevoir l'équipe sud-africaine de rugby, les Springboks. Lord Killanin a qualifié la venue des Springboks d' « inopportune ». Le mot a été repris peu après par M. André François-Poncet, ministre français des affaires étrangères, et par M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. En dernier ressort, malgré la détermination de la fédération française de rugby à recevoir quand même les Springboks et l'appui donné à ce projet par le Comité national olympique et sportif (C.N.O.S.F.), le ministre des affaires étrangères a été contraint de recourir au rétablissement des visas pour les ressortissants sud-africains. Auparavant, les villes de Dax, de La Voulte et de Pau avaient refusé de recevoir une équipe du Transvaal. La Fédération française de rugby n'a cependant pas renoncé à faire valoir que la levée de l'apartheid dans le sport était en bonne voie en Afrique du Sud : M. Albert Ferrasse, président de la F.F.R., accompagné d'une délégation parlementaire, effectuera une enquête à Johannesburg dès le 10 janvier.

Contrairement à la France, la Grande-Bretagne ne s'est pas formellement opposée à la venue d'une autre équipe sud-africaine, les Barbarians, composée de joueurs blancs, métis et noirs. Le Conseil supérieur du sport africain (C.S.S.A.) a demandé en conséquence à ses quarante-huit membres de rompre leurs relations sportives avec la Grande-Bretagne. Cette initiative pourrait être suivie d'une demande d'exclusion des Jeux de 1980 si les Britanniques envoyaient, comme ils en ont l'intention, l'équipe des Lions en Afrique du Sud.

Un peu partout a eu lieu une « chasse aux sorcières » dès lors qu'un sportif sud-africain était engagé dans une grande compétition. Le plus souvent, ces tentatives se sont soldées par des échecs, et les responsables du rugby, aussi bien en France qu'en Grande-Bretagne, ont eu beau jeu de faire ressortir qu'il existait deux poids et deux mesures et que les Sud-Africains ne sentaient vraiment le soufre que s'ils étaient rugbymen. Et il est vrai que la lutte contre l'apartheid a eu le rugby comme principale caisse de résonance. Sans doute faut-il considérer que ce sport paie ainsi la rançon de sa popularité. L'affaire des Springboks a divisé l'opinion en France et continue de le faire. Les uns considèrent que tous les moyens sont bons pour lutter contre la ségrégation raciale, les autres regrettent que le sport soit ainsi utilisé à des fins politiques.

Le choix de Moscou pour célébrer les Jeux d'été n'a pas fait et ne fait toujours pas l'unanimité. Tout indique même que les mouvements d'hostilité et les appels au boycottage prendront de l'ampleur au fur et à mesure que la date d'ouverture des Jeux approchera. Pour l'heure, ce sont les prises de position de dissidents ou de contestataires connus, comme Vladimir Boukovski ou Mme Elena Sakharov, femme du prix Nobel de la paix, qui ont eu le meilleur écho. La question qu'ils posent est en effet pertinente : est-il conforme à l'esprit olympique que les Jeux soient organisés dans un pays où, selon les propos de Mme Elena Sakharov, « des défenseurs des droits de l'homme sont dans les camps, des prisons et des asiles psychiatriques » ?

La préparation technique des Jeux de Moscou soulève aussi de l'inquiétude (1) tant pour ce qui concerne la comparaison qui pourra être établie avec les précédentes compétitions olympiques que pour les entraves de tous ordres qui risquent de rendre encore plus lourd l'été moscovite. Ainsi les journalistes ont été prévenus que leur rôle était de ne pas déborder du strict cadre sportif de l'événement. C'est déjà une condamnation pour ceux qui ont lancé l'avertissement.

FRANÇOIS JANIN.

(1) Les délégations des Etats-Unis et d'Australie ont déjà décidé d'établir leurs quartiers à Berlin-Ouest et de ne séjourner à Moscou que le temps indispensable.

---

**FOOTBALL**

## Un constat de fragilité

L'événement de l'année 1979 pour le football français restera-t-il la première qualification simultanée de trois équipes, le Racing Club de Strasbourg, le Football-Club de Nantes et l'Association sportive de Saint-Etienne, pour les quarts de finale des Coupes européennes, où les mésaventures de ces trois mêmes clubs quelques mois plus tôt en Coupe de France face à des équipes de seconde division ?

Six mois après la Coupe du monde, cette année 1979 s'annonçait bien mal pour l'élite des footballeurs français, visiblement mal remis des fatigues et des péripéties de leurs aventures argentines. Contrairement aux saisons précédentes avec Saint-Etienne puis Bastia, aucune équipe n'avait survécu à l'automne en Coupe d'Europe. Monaco et Nantes avaient été éliminés au premier tour, Nancy, privé de Michel Platini au second, et Strasbourg, après avoir passé deux tours en coupe de l'U.E.F.A., avait sombré à Duisbourg début décembre. Quant à l'équipe de France, elle avait d'emblée compromis ses chances en championnat d'Europe des nations, en concédant un match nul à la Suède, au Parc des Princes.

Au plan national, le printemps 1979 ressembla fort à un mai 68 des footballeurs promotionnels. En huitième de finale de la Coupe de France, plus de seize mille spectateurs s'étaient entassés, le 13 avril, dans le petit stade de Gueugnon, une bourgade bourguignonne de onze mille habitants, pour apercevoir de près les idoles stéphanoises. Ils virent surtout des promotionnels, partageant leur temps entre l'entraînement et leur travail aux Forges, vaincre ce soir-là par 3 buts à 0. Même l'ambiance du stade Geoffroy-Guichard et le désir de revanche des « Verts » ne put permettre à ces derniers de retourner la situation quatre jours plus tard. Ce soir-là, Michel Platini et les Nancéiens éliminés (1-0, 0,3) par une équipe d'Angoulême pourtant aux abois sportivement et financièrement, partagèrent d'ailleurs le sort des Stéphanois.

Le flambeau de la contestation allait être repris par d'autres promotionnels bourguignons, les Auxerrois de Guy Roux, qui se frayèrent un chemin jusqu'à la finale aux dépens de Lille (0-0, 2-1) en quart de finale, puis de Strasbourg (0-0, 2-2), sacré pour la première fois champion de France quelques jours plus tôt. Les Nantais durent avoir recours aux prolongations (4-1) pour enrayer *in extremis* ce mouvement de contestation et remporter à leur tour la Coupe de France pour la première fois.

Dans ces conditions, il peut paraître étonnant de constater, quelques mois plus tard, que le football français est le seul à avoir encore un représentant dans chacune des trois Coupes européennes. Au-delà de ce paradoxe, sans doute convient-il encore d'établir, en 1979, un constat de fragilité.

Les efforts entrepris par tous les clubs pour se doter de centres de formation, la continuité apportée par l'Association sportive de Saint-Etienne et le Football-Club de Nantes, principaux pourvoyeurs de l'équipe de France, ont permis d'enregistrer d'incontestables progrès depuis quelques années. Toutefois, la bonne santé des équipes-phares masque encore une instabilité financière chronique dans la plupart des autres clubs.

Contrairement à ses voisins, le football français est le seul à ne pas être puissamment implanté dans les grandes villes (Paris, Lyon et Marseille) et à se payer le luxe d'un calendrier pléthorique (championnat à vingt clubs et Coupe de France par matches « aller » et « retour »), et surtout anarchique dans sa conception (matches mal répartis sur les saisons et fixés à n'importe quel jour de la semaine, ce qui ne crée plus une « habitude » chez les spectateurs). C'est sans doute en cherchant un remède à ces deux maux qu'il pourrait espérer franchir un nouveau palier.

GÉRARD ALBOUY.

---

**JUDO**

## Les jacobins des tatamis

Un champion du monde, Thierry Rey (moins de 60 kilos), quatre vice-champions du monde, Yves Devingt (moins de 65 kilos), Bernard Tchoullouyan (moins de 78 kilos), Michel Sanchis (moins de 86 kilos) et Jean-Luc Rougé (plus de 95 kilos), un troisième, Jean-Luc Rougé encore, mais en toutes catégories. Au total six places sur le podium sont revenues aux Français pour huit possibles à la faveur des championnats du monde de judo disputés du 5 au 9 décembre dans un stade Coubertin étriqué et surchauffé. Certes, il faut pondérer ce résultat « jamais vu » par le fait que les combattants français « jouaient à domicile ». Toutefois, il est le fruit d'un travail qui pourrait servir de modèle à toutes les autres fédérations.

Sans répit depuis l'été, les meilleurs judokas nationaux s'étaient soumis à un entraînement de titans quantitativement et qualitativement au cours de stages en province et à l'INSEP (Institut national du sport et de l'éducation physique), où la Fédération a su réunir en permanence un plateau d'adversaires relevés et dévoués. Ensuite, la sélection s'est opérée en fonction de la valeur réelle effective du moment et non des titres. Ainsi un champion de France en titre, Bernard Bonnelli, a dû céder sa place à celui qu'il avait battu en finale du tournoi national, Michel Sanchis, qui s'était montré très convaincant lors des championnats d'Europe par équipes de Brescia et qui accéda en finale du mondial. Un autre champion de France, Christian Dyot, dut se soumettre à l'épreuve d'une poule de sélection. Dans un seul cas, cette rigueur n'a pas été appliquée, et cela a tourné à la confusion des sélectionneurs : relégué au rang de remplaçant sur le tapis vert, Angelo Parisi (moins de 95 kilos) regarda Vachon sombrer piteusement face à l'Autrichien Kostenberger après deux tours sans gloire contre le Brésilien Pacheco et le Sénégalais Thioub.

Cette bavure, d'autant plus regrettable qu'elle a conduit à priver les amateurs de judo du spectacle du plus beau des combattants qui soit, montre que l'état-major de la F.F.J.D.A. n'est pas infaillible. Une certaine forme de caporalisme a même permis au fil des années d'écarter quelques gêneurs à l'esprit critique trop aiguisé. Mais, dans l'ensemble, il faut convenir que la « ligne » suivie depuis de nombreuses années à différents niveaux de responsabilité par le septième dan Henri Courtine, désormais directeur sportif de la Fédération internationale, a été payante.

En judo, mieux que dans n'importe quel sport, le principe de la pyramide masse-élite a été appliqué. Il a été mis en pratique avec un jacobinisme intransigeant : les meilleurs, qu'ils soient Provençaux, Bretons ou Alsaciens, sont rassemblés à Paris comme l'or en fusion dans une lingotière. Et pas question de couper à la règle : Bernard Tchoullouyan, qui avait envisagé de s'entraîner à Marseille, a dû choisir entre l'équipe de France et les bords de la Méditerranée. En contrepartie, la Fédération s'efforce d'assurer l'avenir social de ses champions, soit en les intégrant dans les structures fédérales, soit en leur ménageant les faveurs de l'administration (cinq judokas ont des plans de carrière olympiques).

Dire que le système n'a provoqué que des réussites serait exagéré : le fleuve judo charrie avec ses riches alluvions bon nombre d'arbres morts. Appliquée avec opiniâtreté depuis toujours, cette politique a permis néanmoins au judoka français de s'illustrer constamment au plan européen ou mondial, notamment aux Jeux olympiques de Munich (trois médailles de bronze), aux championnats du monde de Vienne (une médaille d'or) et aux Jeux de Montréal (une médaille de bronze). Pourtant, jamais le succès n'avait été aussi grand qu'à Paris. L'avenir dira si la F.F.J.D.A. saura digérer pareille réussite.

ALAIN GIRAUDO.

---

**TENNIS**

## De la suprématie de Borg aux ambitions de McEnroe

A la différence du passé lointain des glorieux amateurs sur le modèle des « mousquetaires » ou de Tilden et de la légende toute récente des grands « pros » comme Pancho Gonzalès ou Rod Laver, le tennis d'aujourd'hui est une compétition farouche dont les empoignades ont lieu toute l'année d'un hémisphère à l'autre, sur toutes les surfaces et où les joueurs de haut niveau, qui se comptent par dizaines, se doivent d'être en forme à tout moment s'ils veulent défendre une situation financière comparable à celle des P.-D.G. des affaires industrielles ou commerciales.

Ainsi, du 1[er] janvier au 31 décembre 1979, un superchampion aura dominé une nouvelle fois le tennis mondial : le Suédois Björn Borg, la première idole à laquelle sont dus l' « éclatement » du sport de la raquette et sa popularité soudaine parmi les masses. Longtemps menacé par l'ancien numéro 1 américain Jimmy Connors, Borg aura dominé définitivement celui-ci toute la saison. Mais déjà perce l'ambition d'un autre Américain tout juste sorti de l'adolescence, John McEnroe, qui osa chatouiller à plusieurs reprises la suprématie de Borg, préfigurant la menace de demain.

Quatre fois champion de Roland-Garros (1974, 1975, 1978, 1979), quatre fois consécutivement champion de Wimbledon (1976, 1977, 1978, 1979), victorieux d'un nombre incalculable de tournois ou d'exhibitions, Björn Borg a terminé la saison 1979 au premier rang mondial du classement des joueurs professionnels dit A.T.P. Le phénomène n'a que vingt-trois ans, mais il s'impose sans contestation possible comme le plus grand athlète que le tennis ait connu.

Des jambes de hockeyeur sur glace lui donnant une rare vitesse de déplacement, un cœur qui bat à trente-cinq pulsations-minute, une puissance de bras qui manie une raquette-massue et délivre des « paquets » partant des épaules et de dorsaux de déménageur, un coup d'œil infaillible dans le mouvement même, des réflexes-éclairs : c'est toujours la même dynamique. Mais la tête est plus forte encore : Borg témoigne d'une concentration sans défaut. A cet égard, son année aura été exceptionnellement riche en émotions. Sur terre battue, la finale de Roland-Garros l'aura vu ébranlé par le volleyeur latin Victor Pecci. Sur herbe, il fut en perdition devant le subtil Indien Vijay Amritraj, puis, devant le matraqueur Roscoe Tanner, surprenant finaliste. Et chaque fois le sphinx suédois rétablit la situation. Absence de nerfs ? Laissez-nous rire : sous l'ogive de ses cheveux blonds, Borg cache une marmite qui bouillonne. Nous n'en voulons pour preuve que son flair tactique hors du commun. Contrairement à Roscoe Tanner, sa bête noire de Wimbledon et son vainqueur (en nocturne) de Flushing Meadow, qui cogne son service sur toutes les balles, Borg ne sert des *aces* qu'à point nommé, le plus souvent quand il est mené. Pas d'inutiles dépenses d'énergie. En définitive, Björn Borg écrase ses adversaires par sa seule présence de l'autre côté du filet.

### La « certitude » de John

John Patrick McEnroe, 20 ans, a été classé joueur américain numéro un, devant Jimmy Connors et Roscoe Tanner, par sa Fédération nationale. Bandeau rouge sur cheveux frisés, visage de chérubin tour à tour ingénu ou renfrogné, torse droit, grosses jambes costaudes : son physique cent fois reproduit dans les magazines du monde entier est déjà célèbre. Technique de gaucher complet à l'image de Laver, revers à une main ultra-rapide, coup droit percutant tous azimuts, volée sèche avec penchant marqué pour l'amortie qu'il cueille dans sa raquette comme avec une épuisette : le bagage tennistique du jeune homme est complet.

Mais la curiosité, c'est son service qu'il délivre les bras ballants, de très bas, et les épaules de profil, tournant presque le dos au filet, dans une attitude digne des bas-reliefs égyptiens. Position entièrement originale qui lui permet de profiter d'une vision grand angle alors qu'il pivote sur lui-même pour arroser le carré adverse dans un angle imprévu. Quand cette balle est servie en diagonale à droite, le coin qu'affectionnent tous les gauchers, elle fait mouche chaque fois. Un jeu sur deux, avec une arme pareille, ça fait mal.

Comme le retour de service, que le jeune relanceur attend à un mètre dans le court, est toujours masqué et claque en coup de fusil, on imagine qu'avec de telles armes le nouveau prodige du tennis américain transperce ses adversaires les plus coriaces, ainsi que l'indique le tableau de ses performances.

La frappe plus l'adresse plus la rapidité de réflexes : voilà des atouts maîtres de McEnroe avant que l'inspiration les mette en jeu. Or McEnroe est animé par nature de l'instinct de gagneur qu'ont en partage les lutteurs de sa race.

On lui reproche ses accès de mauvaise humeur. Ces extériorisations affichent loyalement son caractère. McEnroe ne doute jamais de lui — il vient de le prouver par ses victoires dans la finale de la Coupe Davis, — il se veut farouchement le plus fort sur chaque point dans tous les compartiments du jeu. C'est cette aura de certitude qui lui donne, au seuil de la nouvelle année, l'ambition du premier rang... quand Borg voudra bien le lui céder.

OLIVIER MERLIN.

---

« Le Monde » publiera une deuxième page sur le bilan sportif de l'année dans son édition datée 1[er] janvier.

---

## SUR TROIS CHAMPIONS DU MONDE

### MOTOCYCLISME
### Patrick Pons

*Même si la catégorie 750 centimètres cubes n'est pas la plus huppée du sport motocycliste, n'est pas champion du monde qui veut. Lorsque, pour devenir le numéro un mondial, il faut battre Johnny Cecotto et Michel Frustchi, deux grands noms de la moto, force est d'admettre qu'il faut pouvoir compter sur des qualités hors du commun. Et il est encore plus méritant d'arriver à cette consécration sans entrer dans le petit groupe d'élus que sont les pilotes d'usine, les seuls à vraiment disposer du matériel le plus compétitif.*

*En devenant champion du monde des 750 centimètres cubes dans ces conditions, le 1[er] octobre à Rijeka en Yougoslavie, Patrick Pons, un Français de vingt-sept ans, a fait un pas décisif vers la renommée. Alors que l'on disait le plus souvent qu'il ne savait pas assez maîtriser ses élans pour parvenir au premier plan, que son caractère fougueux ne pouvait que lui jouer des mauvais tours, bref qu'il ne courait pas assez avec sa tête, Patrick Pons a, au contraire, démontré tout au long de l'année que ces reproches, pour fondés qu'ils aient été, appartenaient au passé. C'est, en fait, un maître tacticien, calme et calculateur, qui s'est imposé cette année en 750 centimètres cubes.*

*Il lui reste, désormais, à faire ses preuves en 500 centimètres cubes, la catégorie reine, celle où se retrouvent tous les as de la spécialité. L'entreprise est, à coup sûr, encore plus difficile, mais Pons, sur ce qu'il a montré en 1979, en semble fort capable. Il prendra part, en 1980, aux courses des World series, créées par les pilotes pour pallier la carence de la Fédération internationale motocycliste, incapable ou peu soucieuse de faire en sorte que le sport motocycliste soit d'un bon rapport pour ses champions.*

*Patrick Pons sait qu'on l'attend au tournant, tant il est vrai que la réussite ne fait pas que des heureux. Surtout en France où on guette souvent la chute de celui qui monte. — F. J.*

### SKI NAUTIQUE
### Patrice Martin

*Toutes les fées semblent s'être penchées sur le berceau de Patrice Martin. A quinze ans, ce Nantais à l'adorable frimousse a non seulement gagné le championnat du monde de figures en ski nautique, le samedi 22 septembre, sur les bords du lac Ontario (Canada), mais il a agrémenté sa victoire d'un nouveau record du monde (8 140 points).*

*Unanimes, les observateurs ont vanté la perfection dans l'enchaînement des mouvements, la rapidité d'exécution et l'audace de ce petit bonhomme (1,51 m, 51 kg) qui donne l'impression de planer sur l'eau.*

*Il est vrai que Patrice Martin s'est très tôt familiarisé avec le ski nautique. Avant même de savoir marcher, il glissait déjà sur l'eau entre les jambes de son père. A cinq ans et demi, il tentait et réussissait des figures de grandes difficultés.*

*En 1978, première récompense : il devient champion d'Europe à Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne). On connaît la suite. Que pouvait-il espérer de plus ?*

*En se donnant d'autres motivations, Patrice Martin a fait le choix le plus difficile. Son nouveau pari est de progresser en saut et en slalom, disciplines qu'il avait quelque peu délaissées jusque-là. — J.-M. S.*

### ESCRIME
### Philippe Riboud

*En devenant champion du monde à l'épée, le samedi 25 août à Melbourne, le Français Philippe Riboud réparait une injustice vieille d'un an. Privé du titre mondial le 20 juillet 1978 à Hambourg à la suite d'une réclamation contestable des officiels ouest-allemands (le Monde du 22 juillet 1978), l'escrimeur lyonnais a donc saisi la première occasion pour mettre les choses au point. Désormais il ne viendrait à l'idée de personne de contester sa suprématie.*

*Avec ses 191 centimètres et ses 95 kilos, Riboud impressionne d'abord par son gabarit massif et sa tranquille assurance. Lorsqu'il se met en garde, c'est ensuite sa facilité dans les déplacements et dans les gestes techniques qui séduit. Puis, sa vitesse et sa détermination déconcertent les plus expérimentés de ses rivaux et semblent toujours le mettre à l'abri d'une mauvaise surprise. Ce fut particulièrement manifeste à Melbourne où, en finale, il porta vingt-cinq touches et n'en reçut que cinq.*

*De mémoire d'escrimeur, jamais peut-être un épéiste n'avait possédé une telle marge de sécurité. De là à en faire l'unique favori de la compétition à l'épée des Jeux olympiques de Moscou, il n'y avait qu'un pas. Beaucoup l'ont franchi allègrement. En tout cas, si à vingt-trois ans, Riboud gagnait la médaille d'or, il effacerait du même coup un demi-siècle d'échecs puisque le dernier épéiste français, champion olympique, n'est autre que Lucien Gaudin, vainqueur à Amsterdam en 1928.*

*Toutefois, Riboud ne sera pas le seul escrimeur français à nourrir de légitimes ambitions. Au regard des derniers résultats, les chances des fleurettistes sont même très sérieuses.*

JEAN-MARIE SAFFRA.

Le Monde

# culture

## CINÉMA

### « PARIS - BÉGUIN » d'Augusto Genina
### Esquisse du mythe de Jean Gabin

*Jeune premier fantaisiste de revues et d'opérettes, Jean Gabin débuta au cinéma, en 1930, avec Chacun sa chance et Méphisto. Son mythe de mauvais garçon, marqué par la fatalité sociale et trouvant la mort au bout du chemin, ne devait prendre corps qu'en 1935, dans la Bandera, de Julien Duvivier.*

On a oublié les films qui ont précédé et qui n'ont jamais été repris. Et pourtant, ce mythe était déjà esquissé dans *Paris-Béguin*, troisième film de Gabin tourné en 1931 par Augusto Genina et qui reparaît, aujourd'hui, à l'Action-République. Francis Carco, auteur du scénario et des dialogues, peintre du « milieu » dans ses romans, avait fait entrer dans la vie d'une capricieuse vedette de music-hall un petit truand parisien, venu à son domicile pour voler ses bijoux et passant, finalement, une nuit d'amour avec elle.

Ce scénario est très adroit car, d'une part, l'actrice Jane Diamand (interprétée par Jane Marnac), sortant des bras du cambrioleur, se trouve enfin capable de jouer un sketch passionné qu'elle ne « sentait pas » et fournit un alibi à Bob, accusé d'un meurtre qu'il n'a pas commis ; d'autre part, le monde des voleurs et des assassins est mis en parallèle avec l'univers doré et factice du music-hall créateur d'illusion (dans un rôle anecdotique), Fernandel évolue comiquement entre les deux)

La mise en scène de Genina donne une vision un peu parodique d'un univers de théâtre dont le cinéma parlant exploitait alors les conventions, et Jane Marnac, très en vogue à l'époque, joue d'une façon qui paraît maintenant bien démodée.

Mais Gabin est ici victime comme, plus tard, dans *Pépé le Moko*, de la jalousie d'une prostituée, sa maîtresse (Rachel Berendt), et toutes les scènes de faubourg et de quartiers louches annonçent, déjà, le « réalisme poétique » de Duvivier et de Carné. Enfin et surtout, la très belle séquence où Gabin est abattu par ses complices (qui le croient traître) sur un trottoir, devant la grande affiche de la vedette, puis expire dans les bras de Jane Marnac, fait penser à la mort de Pépé le Moko devant les grilles du port d'Alger. De quoi faire — et c'est fort intéressant, — une révision historique.

JACQUES SICLIER.

★ Action - République.



## LA RÉTROSPECTIVE HONGROISE DE LA CINÉMATHÈQUE

### « Une histoire simple » de Judit Elek

Un des mérites de la magnifique rétrospective du cinéma hongrois en cours au Centre Georges-Pompidou et à la Cinémathèque française est de permettre au public français de voir pour la première fois sous-titré en français, donc avec toutes les nuances, tout le recul désiré, ce très grand film documentaire de long métrage, vieux déjà de quatre ans, intitulé *Une histoire simple*.

*Une histoire simple* poursuit le propos, entamé quatre ans plus tôt avec *Un village hongrois*, de décrire la vie d'un village relativement prospère, dans le nord du pays, Istenmezejen (« le champ de Dieu »). Non pas le traditionnel reportage de cinéma ou de télévision, quatre notes et dix propos griffonnés au coin d'une caméra synchrone. Judit Elek travaille le cinéma direct comme Pierre Perrault au Québec, c'est-à-dire en écrivain, avec peut-être une conscience plus aiguë du pouvoir de l'image.

Deux jeunes filles, Ilonka et Marika, entrent dans la vie (1). Ilonka s'est mariée avec Laci, jeune mineur, après avoir longtemps lutté contre l'entourage familial. Elle doit se plier à une routine domestique non moins écrasante. Marika a pu conserver son indépendance. Elle lutte pied à pied pour choisir son avenir. Son rapport très nuancé avec sa mère, Kato, constitue un peu la pierre d'achoppement de ce second récit. Mais les deux parties sont étroitement imbriquées l'une dans l'autre. Un portrait inquiétant de la Hongrie rurale moderne surgit. Rien n'a changé depuis des siècles, ou si peu, dans les mœurs, en particulier le rôle subalterne de la femme dans la société.

De passage à Paris pour la projection de *Une simple histoire*, Judit Elek se refuse à « théoriser » son travail, elle rejette l'étiquette sociologique : « *Au début, quand j'ai commencé à tourner, il y a huit ans, j'ai posé des questions, j'ai filmé les réponses. Les gens s'expliquent beaucoup eux-mêmes avec leurs gestes, avec les situations, sans rien dire. Si sociologie il y a, elle n'est pas au niveau de la parole, mais dans les circonstances qui vous amènent à vivre plus près des gens. Une sociologie intérieure si vous voulez : non plus une sociologie dans l'idéologie, avec des idées qu'on avance. Mais une sociologie née de la présence des êtres, de leurs conflits, de leurs drames.*

» *Le temps qui passe joue un rôle capital. C'est lui qui crée une certaine dramaturgie, qui éclaire les choses. Il y a une réalité « spontanée » que je filme, mais cette réalité est filtrée à travers mon regard. Je choisis toujours de montrer des moments qui permettent de la juger.* » Judit Elek crée une véritable durée romanesque. Pour elle la séparation n'existe pas vraiment entre documentaire et fiction, elle achève son second film joué, *Peut-être demain*, où elle capitalise tout l'acquis du documentaire. Mais un documentaire mené à son degré de plus haute tension romanesque. On voudrait que *Une histoire simple* soit un jour montré en France au grand public.

LOUIS MARCORELLES.

(1) Voir la remarquable étude de Françoise Audé, « La caméra directe de Judith Elek », dans *Positif* (numéro 214, janvier 1979).

★ Centre Georges-Pompidou, dimanche 30 décembre à 17 heures et vendredi 4 janvier à 18 heures.

## JAZZ

### Portal, Lubat, Jenny-Clark à la Chapelle des Lombards

La Chapelle des Lombards finit l'année 1979 comme elle l'a traversée, et comme elle commencera l'année 1980 : *par une défense et illustration du jazz français. Michael Zwerin, éminent critique* de jazz et joueur de trombone, notait, il y a quelques jours, dans l'*International Herald Tribune* que les années 1970 avaient été marquées principalement par « *l'internationalisation du jazz* ». De l'Autrichien Joe Zawinul, inspirateur du groupe Weather Report, au Soviétique Valeri Ponomarev, dernière recrue des Jazz Messengers d'Art Blakey, en passant par les Allemands et les Italiens, dont les studios d'enregistrement font recette, l'Europe de l'improvisation collective est née au cours de cette décennie : « *Le jazz*, concluait Michael Zwerin, *a cessé d'être un monopole américain.* » Dans ce nouveau paysage, les musiciens français sont en bonne place.

A la Chapelle des Lombards, *quarante d'entre eux se produiront* pendant cinquante-cinq jours en un *festival organisé* conjointement par *le Monde de la musique* et la FNAC. En groupes constitués (avec Arcane 5, le Jauk, le Workshop de Lyon, Catalogue, etc.) ou en formations improvisées (par exemple, Jean-François Jenny-Clark et ses invités), la plupart des « vedettes » du genre seront présentes. C'est le trio Jeanneau-Texier-Humair qui ouvrira le feu le 9 janvier, avec Michel Portal le premier jour, Bernard Lubat le second.

En attendant, les deux derniers nommés, accompagnés de Jean-François Jenny-Clark à la basse et de Daniel Humair à la batterie (remplacé vendredi par Jean-Pierre Drouet), ont présenté pendant quelques jours comme un échantillon de ces prochaines rencontres.

Rencontre est bien le mot, car entre ces musiciens inspirés se créent chaque soir des liens éphémères, fondés sur des échanges indéfiniment renouvelés. *Cela débute par une impression de totale confusion.* Michel Portal à la clarinette puis au saxophone, *Bernard Lubat au piano*, deux inventeurs de sons parmi les plus originaux, semblent tester leurs instruments, dont ils explorent jusqu'aux limites des possibilités, cependant que la section rythmique se cherche, Jean-François Jenny-Clark à l'archet, Jean-Pierre Drouet aux percussions creusant *chacun son propre* sillon.

De cette *cacophonie* émergent peu à peu des consonances, une harmonie, comme si l'excès du bruit débouchait sur des correspondances inouïes. Tout paraît s'ordonner, des plages de pur bonheur se forment et se modifient dans le silence revenu : un solo de piano, grave et tendu, quelques notes de clarinette, sereines, de suaves accords de saxophone. Ces *accalmies sont de courte durée.* A peine se laisse-t-on porter par le charme que — dérision ou provocation — survient une rupture. Retour au réel.

Il en ira ainsi tout au long du concert. Quand Michel Portal prend son bandonéon ou que Jean-François Jenny-Clark caresse sa contrebasse *comme on le* ferait d'un violoncelle, aussitôt des *cris, des exclamations*, des projectiles jetés sur le piano par *Lubat le saboteur*, les *éclats* d'une petite trompette ou quelque autre stridence brisent l'illusion, déchirent le rêve.

Musique crispante, frustrante, qui dit plus qu'elle *ne feint de* dire, qui donne à entendre son *pouvoir et sa fragilité. Autour de* ces deux chefs de file que sont Portal et Lubat, la « nouvelle école française » développe un style bien à elle, sorte de réflexion en acte sur l'idée même de spectacle.

THOMAS FERENCZI.

★ Dernier concert, ce samedi 29 décembre, 20 h. 30.

### BRUCE GRANT ET « EXTRAPOLATION »

Bruce Grant a eu plus de chance que bien d'autres musiciens de jazz américains, qui espèrent, en *venant s'installer* en France, une vie plus facile, un travail plus *régulier*. Trop souvent, leur carrière se fige à Paris et la *survie* de leur statut d'artiste devient précaire.

*Grant*, saxophoniste venu de Californie, a vite compris cette situation. Le jazz et la musique expérimentale ne nourrissent pas ; alors, il a préféré, connaissant les ficelles du métier, devenir arrangeur professionnel pour des musiques de *variétés*. En d'autres termes, musicien de studio. Peu *enrichissante sur le plan créatif*, cette expérience lui a cependant *fourni* les cadres nécessaires à la mise sur pied d'un grand orchestre, le sien, qu'il a nommé Extrapolation.

Meneur d'hommes, dompteur de cuivres dans les cages de studio, Bruce Grant est donc devenu, vendredi soir, au studio 104 de la Maison de la radio, l'espace d'un « libre parcours », *chef d'orchestre* et compositeur.

*Moderne* par ses *choix mélodiques*, l'ensemble sonne résolument *West Coast*, c'est-à-dire comme un ouvrage sophistiqué, lisible, aux élans amortis et aussi peu violents que possible : le *Gulf Coast Sound*, qui s'est enrichi de l'aventure « free » et gonflé de cordes lui donnant une dimension *symphonique*.

En voyant le jeune saxophoniste *derrière son pupitre et surtout* en écoutant ses œuvres, on entrevoit la silhouette du Quincy Jones il y a une dizaine d'années, la rigueur et l'exigence en moins. Trop d'erreurs, en effet, de virages mal amorcés, d'attaques sans franchise — sans parler des insuffisances criantes de la *sonorisation — ternissent son* effort.

*Vingt-cinq musiciens* qui se connaissent mal, même lorsque, parmi eux, se trouvent des solistes tels que Longenne Parson, Mike Zwerin ou Jerome Van Jones, voilà qui est difficile à aligner avec peu de temps et d'argent. Malgré une certaine béatitude dans la musique de Bruce *Grant*, on a regretté une absence de flamme et de conviction collective au profit du souvenir d'un saxophoniste fougueux et volontaire : le même Bruce Grant révélé l'an dernier, ici et là, au cours de quelques « jams » parisiennes.

PAUL-ETIENNE RAZOU.

### EN BREF

■ Le saxophoniste américain Leslie Crawford vient de mourir à Paris, d'une crise cardiaque, à l'âge de trente-neuf ans.

Issu du mouvement bop, Leslie Crawford avait participé au développement du free jazz à San-Francisco, aux côtés de Pharoah Sanders et d'Elvin Jones. Il devait jouer vendredi soir dans le grand orchestre de Bruce Grant.

En hommage à sa mémoire, deux concerts auront lieu le 31 décembre au théâtre Plaisance (avec le quartet de Chance Evans) et le 12 janvier à l'American Church, 65, quai d'Orsay (avec Bobby Few, le quartet de Bruce Grant, celui de Chance Evans...).

■ Le pianiste et chanteur américain Ernie F. Washington *est mort* vendredi 22 décembre à Chula-Vista, en Californie, *d'un cancer. Il était âgé de cinquante-trois ans.* Il avait joué avec la plupart des grands interprètes du jazz, notamment Charlie Parker, Miles Davis, Thelonious Monk, Dizzy Gillespie, Benny Goodman.

■ Anna Prucnal donnera un récital exceptionnel au Théâtre de la Ville, lundi 31 décembre à 22 heures.

■ Yvan Dautin et Yves Lecoq seront, le samedi 12 janvier, à Rouen pour le gala de l'Association des étudiants de l'Ecole *supérieure* de commerce de Rouen, au Palais des congrès. La soirée comprendra également des projections de films de *sports spectaculaires*.

■ Quatre *sujets et six coryphées* ont été reçus au terme de l'examen annuel du corps de ballet de l'Opéra de Paris. Les nouveaux sujets sont Miles Monique Loudières, Françoise Legrée, Carole Lagache et M. Fabrice Bourgeois. Les nouveaux coryphées sont Miles Fanny Gaida, Catherine Goffinon, Elisabeth Maurin et MM. Jean-Marie Didière, Frédéric Olivieri et Roland Juillet.

■ L'Opéra de Paris a décidé de porter plainte après la disparition de deux tableaux de Riesener, dérobés dans le foyer de la salle Favart. Il s'agit des portraits d'Augustin Lemonnier et de sa femme, Mme Regnault-Lemonnier, interprètes de la plupart des œuvres de Boïeldieu.

■ Rudolf Noureev et les étoiles de l'Opéra de Paris ne danseront pas pour des raisons techniques, lors de la soirée du 31 décembre, au *Palais des sports de Paris*, a annoncé la direction de cette salle. Les billets vendus pour *cette soirée* seront remboursés ou validés, au guichet du Palais des sports, pour les représentations du 28 décembre, à 20 h. 30, du 29 décembre à 15 heures et 20 h. 30, ou du 30 décembre à 17 heures, dont le programme est inchangé.

## EXPOSITIONS

### Dennis Oppenheim à l'ARC

*(Suite de la première page.)*

*Et cela depuis toujours*, à travers une progression qui peut sembler fantaisiste, *bien qu'au* fond elle soit cohérente et significative des faits et gestes de ce qu'on peut appeler un pionnier, *un conquérant* d'un nouveau monde pour l'art, de plus en plus inquiet de ce qu'il *découvre*.

Il a commencé — avec d'autres — par s'approprier un grand territoire, arpentant le sol, traçant des sillons dans la terre, coupant la neige et la glace (*à l'aide d'une tronçonneuse* à essence, ou d'un motoneige : ce n'est ni un romantique ni un fou de la *performance corporelle*) avec, comme il dit, « l'intention de vous montrer une pensée bien rodée *dans l'espace* ». Après quoi le saute-ruisseau allait s'approprier son propre corps, en faire un outil de travail, un lieu dont il allait mesurer le *potentiel énergétique*, étudier le *fonctionnement* physique primitif par des actions (filmées : cela peut aller de la pression de *la main* sur l'estomac à l'exposition de la peau au soleil). Troisième étape : les « *installations* » *à partir de 1972, où* il mettait en scène un mannequin, substitut de lui-même, avant de passer aux spectaculaires élucubrations métalliques d'aujourd'hui.

C'est du *travail à grande échelle* — il n'est pas Américain pour rien — qui crève l'espace par tous les *bouts de différentes manières. Il y* a ces *Tune Towers*, des tours métalliques dont la hauteur va du tabouret de soixante centimètres au pylône de 3,60 mètres de haut et qui sont équipées à leur sommet d'une petite boîte à musique distillant en permanence des *sons aigrelets ; ce volume conique* rempli d'eau, qui ressemble à une capsule spatiale abandonnée depuis longtemps dans un coin, et cette petite cellule d'habitation accrochée à un gros sapin (un vrai, qui sent la résine) pour « sol empoisonné » ; ou encore *la Ville fantôme : le faisceau d'un spot lumineux posé* au sol devient rue déserte bordée de longues plaques de bois carbonisé au profil découpé comme des toits et des cheminées. Voilà qui nous porte dans un *temps et dans un* espace autres, qui sont peut-être ceux de la survie.

D'autres *installations*, comme *cette grosse* larme qui perle à la paupière d'un énorme *coffret* de *métal et ce Cornered Journey* — un volume conique encore, équipé d'un escalier et d'un dispositif *sonore reproduisant* le va-et-vient d'un marcheur, — nous font passer du rêve au cauchemar ; à se taper la tête contre les murs, comme ce mannequin (substitut de l'artiste) programmé *pour se cogner régulièrement* le front à une cloche qui fait alors un « boucan du diable » — une pièce acquise par le Musée national d'art moderne qui figure actuellement dans *l'accrochage* 3 du Centre Georges-Pompidou.

*Falling Room* joue pareillement sur la mise à l'épreuve du corps : *toutes les huit minutes*, une petite plate-forme entame en grinçant *l'ascension lente d'une haute tour* de métal (qui traverse plusieurs étages du musée — il a fallu, pour *la mettre en place*, ouvrir une porte donnant sur les colonnes d'aération) et, une *fois arrivée en haut*, retombe d'un coup avec fracas...

D'autres « installations encore prévoient la rotation ou le mouvement de balancier de disques tranchants comme des couperets. Les plus récentes, les plus complexes, les plus *grandes, les dernières*, celles qui ont été faites pour l'ARC, et que l'artiste appelle des « *usines* », sont conçues comme des circuits munis de rails, de gouttières, de canaux, de tunnels et de chariots chargés de cailloux, de ferrailles, de déchets de chantier, et organisées à partir *de volumes simples en tôles fraîches* (mais elles rouilleront) qui ressemblent à des hauts fourneaux, à des réservoirs, à des entonnoirs, et de cages immenses suspendues par des *poulies, des crochets, des poids, des* contrepoids, des sangles. Bref, tout un dispositif suggérant chaque fois *que quelque chose peut ou va se* produire : une collision, une chute, une *explosion, un transfert d'énergie* pure.

∴

C'est de la grande mise en scène. Et il faut bien dire qu'il *n'est pas difficile* de se laisser prendre au piège de ces constructions bricolées (avec du matériel tout droit venu du B.H.V.), dont l'artiste nous explique qu'elles sont des « *métaphores de la pensée* », et qui nous font penser *irrésistiblement à un superbe* détournement des échafaudages constructivistes — de la tour de *Tatlin aux dispositifs scéniques selon* Piscator, Eisenstein ou Schlemmer — pour nous ramener sur le terrain très contemporain de l'angoisse, de la mort, et des mécanismes de l'inconscient. *Avec retour désenchanté* aux sources : car, enfin, il y a du western dans tout cela : de l'archaïque installation du *chercheur d'or*, de la citerne ou du réservoir qui longe la première *ligne de chemin* de fer, du premier derrick du Texas, du premier puits, avec, pour coiffer *le tout, non pas le sourire hollywoodien* de John Wayne, mais le pendule d'Edgar Poe.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Musée d'art moderne de la ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson. Jusqu'au 20 janvier.

### « Le Dictionnaire des arts » de Pierre Cabanne

*Encore un dictionnaire* des arts ? Non, celui de Pierre Cabanne existait déjà depuis plusieurs années, mais il n'était pas vendu en librairie et il était épuisé. Et puis il a été refondu, remanié, augmenté, mis à jour (l'évolution esthétique s'accélère et la démographie « créatrice » galope). Enfin, contrairement à la plupart des ouvrages similaires, il *offre* l'avantage de ne pas se borner à un panorama de *la peinture. Il englobe ambitieusement* toutes les formes de tous les arts : *archéologie, architecture*, sculpture, ameublement, etc. et les *historiens* et les critiques. C'était une gageure de tout faire tenir en deux volumes maniables. On ne s'étonnera donc pas de voir des notices (4 000) réduites à l'essentiel, d'autant plus succinctes que l'illustration (1 700 reproductions en couleurs, souvent en pleine, voire en double, page) est particulièrement soignée. Alors, qu'on ne demande pas à ces articles — au demeurant fort précis — d'être *exhaustifs*, encore que ceux dits de *synthèse*, qui traitent d'une civilisation, d'un *pays, d'une école ou* d'une tendance, soient plus développés *dans leur concision*.

S'il ne réclame pas après chaque nom une monographie, *l'attente du lecteur*, de l'usager plutôt, n'est pas déçue, surtout *lorsqu'il veut se documenter sur* notre époque. Du moins Pierre Cabanne *a-t-il cherché à inclure* dans cet inventaire le plus grand nombre possible d'artistes contemporains, et *parmi eux beaucoup* de vivants. Comme il n'était pas imaginable d'en dresser *la liste* complète, un tri s'imposait. C'est là sans doute qu'une partie du public risque de n'être plus d'accord.

*Les uns s'indigneront* (ou se réjouiront, selon leurs goûts) des *omissions, qui ne sont pas dues*, croyons-nous, à des rejets délibérés. Nous en regretterons plusieurs pour notre part. Les autres seront surpris de la présence de noms trop officiels pour n'être pas contestés (c'est bien de l'honneur fait à certaines institutions). Plus en effet que des options subjectives, le critère de notoriété semble avoir joué — ce qui devrait rassurer pas mal de gens.

Par bonheur, le critère de qualité est loin d'avoir été *négligé*. Il a sauvé plus d'un peintre trop de fois passé sous silence, comme Luis Fernandez ou Loutreuil.

On ne s'attardera pas ici à éplucher des points de détail ou à relever deux ou trois inexactitudes, rançon de toute œuvre d'envergure. Celle de Pierre Cabanne, *en tout cas*, d'une lecture attrayante (la clarté et l'élégance *du style ont, dieu merci, toujours* cours), n'est pas inutile. Loin de là. *On la consultera toujours* avec profit, ne serait-ce qu'à cause de son universalité *dans le temps et* dans l'espace.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Editions Bordas. Environ 225 F le volume.

# SPECTACLES

## théâtres

### Les salles subventionnées et municipales

**Opéra** (073-57-50) : Coppélia (sam., 20 h. 30).
**Salle Favart** (296-12-20) : Vive Offenbach ! (sam., 19 h. 30).
**Comédie-Française** (296-10-20) : Un client sérieux ; le Malade imaginaire (sam., 10 h. 30) ; l'Œuf (dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
**Chaillot, Gémier** (505-14-50) : le Pic du Bossu (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
**Odéon** (325-70-32) : la Tour de Babel (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
**Petit Odéon** (325-70-32) : C'était comment déjà (sam. et dim., 18 h. 30)
**Petit T.E.P.** (797-96-06) : Catharine Sauvage, Bruno Brel (sam., 20 h. 30).
**Carré Silvia Monfort** (531-28-34) : The Boys Choir of Harlem (sam., 15 h.) ; Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h. et 16 h. 30).
**Théâtre de la Ville** (274-11-24) : Alex Métayer (sam., 18 h. 30) ; les Trois Sœurs (sam., 20 h. 30).

### Les autres salles

**Aire libre** (372-70-78) : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.) ; Salle d'attente (sam., 22 h. ; dim., 18 h. 30).
**Antoine** (208-77-71) : le Pont japonais (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h 30).
**Arts-Hébertot** (387-23-23) : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
**Atelier** (606-49-24) : Audience ; Vernissage (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
**Athénée** (742-67-27) : la Fraîcheur de l'aube (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
**Bouffes-du-Nord** (239-34-50) : la Famille Deschiens ; les Oubliettes (sam., 20 h.).
**Bouffes-Parisiens** (296-60-24) : le Charlatan (sam., 21 h.; dim., 15 h.).
*Cartoucherie de Vincennes*, Théâtre du Soleil (374-24-08) : Méphisto (sam., 20 h. ; dim., 15 h. 30). — Chapiteau : l'Objet aimé (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
**Centre d'art celtique** (254-97-62) : Barzaz Breiz (dim., 17 h.).
**Comédie Caumartin** (742-43-41) : la Cuisine des anges (sam., 21 h. ; dim., 16 h.).
**Edouard-VII** (742-57-49) : le Piège (sam. et dim., 21 h.; dim., 15 h 30).
**Essaïon** (278-46-42) : l'Ile prison (sam., 15 h. et 20 h. 30) ; Apartheid (sam., 17 h. et 22 h. 30).
**Fontaine** (874-44-40) : les Trois Jeanne (sam. et dim., 21 h.).
**Grand Hall Montorgueil** (233-80-78) : la Triste Histoire de la séquestrée de Poitiers (sam., 21 h., dernière).
**Gymnase** (246-79-79) : No man's land (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
**Hôtel Saint-Aignan** (224-65-03) : la Princesse de Clèves (sam., 21 h. ; dim., 14 h. 30 et 21 h.).
**Huchette** (326-38-99) : la Leçon ; la Cantatrice chauve (sam. et dim., 20 h. 30).
**Il Teatrino** (322-28-92) : la Malade par amour (*sam., 21 h. ; dim.*, 15 h. 30).
**La Bruyère** (874-76-99) : Un roi qu'a des malheurs (sam., 21 h. ; dim., 15 h et 18 h. 30)
**Lucernaire** (544-57-34), Théâtre rouge : Un certain Plume (sam. et dim., 18 h. 30) ; Dog's Dinner (sam. et dim. 20 h. 30) ; A la nuit, la nuit (sam. et dim., 22 h. 15). — Théâtre noir : En compagnie d'A. Artaud (sam. et dim., 19 h.) ; Série blême (sam. et dim., 20 h. 30) ; Stratégie pour deux jambons (sam. et dim., 22 h. 15).
**Madeleine** (265-07-09) : Tovaritch (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h 30).
**Mathurins** (265-35-02) : les Frères ennemis (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
**Michel** (265-35-02) : Duos sur canapé (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15 et 21 h. 15).
**Michodière** (742-95-22) : Coup de chapeau (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h 30).
**Moderne** (874-94-28) : Célébration (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
**Montparnasse** (320-89-90), I : les Larmes amères de Petra von Kant sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30). — II S.T. Lorca (sam., 18 h. et 20 h. 30). — III : L'empereur s'appelle Dromadaire (sam., 22 h. ; dim., 16 h. et 18 h.).
**Nouveautés** (770-52-76) : Un clochard dans mon jardin (sam., 21 h. ; dim., 16 h. et 19 h.).
**Oblique** (355-02-94) : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous, Folleville (sam. et dim., 18 h. 30, *dernière*).
**Œuvre** (874-42-52) : Un habit pour l'hiver (sam., 18 h. et 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
**Orsay** (548-38-53), I : Wings (sam., 20 h. 30) ; Zadig (dim., 15 h.). — II : le Langage du corps (sam., 20 h. 30) ; Apparences (dim., 15 h.).
**Palais des congrès** (758-27-78) : Danton et Robespierre (sam., 15 h. 30 et 20 h. 45 ; dim., 14 h. 30).
**Palais des glaces** (607-49-93) : Lionel Rocheman (sam., 20 h. 45).
**Palais-Royal** (297-59-81) : le Tout *pour le tout* (sam., 20 h. 30 ; *dim.*, 15 h. et 18 h. 30).
**Plaisance** (320-00-06) : Des hommes et des enfants (sam., 15 h. et 20 h. 30).
**Poche** (548-92-97) : Neige (sam., 20 h. 30 et 22 h. 15 ; dim., 18 h. 30).
**Potinière** (261-44-16) : le Volcan de la rue Arbat (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
**Ranelagh** (288-64-44) : Square Courteline (sam., 20 h. ; dim., 15 h.).
**Studio des Champs-Elysées** (723-35-10) : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
**Studio-Théâtre 14** (700-19-31) : Burst Rats (sam., 20 h. 30).
**TAI - Théâtre d'Essai** (274-11-51) : les Bonnes (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
**Théâtre des Deux-Portes** (298-87-86) : Miguel Manara (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).
**Théâtre 18** (229-09-27) : les Chaises (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
**Théâtre-en-Rond** (387-88-14) : Sylvie Joly (sam., 21 h.).
**Théâtre du Marais** (278-03-53) : les Amours de Don Perlinplim (sam., 20 h 30).
**Théâtre Marie-Stuart** (508-17-80) : le Bébé de M. Laurent (sam., 20 h. 30) ; la Sainte Trinité (sam., 22 h. 30).
**Théâtre de Paris** (280-09-30) : l'Avare (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
**Théâtre Présent** (203-02-55) : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ? (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.). — Amphithéâtre : Dom Juan (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
**Théâtre 13** (250-13-54) : la Belle Sarrasine (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h
**Tristan-Bernard** (522-08-40) : Comédie pour un meurtre (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
**Variétés** (233-09-92) : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

### Les comédies musicales

**Daunou** (261-69-14) : S.O.S. Tendresse (sam., 21 h. ; dim., 16 h.).
**Mogador** (285-28-80) : l'Auberge du *Cheval-Blanc* (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
**Renaissance** (208-18-50) : la Perle des Antilles (sam., 20 h. 45 ; dim., 14 h. 30 et 18 h. 30).

### La danse

**Palais des sports** (828-40-10) : R. Noureev et le Ballet de l'Opéra (le Bourgeois gentilhomme, Manfred) (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
**Théâtre des Champs-Elysées** (225-44-36) : le Ballet de Marseille (la Chauve-Souris) (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
**Théâtre Noir** (797-85-14) : Ballet-Théâtre Lemba (sam. et dim., 20 h. 30).

### Festival d'automne

(296-12-27)

**EXPOSITIONS**

**Musée d'art moderne**, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendances de l'art en France, 1968 - 1978-1979.

### Les concerts

**Hôtel Hérouet** : S. Escure, piano (Bach) (sam., 20 h. 30).
**Eglise Saint-Louis des Invalides** : Pierre Cogen, orgue (Franck, Langlais) (dim., 17 h.).
**Conciergerie** : B. Verlet, clavecin (Bach) (dim., 17 h. 30).
**Eglise Saint-Merri** : Raul Mercado, chants et musique de l'Argentine (sam., 21 h.) ; Paul Brochard, jeux d'orgue (dim., 16 h.).
**Eglise Saint-Thomas-d'Aquin** : Félicien Wolf, orgue (Beethoven, Krebs, Mozart) (dim., 17 h. 45).
**Eglise Saint-Germain-des-Prés** : Petits Chanteurs de Harlem (gospels, negro spirituals) (dim., 15 h.).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
**« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »**
**704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34**
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

## Samedi 29 - Dimanche 30 décembre

### Les cafés-théâtres

**Au Bec fin** (296-29-35) : le Bel Indifférent; le Menteur (sam., 20 h. 30); le Sucre d'orge (sam., 22 h.) ; Dominique Bailly (sam., 23 h. 15).
**Blancs-Manteaux** (887-16-70) : Areuh = MC 2 (sam. et dim., 20 h. 15) ; Joue-moi un air de tapioca (sam. et dim., 21 h. 30) ; Pit et Rick Van Kergueluff (sam. et dim., 22 h. 30) ; Triboulet (sam., 23 h. 30).
**Caf' Conc'** (372-71-15) : Phèdre à repasser (sam. et dim., 21 h.) ; Segelstein (sam. et dim., 22 h. 15).
**Café d'Edgar** (322-11-02) : P. Marques (sam. et dim., 18 h. 30) ; Charlotte (sam. et dim., 20 h. 30) ; les Deux Suisses (sam. et dim., 22 h.) ; Popeck (sam., 23 h. 30) ; Couple-moi le souffle (sam. et dim., 23 h. 15).
**Café de la Gare** (278-52-51) : L'avenir *est pour demain* (sam. et dim., 20 h. 30) ; Quand reviendra le vent du nord (sam. et dim., 22 h. 30).
**Cafessaïon** (278-46-42) : A. Lugand (sam. et dim., 20 h. 30) ; Charby (sam., 21 h. 30 ; dim., 17 h. et 21 h. 30).
**Coupe-Chou** (270-01-73) : le Petit Prince (sam., 20 h. 30).
**Cour des Miracles** (548-85-60) : Elle voit des nains partout (sam. et dim., 20 h. 30) ; R. Magdane (sam. et dim., 21 h. 30) ; Essayez donc nos pédalos (sam. et dim., 22 h. 30).
**L'Ecume** (542-71-16) : Variations sur des œuvres du peintre di Maclo (sam. et dim., 22 h.).
**Le Fanal** (233-91-17) : F. Brunold (sam. et dim., 19 h. 15) ; le Président (sam. et dim., 21 h. 15).
**La Grange-au-Soleil** (727-43-41) : Pinatel (sam., 21 h.).
**Mirandière** (229-11-13) : le Grand Ecart (sam., 19 h. 30) ; le Nouveau Locataire (sam. et dim., 20 h. 45) ; Flick et Drac (sam. et dim., 22 h. 15).
**Le Petit Casino** (278-36-50), I : Douby (sam., 21 h.) ; R. Obaldia (sam. et dim., 22 h. 15). — II : Un Québécois à Paris (sam. et dim., 19 h. 30) ; Abadi-don (sam. et dim., 20 h. 30). — III : R. Marino (sam. et dim., 20 h. 30) ; Racontez-moi votre enfance (sam. et dim., 22 h. 30).
**Les Petits-Pavés** (607-30-15) : Kelmerd (sam. et dim., 21 h. 30) ; J.-L. Février (sam. et dim., 22 h.) ; B. Dumay (sam. et dim., 23 h.).
**Le Point-Virgule** (278-67-03) : Offenbach ; Bagatelle (sam. et dim., 20 h. 30) ; J. Danno (sam. et dim., 21 h. 30) ; Les Pieds-Nickelés sont épatants (sam. et dim., 22 h. 30).
**Le Sélénite** (354-53-14), I : P. Prévost (sam., 20 h. 30) ; Bravo and Son (sam., 22 h.). — II : les Amitiés particulières de Verlaine et Rimbaud (sam., 21 h.).
**Soupap** (278-27-54) : Chansons de femmes (sam., 20 h.).
**Splendid** (887-33-82) : Bunny's Bar (sam. et dim., 20 h. 30) ; Le Père Noël est une ordure (sam. et dim., 22 h. 15).
**Théâtre de Dix-Heures** (606-07-48) : Cherche homme pour faucher (sam. et dim., 20 h. 20) ; les *Jumelles (sam et dim., 21 h. 20)* ; Cause à mon c..., ma télé est malade (sam. et dim., 22 h. 40).
**Théâtre du Marais** (278-03-53) : J. Berlac (sam., 22 h. 15).
**Théâtre des Quatre-Cents-Coups** (329-39-69) : Venez nombreux (sam., 20 h. 30) ; La baleine blanche rit jaune (sam., 21 h. 30) ; On vous écrira (sam., 22 h. 30).
**La Vieille-Grille** (707-60-93) : la Tournée (sam., 21 h.) ; Henri Mottaz (sam., 23 h.).
**La Vingtième-Marche** (636-72-45) : Bridonneau et Vigoureux (sam., 21 h. 30).

### Jazz, pop', rock, folk

**Caveau de la Huchette** (326-65-05) : J.-P. Sasson Quintet et Hal Singer (sam., 22 h.).
**Chapelle des Lombards** (236-65-11) : M. Portal, B. Lubat (sam., 20 h. 30); Azuquita y su Melao (sam., 22 h 30).
**Dunois** (584-72-0) : Sugar Blue (sam., 20 h.) ; Michael Zwearin Quartet (dim., 20 h.).
**Golf Drouot** (770-47-25) : Double dose (sam., 22 h.).
**Palace** (246-10-87) : Serge Gainsbourg (sam. 20 h. ; dim., 17 h. et 22 h. 30, dernières).
**Petit-Journal** (326-28-59) : Swing Combo (sam., 21 h. 30).
**Riverbop** (325-93-71) : Jasper Van T'Hof, D. Lockwood, Bob Malik, *Aldo Romano (sam., 22 h.)*.
**Slow-Club** (233-84-30) : René Franc (sam., 21 h. 30).
**Théâtre d'Edgar** (797-85-14) : Les babouches font du rock mou (sam. et dim., 20 h. 30).
**Théâtre Noir** (797-85-14) : Michaël Silva, Jimmy Slide (sam. et dim., 18 h. 15).
**Théâtre de Plaisance** (320-00-06) : M. Wright, Chance Evans (sam., 18 h.).
**Dreher** (233-48-44) : J.-L. Longnon, J.-L. Chautemps, M. Grailler, J. Vidal, F. Lezeau (sam. et *dim.*, 22 h. 30).

### Le music-hall

**Bobino** (322-74-84) : Pierre Perret (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).
**Casino de Paris** (874-26-22) : Paris-line (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 20 h 30).
**Comédie des Champs-Elysées** (359-37-03) : les Frères Jacques (sam., 20 h 45 ; dim., 17 h.)
**Forum des Halles** : J.-Y. Lulley (sam., 18 h. 30) ; Valeria Munarriz (sam., 20 h. 30) ; Bolivia Manta-Rupay (sam., 22 h. 30, dernière).
**Gaîté-Montparnasse** (322-16-18) : Jean-Roger Caussimon (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.) ; Marianne Sergent (sam., 22 h ; dim., 16 h..30).
**Lucernaire** : Arlette Mirapeu (sam. et dim., 20 h.) ; Stéphane Varègues (sam. et dim., 21 h. 30).
**Marigny** (256-04-41) : Thierry Le Luron (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
**Olympia** (742-25-49) : Patrick Sébastien (sam. et dim., 21 h.) ; Chantal Goya (dim., 17 h. 30).
**Péniche** (205-40-39) ; Charlelie Couture (sam. et dim., 20 h. 30) ; Tchouk Tchouk Nougah (sam. et dim., 22 h. 30).
**Porte-Saint-Martin** (607-37-53) : le Grand Orchestre du Splendid (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h.).
**Théâtre Marie-Stuart** (508-17-80) : Pascal Robin (sam., 18 h. 30).
**Théâtre du Marais** (278-03-53) : Jean Berlac (sam., 22 h. 15).

### Dans la région parisienne

**Boulogne, T. B. B.** (603-60-44) : les Hauts de Hurlevent (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
**Nogent-sur-Marne, Pavillon Baltard** (871-16-53) : Jacques Higelin (sam. et dim., 21 h.).
**Saint-Maur, Maison pour tous** (883-41-00) : Jazz Bruce McQuartet (sam., 21 h.).
**Versailles, Théâtre Montansier** (950-71-18) : le Mari, la Femme et la Mort (sam., 21 h.).
**Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano** : En camarades (sam., 21 h. ; dim., 16 h.).

## cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) *aux moins de dix-huit ans.*

### La cinémathèque

**Chaillot** (704-24-24), sam., 16 h. : Ciboulette, de C. Autant-Lara ; 18 h. : Vingt heures, de Z. Fabri ; 20 h., Gold Diggers of 1939, de B. Berkeley ; 22 h. : Vivre sa vie, de J.-L. Godard. — Dim., 15 h. : Michel Strogoff, de J. de Baroncelli ; 18 h. : Adoption, de M. Meszaros ; 20 h. : Amore (I : la Voix humaine ; II : le Miracle), de R. Rossellini ; 22 h. : Mamma Roma, de P. P. Pasolini.
**Beaubourg** (278-35-57), sam., 15 h. : l'Atlantide, de J. Feyder ; 19 h. : le Nouveau Gulliver, d'A. Ptouchko ; 21 h. : Variation sur un thème, d'I. Szabo ; Tziganes, de S. Sara ; Elégie, de Z. Huszarik ; Toi, d'I. Szabo ; Le monde est à nous, de F. Kardos ; Mardi, de M. Novak ; Mélodie particulière, de L. Lugossi. — Dim., 15 h. : le Comte de Monte-Cristo (première partie), de H. Poucutal) ; 17 h. : le Comte de Monte-Cristo (deuxième partie) ; 19 h. : Le cheval qui pleure, de M. Donskoï ; 21 h., Films d'animation : le Diamant du petit coq, de G. Mackassy ; l'Insatiable Abeille, de G. Mackassy ; Duel, de G. Mackassy et G. Varnal ; Passion, de J. Nepp ; Ça ira, de G. Kovasznai ; les Voleurs de pommes, d'O. Foky ; Inauguration, de M. Jankovics ; les Trois Lièvres, d'A. Dargay ; Lutte, de M. Jankovics ; Amour de pain d'épice, de F. Varsany.

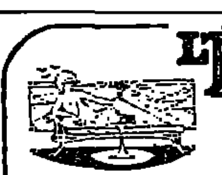
### Les exclusivités

**ALBUM COUNTRY** (A., v.o.) : Vidéo-stone, 6e (325-60-34). J., S., L.
**ALIEN** (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
**ALYAM ALYAM** (Mar., v.o.) : La *Clef, 5e (337-90-90)*
**APOCALYPSE NOW** (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69)
**AIRPORT 80 CONCORDE** (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64); Murat, 16e (651-99-75);












هكذا من الأصل

# SPECTACLES

Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13), mat. ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98), H. Sp.
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CAMOUFLAGES (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74). Mer., D., L.
CHER PAPA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Ternes, 17e (380-10-41).
CUL ET CHEMISE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
DON GIOVANNI (Fr.), v. it. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
FIN D'AUTOMNE (Japon., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE GAGNANT (Fr.), Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; les Tourelles, 20e (636-51-98).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (534-35-40) ; Marignan, 8 (359-92-82) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48), soirée ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96), soirée ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GROS CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
I COMME ICARE (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12 (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
INTERIEURS (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
IRACEMA (Brés., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JACK LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Bienvenüe, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.) (**) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), en soirée.
LES LARMES TATOUEES (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA LUNA (It., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LINUS (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Madeleine, 8e (742-03-13), en soirée.
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.o. et v.f. : Paramount-Montparnasse I et II, 14e (329-90-10). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MOLIERE (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40).
MOONRAKER (A., v.f.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), en soirée.
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
QU'IL EST JOLI L'ASSASSIN DE PAPA (Fr.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
RATATAPLAN (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
REGGAE SUNSPLASH (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Eldorado, 10e (208-18-76).
RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier 8e (387-35-43) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SANS ANESTHESIE (Pol. v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), jeudi, ven., sam., mar. ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
LE SECRET DE LA BANQUISE (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
SEXTETTE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. Sp.
S'IL VOUS PLAIT LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47) ; Cosmos, 6e (548-62-25) ; Olympic, 14e (542-67-42). — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.o.-v.f. : Vendôme, 2e (742-97-52) ; v.f. : Athéna, 12e (343-07-48) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23).
TESS (Fr.-Brit., v. angl.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (329-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE TOUBIB (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).





# RADIO-TÉLÉVISION

## Samedi 29 décembre

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 40 Magazine auto moto 1.
19 h 20 Actualités régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Numéro un spécial fin d'année.
Variétés de M. et J. Carpentier.
Avec M. Freeman, C. Goya, K. Cheryl, L. Mallet, Zizi Jeanmaire, M. Schuman, S. Vartan, G. Marchand...
21 h 35 Feuilleton : Les quatre cents coups de Virginie.
De M. Mithois. Réal. B. Queysanne. Avec Anicée Alvina, Y. Marie, F. Morhange.
22 h 25 Cinquante ans de cinéma avec le journal « Life ».
Présentation H. Fonda.
Emission d'A. Halimi.



23 h 5 Journal.

### DEUXIÈME CHAINE : A 2



18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour du monde du dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Les dames de la côte.
De Nina Companeez. Avec E. Feuillère, F. Fabian, F. Huster. « L'escalier des adieux, 1913-1914. »
22 h 10 Variétés : Show Régine.
23 h 5 Journal.
23 h 25 Des compagnons pour vos songes.

### TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Tintin : L'affaire Tournesol.
20 h Les petits papiers de Noël : à Tours.
20 h 25 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 30 Le roman du samedi : « le Comte de Monte-Cristo » (la Vengeance).
D'après A. Dumas, adapt. J. Chatenet, dial. A. Castelot, réal. D. de La Patellière ; avec Jean Weber, C. Romanelli, M. Tajeda, J.-F. Poron, etc.
22 h Retransmission chorégraphique : « la Chauve-Souris ».
Opérette de Johan Strauss, par la Compagnie des ballets de Marseille Roland Petit, avec Zizi Jeanmaire, D. Ganio et L. Bonino.
23 h 50 Journal.

### FRANCE-CULTURE

19 h. 30, Corps accord, musique de S. Arnault sur un texte de B. Falciola.
20 h., « David et Saül », de M. Deforpoyx, avec B. Bret, J. Topart, Y. Arcanel, etc.
21 h. 58, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

### FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30, La mémoire et l'espérance : œuvres de Franck, Debussy, Stravinski.
20 h., Concours international de guitare.
20 h. 30, Hommage à Nadia Boulanger : « O sing unto the lord a new song », psaume 96, antienne à versets (Purcell) ; « Cantate BWV : « Christ lag in Todesbanden » (Bach) ; « Dixit Dominus, psaume 109 », pour soli, chœur et orchestre (Haendel).
22 h. 30, La mémoire et l'espérance : Michel Bouquet écoute Mozart ; 0 h. 5, Musique vivante : « Rue Hamelin », quatuor (Chausson), par le Quatuor intercontemporain ; « Introduction et allegro » (Ravel), avec C. Lardé, flûte, M.-C. Jamet, harpe, et M. Arrignon, clarinette ; 1 h., La nuit écoute : « Sonate pour violoncelle et piano » (Saint-Saëns), avec F. Lodéon et P. Rogé ; « Et la lune descend sur le temple qui fut » (Debussy), avec P. Rogé, piano.

## Dimanche 30 décembre

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Judaïca.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
Lendemains de Noël.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
10 h. 30, Magazine du dimanche : du fond de l'enfance ; 11 h., Messe de la Sainte Famille avec les enfants du quart-monde, à Pierrelaye (Val-d'Oise), prédicateur Père J. Wresinski.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
15 h 20 Tiercé à Vincennes.
15 h 40 Sports première.
16 h 45 Découvertes de Noël.
17 h 45 Cinéma : « la Vie parisienne ».
Film français de Christian-Jaque (1977). Avec B. Alane, J.-P. Darras, G. Croce, C. Varnet, M. Sarcey, G. Aminel.
*En 1867, les stratagèmes imaginés par un jeune « viveur » pour séduire une baronne suédoise, en visite à Paris avec son mari. L'opérette d'Offenbach massacrée. A éviter résolument.*
19 h 30 Les animaux du monde.
La panthère.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma (cycle Bourvil) : « le Tracassin ».
Film français d'A. Joffé (1961). Avec Bourvil, P. Bruno, A. Mestral, M. Pacome, R. Varte, Y. Clech (N.).
*La journée épuisante d'un Parisien contrarié dans ses affaires professionnelles et sentimentales par les embarras de la circulation. Comédie cocasse sur les inconvénients de la vie moderne à Paris. Suite de gags très réussis. Bourvil excellent.*
22 h 15 Les grands pas classiques : « Don Quichotte ».
Musique de Minkus, chorégraphie de M. Petipa.
22 h 40 Journal.

### DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h Concert.
« Tzigane » ; « Concerto pour piano et orchestre », de Ravel, par l'Orchestre national de France, dir. L. Bernstein.
11 h 45 Chorus.
12 h 25 Variétés : Tremplin 80.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Wonder woman.
*Le dernier billet de 2 dollars.*
14 h 10 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h Concert : Songfest.
En liaison avec France-Musique.
17 h 10 Cirque Barnum.
18 h 5 Dessine-moi un mouton.
18 h 45 Tour du monde du dessin animé.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Musique : L'opéra d'un opéra.
*Des œuvres de Lalo, Verdi, Bizet, Donizetti, Chopin, Massenet, Berlioz, Rimski-Korsakov, Weber, interprétées par l'Orchestre national de l'Opéra de Monte-Carlo, dir. L. Foster. Avec la participation de S. Lifar, M. Denard, C. Zimmerman, R. Moser, P. Amoyal, F. Bonisolli et A. Marion.*
22 h 5 Document de création : Journal de Californie.
23 h 5 Journal.
23 h 25 Des compagnons pour vos songes.

### TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés.
Images de Tunisie.
10 h 30 Mosaïque.
Emission du nouvel an, variétés : A. Belkhayat (Maroc), J. Pisa (Espagne), le groupe Calque (Brésil), le groupe Asia Minor (Turquie), E. Kibaro (France), U. Bella (Afrique Noire), B. Djuricin (Yougoslavie).
16 h FR 3 Jeunesse.
16 h 15 Rue de l'Opérette.
17 h 10 Azouk.
Scénario d'A. Rivemale, réal. J.-C. Averty.
18 h 45 Téléfilm : « le Train de nuit ».
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Les petits papiers de Noël : à Caen.
20 h 25 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 30 Opéra : « Aïda ».
En liaison avec France-Musique.
23 h Journal.
23 h 20 Cinéma de minuit : « Au fond de mon cœur ».
*Film américain de S. Donen (1954), avec J. Ferrer, M. Oberon, H. Traubel, D. Avedon, W. Pidgeon, P. Henreid, G. Kelly, C. Charisse. Dans les années 1910-1920, la vie du compositeur d'opérettes Sigmund Romberg (d'origine autrichienne). Pas très palpitant. Heureusement, il y a des ballets.*
23 h 50 Journal.

### FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Fédération française du droit humain.
10 h., Messe à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.
11 h., Regards sur la musique : Ars Nova du XIVe siècle.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Musique de chambre.
14 h., « les Marchands », de C. Goldoni, avec R. Agenin, B. Alliot, F. Calliaud, etc.
15 h. 54, Au Ve Festival de Nice : Récital de negro spirituals, avec Virginia Vee.
17 h. 30, Rencontre avec... Peter Townsend.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : La relation baroque.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : Il treno di John Cage (rediff.).
23 h., Musique de chambre.

### FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique-Chantilly : œuvres de Rossini, Liszt, Eulenberg, Addinsel, Robert, Ziehrer, Schmitt, Scharfenberger et Strauss.
8 h., Cantate « BWV 190 pour le Jour de l'An »
9 h. 5, Vocalises : spécial opérettes.
11 h., Harmonia Sacra : œuvres de Mendelssohn, Schubert, Bach et Patterson ; 12 h. 5, Equivalences : œuvre de Mondonville, Stanley, Guignon ; 12 h. 35, Ballet : « La boutique fantasque » (Respighi) ; « Petrouchka » (Stravinski).
14 h. Concert : Récital de clavecin donné à l'ambassade du Venezuela, œuvres de d'Anglebert, Couperin et Scarlatti.
15 h. « Songfest », Léonard Bernstein : Cycle de poèmes américains pour six chanteurs et orchestre, avec l'Orchestre national de France, dir. L. Bernstein, et Clamma Dale, soprano, Rosalind Elias, mezzo-soprano, Nancy Williams, mezzo-soprano, Gwynn Howell, basse, Benjamin Luxon, baryton, Neil Rosenshein, ténor, et Régis Pasquier, violon solo. (En liaison avec Antenne 2.)
17 h. 10, Concert d'archives : « Concerto l'Empereur » et « Huitième Symphonie » (Beethoven), par l'Orchestre de la Norddeutscher Rundfunk, dir. H. Knappertsbusch, avec P. Badura-Skoda, piano (Hambourg, 14 mars 1960).
18 h. 30, La mémoire et l'espérance (en direct de l'auditorium 106) : « Symphonie concertante pour violon, alto et orchestre », de Mozart, par l'Orchestre des prix du Conservatoire et P. Amoyal, violon, G. Caussé, alto ; « Quatuor pour flûte et cordes », de Mozart, par C. Lardé et le Trio français.
19 h. 30, Jazz vivant : Ray Charles au Festival de Juan-les-Pins en 1978 et 1979.
20 h. 30, Aïda, opéra de Verdi (Festival d'Orange 1976), avec Gilda Cruz Romo, soprano, Grace Bumbry, mezzo-soprano, Peter Gougalov, ténor, Ingvar Wixell, baryton, Agostino Ferrin, baryton, Luigi Roni, basse, et l'Orchestre et les chœurs Lirico di Torino, dir. Thomas Schippers (en liaison avec FR 3).
23 h., La mémoire et l'espérance : Michel Bouquet écoute Mozart ; 0 h. 5, Musique vivante.

# PRESSE

## Libé... un mythe incarné

Pour avoir oublié qu'il était difficile de se concilier la presse en écrivant sur la presse, François-Marie Samuelson, auteur de *Il était une fois Libé...*, s'est attiré une belle volée de bois vert dans le quotidien dont il décrit la naissance et la jeune aventure.

Il est vrai que, voulant décrypter l'histoire politique plutôt que raconter un journal, Samuelson a singulièrement élargi le propos que suggère son titre. Soucieux de situer *Libération* dans son temps, il consacre une bonne moitié du livre aux origines lointaines. Le « lever de rideau » est placé en septembre 1958 !

Faut-il alors citer *les Plaideurs ?* :

*« Il dit fort posément ce dont l'on n'a que faire,*
*» Et court le grand galop quand il est à son fait. »*

Il y aurait là, il y a là, plus qu'une injustice. On ne peut *expliquer* le phénomène *Libération*, l'« esprit Libé », sans décrire vingt ans de crises, de mythes, d'utopies.

Le foisonnement des idées et des hommes, le bruit et la fureur, le chaos et l'improvisation, voilà ce que promettent quelque trois cents pages haletantes et passionnées. A chaque détour de chapitre, on se prend à croire à la naissance de l'ordre, d'un ordre reposant où les danseurs *du grand* ballet gauchiste trouveraient enfin leur place.

*Abandonnons*, selon les goûts, ou cet espoir ou cette crainte. L'aventure se poursuit sans répit, laissant de nombreux cadavres au bord du torrent, et le style même de l'auteur, fait de phrases hachées, plus parlées qu'écrites, contribue à donner à l'ouvrage comme un parfum de « série noire ».

Il faut *quelque talent pour* ainsi parcourir, sans que l'attention se relâche un seul instant, *et la préhistoire* et l'histoire d'un titre. Parmi les multiples clichés en usage, on dit volontiers que le journaliste est l'historien de l'instant. Le recul dans le temps, jugé nécessaire, aura certes manqué à François-Marie Samuelson, *mais la description* des multiples courants du gauchisme, la mise en scène des acteurs, de Sartre à Clavel, de Gavi à July, sont à ce point réalistes qu'on imagine parfois se trouver au cœur même de l'action.

D'autres, mieux placés, relèvent ou relèveront les inexactitudes, comme autant de péchés mortels. Au-delà de la minutie du détail, ce livre est à l'école de la jeune histoire. Jeune ? En fait, ni Michelet *ni Mathiez n'ont* autrement traité — plus vaste sujet en vérité — la grande Révolution française.

JACQUES SAUVAGEOT.

★ François-Marie Samuelson, *Il était une fois Libé...*, éditions du Seuil, 320 pages.

● *Un journaliste de FR 3 Bretagne-Pays de la Loire*, M. Joël François Dumont, s'est vu interdire l'accès aux locaux de cette station régionale, à Rennes, mercredi 26 décembre. Le responsable du service intérieur lui a notifié par écrit que, en l'absence de convocation, une instruction *émanant* du directeur *régional*, M. Claude Coubaud, ordonnait de lui refuser l'accès aux locaux. M. Dumont, qui ne figure plus sur les tableaux de service depuis plusieurs mois, considère que sa mutation au bureau d'information du Mans, en date du 15 octobre, est liée à sa déposition devant la commission d'enquête parlementaire sur l'information et constitue une mesure vexatoire. A la fin du mois de septembre, six des *dix journalistes* de la station FR 3 avaient fait l'objet d'une mutation. Dans quatre cas, il s'agissait d'une promotion.

## L'INFORMATION AUJOURD'HUI

Journaliste et chercheur, Bernard Voyenne se place au premier rang de ceux qui nous informent sur l'information. Il y a vingt ans déjà, *la Presse dans la société contemporaine* fut un ouvrage de référence. Avec *l'Information aujourd'hui*, l'auteur élargit son champ d'investigation.

Ce livre qui parle des journaux, on peut, dans ce journal, le soumettre à une redoutable épreuve à laquelle d'autres n'ont pas résisté. *Le Monde* est cité huit fois dans l'index qui clôt l'ouvrage, et nous sommes ici bien placés pour constater, en sept occasions, *le sérieux de la documentation.* Une petite exception donc, comme une tache d'encre sur une belle copie : *le Monde*, qui est le journal dont le nombre de lecteurs par exemplaire vendu en France (plus de quatre) est — de très loin — le plus élevé que l'on puisse constater dans la presse quotidienne, y est crédité (p. 247) d'un taux *inférieur* à deux.

La prochaine édition rectifiera. L'histoire marche à grands pas, en effet, lorsqu'il s'agit des systèmes de communication.

J. S.

★ Bernard Voyenne, *l'Information aujourd'hui*, éd. Armand Colin, 320 pages.

# INFORMATIONS «SERVICES»

## VIVRE A PARIS

### Les urgences du dimanche

**SANTÉ**

● UN SECOURS D'URGENCE. — Appeler le SAMU en téléphonant, pour Paris, au 567-50-50 ; pour l'Essonne, au 088-33-33 ; pour les Hauts-de-Seine, au 741-79-11 ; pour la Seine-Saint-Denis, au 830-32-50; pour le Val-de-Marne, au 207-51-41 ; pour le Val-d'Oise, au 464-52-53 ; pour les Yvelines, au 953-83-33 ; pour la Seine-et-Marne, au 437-10-11, ou, à défaut, le 17 (police) ou le 18 (pompiers), qui transmettent l'appel au SAMU.

● UN MÉDECIN. — A défaut du médecin traitant, appeler la permanence des soins de Paris (542-37-00), ou la garde syndicale des médecins de Paris (533-99-11), ou l'Association pour les urgences médicales de Paris (A.U.M.P.) (828-40-04) ou S.O.S.-Médecins (707-77-77).

● UNE INFORMATION SUR LES INTOXICATIONS : 205-63-29 (hôpital Fernand-Widal).

**TRANSPORTS**

● AÉROPORTS. — Renseignements sur les arrivées et départs à Orly (687-12-34 ou 853-12-34) ; à Roissy-Charles-de-Gaulle (862-12-12 ou 862-22-80).

● COMPAGNIES AÉRIENNES. — Arrivées ou départs des avions : Air France (320-12-55 ou 320-13-55); U.T.A. (775-75-75); Air Inter (687-12-12). Renseignements, réservations : Air France (535-61-61); U.T.A. (776-41-52); Air Inter (539-25-25).

● S.N.C.F. — Renseignements : 261-50-50.

**ÉTAT DES ROUTES**

● INTER SERVICE ROUTES donne des renseignements généraux au 858-33-33.

Pour des renseignements plus précis, on peut s'adresser aux centres régionaux d'information routière Bordeaux (56) 96-33-33 ; Lille (20) 52-22-01 ; Lyon (78) 54-33-33; Marseille (91) 78-78-78; Metz (87) 62-11-22 ; Rennes (99) 50-73-93.

**P.T.T.**

Sont ouverts le dimanche les bureaux de :

— Paris recette principale (52, rue du Louvre, 1er), ouvert de 0 heure à 24 heures ;

— Paris 08, annexe 1 (71, avenue des Champs-Elysées), ouvert de 10 heures à 11 heures et de 14 heures à 20 heures ;

— Paris 07, Invalides (3, rue de Constantine), ouvert de 7 heures à 21 heures ;

— Orly, aérogare Sud, annexe 1, ouvert en permanence ;

— Orly, aérogare Ouest, annexe 2, ouvert de 6 heures à 23 heures ;

— Roissy principal, annexes 1 et 2 (aéroport Charles-de-Gaulle), ouverts de 8 h 30 à 18 h. 30.

La Recette principale de Paris assure aussi le paiement des mandats-lettres, des bons et des chèques de dépannage, des lettres-chèques ainsi que les remboursements sans préavis sur livret C.N.E.

**ANIMAUX**

● UN VÉTÉRINAIRE au 871-20-61 (de 8 heures à 20 heures).

**LOISIRS**

● L'OFFICE DE TOURISME DE PARIS diffuse une sélection enregistrée des loisirs à Paris : en français au 720-94-94 ; en anglais au 720-88-98.

**S.O.S. - AMITIE**

Vingt-quatre heures sur 24 à l'écoute au 825-70-50.

**S.O.S. - 3e AGE**

De 9 heures à 19 heures au 340-44-11.

## MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 574

HORIZONTALEMENT

I. Rapportent beaucoup ; Nom qu'on donne à un supérieur. — II. Est bien appréciable quand on a charge d'âme ; Morceau de savon. — III. Circulait en Espagne ; Baie du Japon ; Un bon fromage. — IV. Souvent avec moi ; Intéressent le psychanalyste ; Un grand Turc. — V. Grosses bombes ; Nom de calife ; Préposition. — VI. La calandre, par exemple ; Peuvent se manger vertes. — VII. Conjonction ; Peut se faire à la gare. — VIII. Que l'on a donc fait monter ; Peut qualifier un vase quand il n'y a pas d'échanges. — IX. Pronom ; Après la licence ; Flotte mieux quand il n'y a pas d'eau. — X. Pas aléatoire ; Qui a donc de la veine. — XI. Jadis invoqué ; Nom qu'on peut donner à la suite ; Accueillis très mal. — XII. Prénom ; Utiles pour l'éleveur ; Ne fonce jamais ; Le bon numéro. — XIII. Permet une démonstration ; Qui peut donc se plaindre. — XIV. Endroit où l'on range les montures ; Vit une migration ; Pour des anciens combattants. — XV. Mettras cartes sur table.

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I | | | | | | | | | ■ | | | | | | |
| II | | | | | | | | | | | ■ | | ■ | | |
| III | | ■ | | | | | ■ | | | | ■ | | | | |
| IV | | | | ■ | ■ | | | | | | | ■ | | | |
| V | | | | | | | | ■ | | | | | ■ | | |
| VI | | | | | | | | | ■ | | | | | | |
| VII | | ■ | | | ■ | | | | | | | ■ | | ■ | |
| VIII | | | | | | | | | ■ | | ■ | | | | |
| IX | ■ | | | ■ | | | ■ | | | | | | | | ■ |
| X | | ■ | | | | ■ | | | | | | | | | |
| XI | | | ■ | | | | | | ■ | | | | | ■ | |
| XII | | | | ■ | | | | ■ | | | ■ | | | | |
| XIII | | | | | | | | | | | ■ | | | | |
| XIV | | | | | | | ■ | | | ■ | | | | | |
| XV | | ■ | | ■ | | | | | | | | | ■ | ■ | |

VERTICALEMENT

1. Qualifie une maison où l'on n'entre pas volontiers ; Quand ils sont faux, peuvent être assimilés à des poteaux indicateurs. — 2. Langue ; Un agrément d'autrefois ; Avant J.-C. ; Marque l'accompagnement. — 3. Qui ne tarderont pas à passer ; Ne circulent plus. — 4. Echange de timbres ; Perçue comme avant ; Note ; En Chaldée. — 5. Prénom féminin ; Utile pour le lever ; Magasin où l'on vend des flûtes. — 6. Se vendent souvent en pots ; Position pour un chien. — 7. Article ; Evoque une grande beauté ; Située. — 8. Cache toujours quelque chose ; Ville de Belgique ; Où il n'y a donc rien à prendre. — 9. Pas fin ; Se laissèrent aller (épelé) ; Qui peut donc piquer. — 10. Permet de voir l'intérieur du coffre. — 11. Pas nette ; Peut s'opposer à la masse ; Symbole. — 12. N'est pas accessible aux piétons ; Participe qui évoque des éclats ; Sortes de cercles. — 13. Affirmation étrangère ; Capables de s'élever. — 14. Qui n'a pas été ménagée ; Bonne réponse ; Armée d'autrefois. — 15. Réunions sans intérêt ; Pas libres.

**Solution du problème n° 2 573**

*Horizontalement*

I. Grimpeurs. — II. Aériens. — III. Ré ; Ion. — IV. Trêve ; Ton. — V. Sevrage. — VI. Noé ; Ossu. — VII. Hoc ; Ur. — VIII. Amandes. — IX. Boitera. — X. Illégales. — XI. Eléis.

*Verticalement*

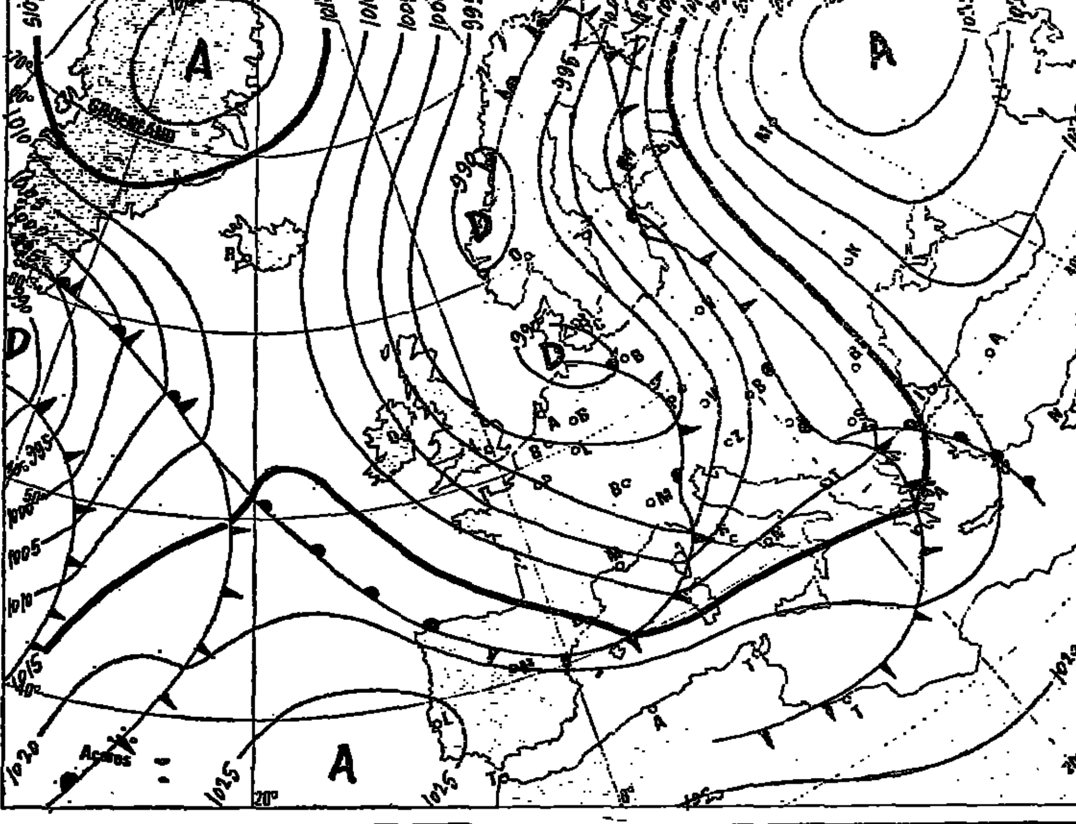
1. Gants ; Habit. — 2. Ré ; Renom. — 3. Irrévocable. — 4. Mièvre ; Noël. — 5. Pé ; Ea ; Adige. — 6. En ; Go ; Etal. — 7. Usités ; Sels. — 8. Oô ; Su ; Ré. — 9. Sonneur ; Asa.

GUY BROUTY.



## MÉTÉOROLOGIE

PRÉVISIONS POUR LE 30 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



SITUATION LE 29 DEC 1979 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 30.12.79 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

— Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

**Evolution probable du temps en France entre le samedi 29 décembre à 0 heure et le dimanche 30 décembre à 24 heures :**

Une crête anticyclonique s'établira sur le proche océan entre une profonde dépression quasi stationnaire sur l'ouest de l'Atlantique et les basses pressions qui se développeront de la mer de Norvège à l'Allemagne et à l'Italie. Ces évolutions entretiendront sur notre pays un courant froid de secteur nord-ouest.

Dimanche, sur l'ensemble de la France, le ciel sera variable avec alternance d'éclaircies et de nuages, mais les éclaircies prédomineront près de la Méditerranée où le mistral et la tramontane souffleront, tandis que les nuages resteront souvent abondants sur les versants nord-ouest des massifs où des chutes de neige se produiront. Ailleurs, des averses de pluie ou de neige auront lieu temporairement. Les vents modérés mais irréguliers viendront du nord-ouest ou du nord. Les températures seront en baisse ; des gelées sont à craindre sur le Bassin parisien, le Nord, le Nord-Est et l'Est.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 29 décembre, à 7 heures, de 1 004,4 millibars, soit 753,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29) : Ajaccio, 10 et 7 degrés ; Biarritz, 10 et 6 ; Bordeaux, 11 et 3 ; Brest, 9 et 7 ; Caen, 8 et 4 ; Cherbourg, 8 et 4 ; Clermont-Ferrand, 8 et —1 ; Dijon, 8 et 0 ; Grenoble, 10 et —2 ; Lille, 6 et 2 ; Lyon, 9 et 0 ; Marseille, 13 et 4 ; Nancy, 8 et 2 ; Nantes, 10 et 2 ; Nice, 8 et 4 ; Paris-Le Bourget, 9 et 2 ; Pau, 10 et 4 ; Perpignan, 14 et 5 ; Rennes, 9 et 4 ; Strasbourg, 10 et 2 ; Tours, 8 et 3 ; Toulouse, 10 et 3.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 8 degrés ; Amsterdam, 6 et 2 ; Athènes, 11 et 6 ; Berlin, 3 et 2 ; Bonn, 9 et 1 ; Bruxelles, 8 et 3 ; Le Caire, 16 et 10 ; îles Canaries, 20 et 13 ; Copenhague, 4 et 3 ; Genève, 7 et 0 ; Lisbonne, 15 et 7 ; Londres, 7 et 2 ; Madrid, 12 et —2 ; Moscou, —4 et —8 ; New-York, 6 et 4 ; Palma-de-Majorque, 16 et 9 ; Rome, 12 et 10 ; Stockholm, 3 et 1 ; Téhéran, 2 et —2.


Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

| | 3 mois | 6 mois | 9 mois | 12 mois |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE - D.O.M. - T.O.M. | 155 F | 270 F | 385 F | 500 F |
| TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE | 260 F | 480 F | 700 F | 920 F |
| ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS | 183 F | 325 F | 468 F | 610 F |
| II. — SUISSE - TUNISIE | 230 F | 420 F | 612 F | 890 F |

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

1977




Commission paritaire n° 57 437.

## LOTO

TIRAGE N° 52
DU 27 DECEMBRE 1979

19 24 36 39 41 47

NUMERO COMPLEMENTAIRE 6

| | NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES | RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F) |
|---|---|---|
| 6 BONS NUMEROS | 5 | 1 505 885,00 F |
| 5 BONS NUMEROS + numero complementaire | 45 | 83 660,20 F |
| 5 BONS NUMEROS | 1 496 | 7 549,50 F |
| 4 BONS NUMEROS | 76 213 | 148,10 F |
| 3 BONS NUMEROS | 1 398 238 | 11,60 F |

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 3 JANVIER 1980

VALIDATION JUSQU'AU 2 JANVIER 1980 APRES-MIDI

## BREF

### COLLOQUES

**LES BIOTECHNOLOGIES DANS L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE.** — Dans le prolongement du rapport au président de la République sur « Sciences de la vie et société », qui a notamment mis l'accent sur l'importance future des « biotechnologies », le groupe de recherches et d'études sur les stratégies agro-alimentaires du Centre d'enseignement supérieur des affaires organise, le 24 janvier prochain, à Jouy-en-Josas, une journée d'études destinée aux industriels sur « Les nouvelles applications de la biologie à l'industrie et à l'agriculture ».

★ GRESA-CESA, 78350 Jouy-en-Josas, Mme Pomarel. Téléphone : 941-80-90, poste 744.

### STAGES

**INFORMATION SUR L'AFRIQUE DU SUD.** — Le Centre rennais d'information pour le développement et la libération des peuples (Cridev) organise un mois d'information sur l'Afrique du Sud à Rennes (4 janvier - 3 février), en collaboration avec la Maison de la culture de Rennes, la Maison du Champ-de-Mars et le Mouvement anti-apartheid-Campagne anti-Outspan.

Au cours de ce mois sera présentée à la Maison du Champ-de-Mars une exposition sur l'apartheid en Afrique du Sud. D'autre part, trois débats auront lieu à la Maison de la culture les 8, 15 et 22 janvier 1980, à 20 h. 30.

Une représentation théâtrale de « l'Ile », d'Athol Fugard, est prévue le 13 janvier, à 17 h. 30, à la Maison de la culture, et un Forum est prévu le 26 janvier, de 15 heures à 18 heures, à la Maison du Champ-de-Mars.

### VIE QUOTIDIENNE

**QUINZE MILLIONS DE BRICOLEURS.** — On estime à environ quinze millions le nombre de ceux qui passent leurs week-ends ou leurs soirées à bricoler. En 1977, ils ont consacré quelque 9,2 milliards de francs à cette activité.

Dans certains cas, cependant, ces réalisations « à domicile » exigent des compétences particulières ou la mise en œuvre de moyens importants. Une aide peut s'avérer nécessaire, et le bricoleur doit alors demander à un ami ou un voisin de lui donner un « coup de main ». Mais ce service risque de coûter cher si certaines précautions ne sont pas prises. On considère, en effet, que toute personne, dès lors qu'elle fait appel à un collaborateur occasionnel pour l'aider gracieusement, peut être reconnue responsable si celui-ci se blesse en travaillant. Elle devra alors prendre en charge elle-même le préjudice de la victime.

C'est pourquoi, souligne le Centre de documentation et d'information de l'assurance (C.D.I.A.), ces « employeurs » ont tout intérêt à faire ajouter à la garantie de responsabilité civile de leur contrat « multirisque-habitation » une extension spéciale couvrant les travaux effectués chez eux par des aides bénévoles.

### MAISON

**CHEMINÉE SANS DÉFAUTS.** — Dans le livre, très technique, qu'il a consacré aux cheminées, le maître d'âtre expert Elio Ronzani part en guerre contre certains préjugés qui règnent sur la science du foyer ouvert. Il s'élève, en particulier, contre la pose d'une tablette anti-refoulante qu'il juge sans aucune utilité. Il expose en détail les caractéristiques des différentes parties d'une cheminée, son implantation, son raccordement et les conditions optimales d'un bon tirage.

★ « Réalités, préjugés et hérésies de la cheminée », en vente en librairie ou chez l'auteur, E. Ronzani, 16, avenue Briand, Cravanche, 90000 Belfort, contre l'envoi d'un chèque de 50 francs.

## PARIS EN VISITES

### LUNDI 31 DECEMBRE

« L'art européen à la cour d'Espagne », 16 h., Grand Palais (Mme Bacgot).

« La fin du Moyen Age », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« La place des Vosges », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

« La Conciergerie », 14 h. 45, 1, quai de l'Horloge (Tourisme culturel).

« L'art européen à la cour d'Espagne », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris.).

### MARDI 1er JANVIER

« La mosquée », 15 h. 30, place du Puits-de-l'Ermite (Mme Pennec).

« Les hôtels de l'Ile Saint-Louis », 15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile (Le Vieux-Paris).

Le Monde

# économie

CONJONCTURE

## A compter du 1er janvier

# Les hausses de prix et le relèvement des prestations sociales

**Des nombreuses hausses de prix, de cotisations sociales ou de prestations sociales doivent intervenir le 1er janvier ou dans les jours qui suivront. Nous rappelons ici les principales de ces décisions.**

### • PRIX : loyers, essence, charbon, bière, café, certains tarifs ferroviaires et postaux

S.N.C.F. — Augmentation de 11,9 % le 1er janvier de douze « *tarifs spéciaux* » de marchandises.

P.T.T. — Majoration de 12 % le 11 janvier des tarifs spéciaux de la poste (envois en nombre).

BIERE ET CAFE. — Le Comité national des prix, réuni le 28 décembre, a autorisé le relèvement de 10 centimes de la taxe de café et du demi de bière.

AIR INTER. — Relèvement des tarifs de 8,5 % en moyenne à compter du 1er janvier.

PRODUITS PETROLIERS. — Les prix des produits pétroliers seront majorés sans doute au cours de la première quinzaine de janvier. On ignore encore l'ampleur exacte de la hausse qui interviendra et qui pour le « super » ne devrait pas être inférieure à 12 centimes. Une décision pourrait être prise lors du conseil des ministres du 2 janvier. A cette occasion, il n'est pas exclu que soit également décidée une majoration des tarifs du gaz et de l'électricité.

CHARBON. — A compter du 1er janvier, les prix « départ de mine » des charbons destinés aux foyers domestiques augmenteront de 3 % et ceux destinés à l'industrie de 9 % pour la houille et de 5 % pour les cokes.

LOYERS. — Les augmentations de loyer, le 1er janvier, seront très variables tant les cas de figure sont nombreux. Trois grandes catégories peuvent être envisagées :

1) Les *appartements anciens* encore soumis à la loi de 1948 ne subiront aucune hausse de loyer au début de l'année, l'augmentation de leur loyer étant fixée tous les ans par décret au début du mois de juillet ;

2) Les appartements du *secteur H.L.M.* peuvent subir une augmentation dans la limite de 10 %. Les organismes d'H.L.M. ont la possibilité de procéder deux fois par an à une telle augmentation. Dans bien des cas, la hausse sera inférieure à ce pourcentage, mais tout dépendra de la politique des loyers suivie par chaque organisme et de l'équilibre de leur gestion ;

3) Le *secteur libre* : trois cas sont à envisager :

— *bail en cours* : il prévoit en général les modalités de révision du loyer et leur date. Très souvent, la révision a lieu à la date anniversaire de l'entrée dans les lieux et sa hausse est fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement. Le dernier indice paru est celui du deuxième trimestre 1979. Il s'établissait à 510, en progression de 10,63 % en un an. Toutefois, le bail peut prévoir d'autres modalités de révision ;

— *bail expirant le 1er janvier* : la négociation du nouveau loyer est libre entre le propriétaire et le locataire ;

— *bais signé le 1er janvier* : permettant au locataire d'entrer dans les lieux à cette date. Là encore, la négociation du montant du loyer est libre entre le propriétaire et le locataire.

Des engagements de modération ont été pris par les représentants des propriétaires du secteur libre avec les pouvoirs publics. Ils se sont engagés à limiter la hausse annuelle des loyers à l'évolution de l'indice du coût de la construction avec cependant, dans deux cas, la possibilité de dépasser de 4 % cette augmentation « *normale* » : si des travaux d'amélioration ont été entrepris ou sont décidés ; si le loyer en cause est sous-évalué de plus de 10 % par rapport à celui des logements équivalents du même ensemble. En cas de hausse abusive, les locataires peuvent s'adresser à la préfecture de leur lieu de résidence où des commissions spécialisées ont été mises en place pour tenter de résoudre à l'amiable ces litiges.

### • COTISATIONS SOCIALES : élargissement de l'assiette et majoration du taux de l'assurance-maladie

Les taux de cotisations d'assurance-maladie, versées par les salariés, seront désormais calculés sur la totalité des rémunérations, soit 5,50 % (dont 1 point de contribution exceptionnelle) au lieu de 4,50 % plus 1 % sur le salaire plafond, en application des décisions prises en décembre 1978 pour rétablir l'équilibre financier de cette caisse.

Le salaire plafond, qui continue de servir de base de calcul pour une partie de la cotisation d'assurance-maladie versée par l'employeur (8,95 %), pour celle des allocations familiales (5 %) ainsi que pour la cotisation d'assurance-vieillesse (8,20 % à la charge de l'employeur, 4,70 % à la charge du salarié), doit être augmenté d'environ 12 % : il devrait atteindre 5 010 F à 5 050 F par mois au lieu de 4 470 F en 1979.

### • PRESTATIONS SOCIALES : pensions, allocation-logement, indemnité de départ des agriculteurs

— Le *capital-décès*, les *indemnités journalières* en cas de maladie et le montant maximal des *pensions des régimes de base* sont augmentés dans la mesure où ces allocations sont calculées en fonction du salaire plafond.

— Les *pensions, les pensions invalidité, les rentes accident du travail* sont relevées de 5,4 %, soit, compte tenu de la majoration de juillet dernier, un relèvement, en un an, de 10,75 %.

— Les *mères de famille* bénéficiant du complément familial sont affiliées gratuitement à l'assurance-vieillesse.

— L'*allocation-logement* et l'A.P.L. (Aide personnalisée au logement) sont « *exceptionnellement* » majorées en janvier. Le montant de cette majoration est de 70 F pour une personne seule ou un ménage, 90 F pour une personne ou un ménage ayant un enfant ou une personne à charge, 110 F avec deux enfants ou deux personnes à charge. Une majoration de 20 F est accordée par enfant ou personne à charge supplémentaire.

— *L'indemnité viagère de départ* (I.V.D.) accordée aux chefs d'exploitation agricole âgés cessant leur activité est majorée le 1er janvier 1980. Les nouveaux barèmes s'établissent à 10 000 F (contre 5 460 F) pour l'I.V.D. « *non complément de retraite* » des agriculteurs célibataires et à 15 000 F pour les agriculteurs mariés.

#### Dans le courant de l'année

D'autres mesures entreront en application plus tard dans l'année : la mise en place, vers juillet, de la nouvelle cotisation d'assurance-maladie à la charge des retraités, la fixation d'un ticket modérateur d'ordre public pour les frais de santé consentis et, après le vote d'une loi, l'amélioration des allocations de naissance à partir du troisième enfant.

Enfin, deux grands débats devraient permettre d'y voir un peu plus clair sur l'avenir de la Sécurité sociale : la négociation d'une nouvelle convention entre les médecins et les caisses d'assurance-maladie et vraisemblablement — avant signature — une hausse des honoraires, l'organisation d'un débat général et le vote de lois nouvelles sur l'organisation générale de la Sécurité sociale et maîtrise des dépenses.

Dans le domaine du travail, outre la mise en place des nouveaux conseils de prud'hommes, la réduction des équivalences et de la durée hebdomadaire maximale moyenne (quarante-six heures au lieu de quarante-huit) et la fixation d'une garantie financière imposée aux entreprises de travail temporaire, le début de l'année 1980 sera surtout marqué par l'application de la convention sociale dans la sidérurgie et la reprise des négociations, le 8 janvier, sur la réduction ou l'aménagement de la durée du travail.

Divers autres projets sociaux, avancés par Robert Boulin, devraient aussi être relancés : la formation alternée, la distribution d'actions gratuites, la concertation, l'augmentation plus rapide du SMIC et des bas salaires (promise par M. Barre à la C.F.D.T.) et, éventuellement, la réforme des conventions collectives.

ÉTRANGER

## A Cuba

# L'objectif de croissance économique pour 1980 est ramené de 6 % à 3 %

La Havane (*A.F.P.*). — L'Assemblée nationale du pouvoir populaire vient d'adopter un plan économique pour 1980 qui prévoit un objectif de croissance de 3 % au lieu des 6 % qui étaient annoncés précédemment. Dans un long discours publié le vendredi 28 décembre à La Havane par le quotidien *Granma*, organe du parti communiste cubain, M. Humberto Perez, président de la junte centrale de planification, justifie cette révision en baisse par les difficultés rencontrées en 1979 par Cuba. La productivité n'a progressé que de 0,8 % par rapport aux 4 % prévus.

Prononcée lors du débat budgétaire, auquel la presse étrangère accréditée à Cuba n'avait pas été invitée à assister, l'intervention de M. Perez annonce des mesures d'économie d'énergie, avec une baisse de 9 % des livraisons d'essence aux organismes d'Etat, et prévoit des mises en chômage technique en raison des limitations de la production, qui toucheront surtout la construction. Les victimes de ces mesures recevront de l'Etat 70 % de leur salaire avec possibilité de cumuler ces ressources avec d'autres revenus provenant de travaux annexes.

Destiné à limiter au maximum les dépenses dues aux importations, ce rajustement de l'économie cubaine prévoit, en outre, de donner une priorité nouvelle à l'alimentation de la population. « *Le plan prévoit des augmentations substantielles dans le domaine des légumes* », indique M. Perez. Il précise que les niveaux actuels de la consommation de viande, de café, de lait, de haricots et de céréales seront maintenus.

Dans son discours, M. Perez a révélé que le produit national brut n'avait progressé que de 4,5 à 5 % en 1979 par rapport aux 6 % prévus. Tout en reconnaissant que la production a augmenté dans le domaine du sucre (7 992 000 tonnes), de l'électricité (+ 6 %) ou encore des réfrigérateurs (+ 20 %), M. Perez a ajouté : « *Nous devons nous sentir insatisfaits de la manière dont nous avons conduit notre économie.* » Il a évoqué, à ce propos, « *l'indiscipline économique et financière et la mauvaise utilisation de la journée de travail* ».

Ces critiques sont compensées par le bilan avantageux des quatre premières années du Plan quinquennal 1976-1980, par rapport au plan précédent (1971-1975). Les investissements bruts ont progressé de 40 % pendant cette période.

**OPEP**

● *Les actifs des pays de l'OPEP aux Etats-Unis* représentent environ 62 milliards de dollars, estime le Bureau de la comptabilité nationale (General Accounting Office). Plus de 33 % de ces avoirs, qui ne sont qu'une *petite partie du total* des investissements étrangers aux Etats-Unis, sotn placés sous forme d'investissements de portefeuille (dépôts bancaires et titres divers). L'essentiel des autres placements de l'OPEP se trouve dans l'immobilier. Quant aux investissements directs de ces pays, leur montant reste inférieur à 1 % du total des investissements directs étrangers aux Etats-Unis, selon le G.A.O.

# La libération des prix du commerce

### • L'inquiétude se manifeste du côté des consommateurs
### • Les organisations professionnelles se montrent satisfaites

« *Les commerçants peuvent gérer librement leur activité et fixer leur marge en fonction de leurs coûts et de la concurrence* », a confirmé, vendredi 28 décembre, M. Robert Delorozoy, président de l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, à l'issue de la réunion du comité national des prix. En ne maintenant pas le principe du blocage des marges globales pour les entreprises commerciales, le comité a avalisé la décision gouvernementale de rendre aux commerçants la liberté de fixer leur marge, à l'exception de certains produits alimentaires qui restent réglementés, tels le café, l'huile, le sucre, certains fruits et légumes et la viande.

Le régime des prix des prestations de services reste soumis à réglementation pour 1980, à l'exception des prestations de services effectuées par des entreprises industrielles ou commerciales à d'autres industriels ou commerçants.

M. Delorozoy a estimé que le gouvernement avait, « *dans la conjoncture actuelle, beaucoup de mérite à restaurer la liberté des prix et à ramener ainsi l'économie française à égalité avec celle de ses partenaires. (...) Le système réglementaire, en vigueur depuis quarante ans, a fait la preuve de son incapacité à infléchir l'évolution des prix et était devenu très difficile à appliquer.* »

Le président de l'Assemblée permanente des chambres de commerce reste persuadé que la libération des marges ne devrait pas entraîner une évolution des prix différente de celles des années précédentes. « *Je crois*, a-t-il ajouté, *aux vertus de la concurrence, à condition qu'elle s'exerce pleinement et sans entrave, et que le consommateur change de comportement.* » Enfin, il a rappelé que les organisations professionnelles s'étaient engagées à ne pas modifier les marges actuelles dans les premiers mois de l'année 1980

Cet optimisme est loin d'être partagé par l'Union fédérale des consommateur (qui édite *Que choisir ?*) pour qui la mesure de libération intervient sans qu'aucun dispositif efficace de concurrence n'ait pu être mis en place. « *Le « gel » des prix annoncé ne saurait faire illusion*, ajoute l'U.F.C., *car une libération intervenant dans de telles conditions ne pourra qu'entraîner, une fois de plus, des hausses abusives.* »

L'Union française des consommateurs demande à M. Monory, ministre de l'économie, de ne « *plus éluder les responsabilités des pouvoirs publics en rejetant sur les consommateurs la charge de faire jouer la concurrence, concurrence que, par ailleurs, les pouvoirs publics ne savent pas exiger des professionnels.* »

L'U.F.C. propose qu'au lieu de diminuer ses effectifs, la direction générale de la conturrence crée au moins mille emplois nouveaux pour faire respecter les lois et réglementations déjà en vigueur. En matière de concurrence, l'Organisation suggère la mise en place de banques de données de prix, locales et nationales, qui « *seules permettront aux consommateurs de connaître en permanence les prix les plus bas pratiqués sur le marché* ».

Quant aux associations de consommateurs regroupées dans le comité national de la consommation, elles confirment leur opposition à l'accord de modération qui aurait été passé entre le gouvernement et les responsables du commerce et des grandes surfaces.

Sur ce point aussi, la Fédération nationale des coopératives laitières, dans un communiqué, « *tient à s'élever contre cette interprétation qui ne repose sur aucun fondement légal ou réglementaire, ainsi que cela a été confirmé vendredi 28 décembre au Comité national des prix par M. Blanc, directeur général de la concurrence et de la consommation. Les relations entre les entreprises laitières et leurs acheteurs doivent donc continuer de se situer dans le cadre de la libre discussion des prix et des tarifs, en conformité avec la politique générale confirmée par les pouvoirs publics.* »

De son côté, M. Jean Poperen (P.S.) s'est élevé contre une politique « *qui ne peut qu'activer l'inflation et accroître les difficultés de la masse des salariés, et aussi du petit commerce* ». Il indique que le parti socialiste agira en harmonie avec les organisations compétentes « *pour que soit reconsidérée au plus tôt une décision néfaste* ».

#### Hausse de 10 centimes sur le café et la bière

Au chapitre des boissons pilotes, le Comité national des prix a autorisé une hausse de dix centimes (hors service) sur le prix de la tasse de café servie dans les débits de boisson, et dont le prix était inchangé depuis dix-huit mois. La même hausse de dix centimes pourra affecter le demi de bière.

# CARNET

### Naissances

— Francis et Isabelle FRUCHART, née Laforêt, laissent à Elise la joie d'annoncer la naissance de
**Amélie,**
20 décembre 1979.
Grenoble.
Rabat.

— Florence et Alain RICARD ont la joie de faire part de la naissance de leur fils
**Antoine,**
à Paris, le 23 décembre 1979.

— Hugues STEINER et Paule GERMAIN-STEINER font part de la naissance de
**David et Benjamin,**
le 14 décembre 1979.
168, boulevard Montparnasse,
Paris (14e).

— Marie-Thérèse et Clive SWEETING partagent avec Julien et Anne-Laure la joie d'annoncer la naissance de
**Marie-Héloïse,**
le 20 décembre 1979.
22, square Alboni,
Paris (16e).

### Mariages

— M. Henri GILLET, avocat à la cour de Paris, et Mme
M. et Mme Jacques PIERRAT,
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants
**Frédérique et Olivier,**
célébré le 22 décembre 1979 dans l'intimité familiale à Viroflay (Yvelines).

### Décès

— M. Georges Flouest,
Anne-Charlotte et Alexandra,
Le docteur et Mme Emile Dollé,
Mme Serge Flouest,
M. et Mme Daniel Dollé et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Paul Dollé,
Le docteur et Mme Dominique Dollé et leurs enfants,
Mme Christiane Flouest,
Ses enfants et petits-enfants,
M. Eric Flouest,
Le docteur et Mme Guy Loiseau,
Leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jules Dollé,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Louis Dollé,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Germaine de Lommatzch,
Mme Liliane Brousse,
M. Serge-Georges Flouest,
Ses enfants et petits-enfants,
Les familles Dollé, Bouchez, Bouchez-Crespel, Bouchez-Doutremepuich, Bouchez-Wartel, Bouchez-de Mallorpie, Bouchez-Devienne, Bouchez-Demaret,
Les familles Murat-Ben Sedina, de Lommatzch, Messaoudy,
ont la douleur de faire part du décès de
**Mme Georges FLOUEST,**
née Marie-José Dollé,
survenu le 27 décembre 1979.
La cérémonie religieuse aura lieu lundi 31 décembre 1979 à 9 h. 30 à l'église Saint-Séverin, Paris.
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille à Morsang-sur-Seine.
Cet avis tient lieu de faire-part.
9, rue Suger,
75006 Paris.
18, avenue de Paris,
94300 Vincennes.

— Le conseil d'administration,
La direction,
Et le personnel des sociétés Bontami et CIB,
ont la tristesse de faire part du décès de
**M. Henri HAUPTMANN,**
leur président-directeur général et fondateur,
survenu le 27 décembre 1979 à son domicile.
L'inhumation aura lieu le lundi 31 décembre 1979 à 10 h. 15 au cimetière de Montrouge.
Ni fleurs ni couronnes selon la volonté du défunt.
Ce présent avis tient lieu de faire-part.

— La direction générale,
Et le personnel du Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer (B.C.E.O.M.),
ont la douleur de faire part du décès brutal de leur ami
**Philippe LOMBARD,**
ingénieur en chef des ponts et chaussées,
directeur au B.C.E.O.M.,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
chevalier de l'Ordre national malgache,
survenu le 25 décembre 1979 à Montpellier.

— M. et Mme Pierre Millot,
M. et Mme François Millot,
Leurs enfants,
font part du décès de leur père
**M. Marcel MILLOT,**
ingénieur E.S.E.,
licencié ès sciences,
survenu le 11 décembre 1979 à Melun (77000) dans sa quatre-vingt-deuxième année.
44, faubourg Talus,
71400 Autun.
14, chemin de Bellevue,
77000 Melun.

— On nous prie d'annoncer le décès du peintre
**Simon MONDSZAJN,**
dit Mondzain,
officier de la Légion d'honneur,
de la part des familles Lacas, Baudinet, Chaperot, Lemaire, Sterling, Pollack.
L'inhumation aura lieu le lundi 31 décembre à 16 heures au cimetière du Montparnasse.
31 bis, rue Campagne-Première,
75014 Paris.
(*Le Monde* du 28 décembre.)

— M. Paul-Georges Perrin, son mari, président d'honneur de l'A.F.C.M.,
Maryse Perrin, Jean-Pierre About, Cécile et François Perrin, ses enfants,
Isabelle, Sophie, Jean-Michel, ses petits-enfants,
Mme veuve Alix Perrin,
Mme veuve Boujon,
M. et Mme Georges Charboutet et leur fille, son frère,
M. et Mme Ferdinand Parvais et leur fille,
Mlle Marie-Thérèse Perrin,
Les familles Perrin, Roy, Parvais, Véril, Boujon, Bourgogne, Maillary, Scarpa,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils éprouvent en la personne de
**Mme Suzanne PERRIN,**
née Charboutet,
décédée le 24 décembre 1979, dans sa soixante-quatorzième année.
L'incinération aura lieu au cimetière du Père-Lachaise le 4 janvier à 8 h. 30.
Son mari s'excuse de ne pas recevoir.
36 bis, avenue Marceau,
75008 Paris.

— Les membres du conseil d'administration,
Le personnel des sociétés de construction H.L.M. « Minerve » et « Pallas »,
*font part avec une profonde tristesse* du décès de leur ami et collègue
**colonel Georges TRULLA,**
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
administrateur des deux sociétés.
Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité le jeudi 27 décembre.
9, rue Albert-Samain,
78000 Versailles.

### Messes anniversaires

— Il y a un an, le 31 décembre 1978,
**Madeleine CLEMENT**
nous quittait.
Pierre, son mari, Martine, leur fille, son frère et ses sœurs demandent à tous ceux qui l'ont connue, estimée ou aimée d'avoir en ces jours si douloureux une pensée émue pour elle.

*Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

### Remerciements

— Marseille, Morance,
Mme Georges Morin,
Le docteur et Mme R. Teiwes-Morin et leurs fils,
M. et Mme J.-L. Bonnet et leur fils,
Parents et alliés,
très touchés par les nombreuses marques d'affection qui leur ont été témoignées lors des obsèques de
**Georges MORIN,**
prient toutes les personnes qui, par leurs messages, se sont associées à leur douleur de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

— Mme Jacques Sitbon,
Marc-André Sitbon,
Myriam et Gilbert Sarfati,
dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreux témoignages d'affection et d'amitié de leurs parents et amis lors du décès de
**Jacques SITBON,**
leurs expriment ici leurs remerciements les plus sincères.

— Mme Edouard Tabbagh,
Ses enfants,
Et toute la famille,
remercient vivement toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part à leur tristesse lors du décès de
**M. Edouard TABBAGH,**
et les prient de trouver ici le témoignage de leur reconnaissance émue.

# AGRICULTURE

## Record du siècle pour la production de vin

### *Des mesures de distillation seront indispensables*

**Le *record du siècle* de la production de vin a été battu en France cette année avec 83,54 millions d'hectolitres, selon le service de l'information du ministère du budget. Depuis l'institution de la déclaration de récolte en 1907, c'est en effet le plus important niveau de production constaté. La meilleure performance *précédente avait été réalisée en 1973 avec* 82,42 millions d'hectolitres. Année exceptionnelle en quantité donc, mais en qualité également. Toutefois, tous les records ne sont pas bons à battre, et celui-ci inquiète les viticulteurs plus qu'il ne les réjouit, car le marché ne semble pas disposé à absorber ce flot de vin.**

Si la vigne française *« a pissé dru »*, elle n'est pas la seule. L'Europe des Neuf, avec environ 168 millions d'hectolitres, n'est pas loin de son record absolu (171 millions) de 1973. Même situation en Espagne et en Grèce. Pour situer le record français, quelques chiffres : les récoltes des deux campagnes précédentes ont été faibles, 58,1 millions d'hectolitres en 1978, 52,3 en 1977. La moyenne de production des cinq dernières années (1974 à 1978) était proche des possibilités d'absorption du marché, de l'ordre de 67 millions d'hectolitres, distillation comprise. On se retrouve cette fois avec 16 millions d'hectolitres en plus.

Par rapport à 1978, les vins en appellation d'origine contrôlée (A.O.C.) progressent d'environ 33 % et les vins de table de plus de 40 %, pour atteindre respectivement 16,7 et 51,6 millions d'hectolitres. Les vins délimités de qualité supérieure (V.D.Q.S.) sont en légère régression et ceux qui sont destinés à la fabrication de Cognac ont presque doublé.

Le marché des vins de table du Languedoc-Roussillon, la région la plus productive de France pour ce type de vin, se maintient à un niveau plutôt bas. Les larges perspectives d'achat offertes au négoce ne l'incitent pas à s'approvisionner en début de campagne. Toutefois, les déclarations alarmistes de nombreux dirigeants viticoles, dès le mois de juin, ont facilité l'achat par les négociants d'une part de la production à venir à des prix inférieurs de 30 à 40 % aux cours normaux. Dans cette région, la moyenne des affaires se traitent autour de 11,50 F le degré-hectolitre pour les vins nouveaux, et les vins de la récolte 1978 se vendent aux alentours de 12 F.

*Pour endiguer le flot*, le ministère de l'agriculture a déjà pris quelques mesures qui portent, *pour l'heure, surtout sur* les vins de qualité. Ainsi dans les Corbières a-t-on limité à 38 hectolitres par hectare de vigne la production autorisée. Un arrêté du 12 décembre dernier a bloqué la commercialisation du vin d'Alsace au-delà de 75 hectolitres à l'hectare. D'autres mesures de limitation du volume de commercialisation seront prises sans doute dans les jours à venir, non plus par arrêté ministériel, mais par décision des interprofessions concernées. Ce sera le cas pour les côtes-du-rhône, qui disposent en outre d'un gros stock de report, et sans doute aussi du bourgogne et des vins des Pays de Loire, qui ont beaucoup de difficultés à écouler les blancs, grands artisans de la récolte du siècle.

Un effort particulier sera apporté à l'exportation. Ainsi, dans le Bordelais, des contrats spéciaux de trois ans, permettant de régulariser les volumes et les prix, devraient assurer la régularité nécessaire au développement des exportations. Actions prévues encore pour les vins d'Anjou et de Saumur, et les côtes-du-Rhône. La Sopexa (Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires) devrait être largement sollicitée à cet effet.

Mais l'institution de quanta de production ou de commercialisation et un développement des exportations (dans une période de compétition plus sévère encore, du fait de l'accroissement général de la récolte dans les pays concurrents) ne suffiront pas. Il faudra distiller.

L'organisation du marché commun du vin ne manque pas de procédures diverses pour réduire le volume de production. Les producteurs qui ont respecté certaines disciplines communautaires peuvent obtenir des contrats de stockage à long terme, au bout desquels ils ont l'assurance que leur vin sera écoulé à un prix intéressant, fût-il un prix de distillation. Il y aura environ 10 millions d'hectolitres engagés sous contrat à long terme. Mais, en dépit de ce chiffre record, le prix de marché ne se redresse pas et reste inférieur au prix de la distillation (environ 13 francs le degré-hecto). La distillation préventive générale et volontaire qui a été ouverte n'a pas eu par contre beaucoup de succès du fait de la *faiblesse du prix offert*. Les stocks engagés à court terme battent également un record : environ *20 millions* d'hecto.

Dans la mesure où la politique de stockage se révèle insuffisante pour redresser les cours, la Commission européenne décidera probablement d'ici trois à quatre mois de mesures de distillation exceptionnelles, qui devront porter sur des volumes importants, si l'on veut éviter la crise.

Chez les viticulteurs, ou du moins ceux d'entre eux qui ont fait des efforts d'organisation de la production et de la commercialisation, on est plutôt désolé : la distillation est indispensable, mais elle risque aussi d'annihiler les progrès accomplis, car elle garantira un revenu en conséquence à ceux qui choisissent la quantité plutôt que la qualité.

J. G.

# SOCIAL

### En Belgique

## Accord sur la semaine de 36 heures aux Ateliers de Charleroi

### L'ensemble de la métallurgie belge pourrait suivre cet exemple

De notre correspondant

Bruxelles. — Coup de théâtre en Belgique : alors que les négociations sur la réduction du temps de travail entre le gouvernement et les interlocuteurs sociaux, entamées en mai 1979, sont dans l'impasse totale, une des entreprises les plus importantes du secteur de la fabrication *métallique* annonce qu'elle appliquera la semaine de trente-six heures à partir du 1er janvier 1981 (à trente-six heures trente dès le 1er mai 1980).

Les Ateliers de constructions électriques de Charleroi (ACEC) emploient douze cents ouvriers et *sont sans doute le principal membre* de l'organisation patronale Fabrimétal (fabrications métalliques), la plus opposée *jusqu'ici* à toute réduction du temps de travail. Son secrétaire général, M. Roger Davreux, a d'ailleurs *« déploré cet accord »* tout en reconnaissant que *les ACEC y avaient été « acculés »* à la suite d'une grève de quatorze semaines au printemps dernier, qui avait coûté un demi-milliard de francs belges à l'entreprise (72,500 millions de francs français).

*« Cette situation*, a dit M. Davreux, *rendait inéluctable un accord de ce genre tôt ou tard ; mais cette réduction de la durée du travail ne sera pas considérée comme un précédent pour les autres entreprises de Fabrimétal. »* On considère, cependant, que, rapidement, les autres entreprises seront obligées de suivre le mouvement.

Les ACEC avaient été choisis par les syndicats comme *« moteur »* de la réduction du temps de travail dans le secteur privé. Le secteur public travaille actuellement à raison de trente-huit heures par semaine et les grands magasins trente-six heures depuis le 1er décembre 1979. Le patronat s'oppose encore à toute réduction, invoquant *les répercussions* sur les coûts de production, déjà considérés comme les plus chers du monde.

### DANS LA LOIRE

## Les grévistes C.G.T. et C.F.D.T. réoccupent l'usine Mavilor

De notre correspondant

Saint-Etienne. — A l'usine de Mavilor, à Lormes, près de Saint-Chamond (Loire), la courte trêve qui avait permis aux grévistes de passer Noël en *famille* ne se renouvellera vraisemblablement pas au Nouvel An. L'usine, évacuée le dimanche 23 décembre, a de nouveau été occupée le 26 décembre, les négociations s'étant rompues entre les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et la direction.

Celle-ci a proposé une réduction du temps de travail, une prime de 150 francs, uniquement, pour décembre, et le maintien de 2,40 % d'augmentation au 1er janvier, mais la discussion s'est bloquée sur la levée des sanctions. Chaque partenaire en faisant une question de principe.

*« La direction veut avoir la tête des délégués »*, ont dit la C.G.T. et la C.F.D.T., jeudi 27 décembre, au préfet de la Loire, M. Badault qui s'est offert en médiateur.

Dans le même temps, les non grévistes, à l'appel de F.O., ont occupé symboliquement durant deux heures la mairie de La Lorette. Le maire et conseiller général socialiste, M. Félix Franc, a exprimé ses craintes au sujet du maintien de l'emploi. Après avoir regretté qu'*« une suite d'erreurs de la direction, qui dans certaines occasions a amené la C.G.T. et la C.F.D.T. à prolonger une agitation ayant débouché sur des positoins extrémistes »*, la délégation F.O. a demandé qu'un compromis soit trouvé et soumis aux travailleurs à bulletins secrets.

Dans une lettre envoyée aux familles, le P.-D.G. de Mavilor, M. Berthier, écrit notamment : *« C'est avec une extrême gravité que je m'adresse aujourd'hui à toutes les familles (...) Au cours du conflit qui dure depuis un mois, j'ai dû prendre des sanctions sévères contre quelques membres du personnel qui, au mépris du droit des gens, pratiquent des méthodes d'intimidation et de violence (...) Si vous voulez sauver l'entreprise, si vous voulez sauver votre emploi, manifestez votre volonté de reprendre le travail. »*

PAUL CHAPEL.

# ÉNERGIE

### LES PRIX DU PÉTROLE

## Les hausses se multiplient : 2 à 4 dollars le baril en mer du Nord, 2,5 en Irak, 5 en Libye...

*Après* le Venezuela, qui a effectivement porté, le 28 décembre, le prix de son baril de pétrole brut *de 24 à 26 dollars*, *plusieurs* autres pays exportateurs ont décidé de nouvelles et souvent substantielles hausses.

● *L'Indonésie* augmente les prix de son pétrole, qui, *selon ses* qualités, variera entre 25,45 et 30,75 dollars par baril, contre 24 et 27,90 dollars. Cette augmentation, la seconde en moins de deux semaines, est applicable dès le 1er janvier 1980. En un an, la hausse du pétrole indonésien atteint 103 % et même 124 % pour les meilleures *qualités de brut*.

● *La Libye* aurait décidé d'augmenter *de près de 5 dollars son* prix de référence, indiquait-on vendredi soir dans les milieux pétroliers *américains*, portant son baril de brut à près de 35 dollars, contre 30 dollars. Cette décision serait *applicable le 1er janvier*.

● *L'Irak* aurait, de son côté, *porté à 26 dollars* le prix de *son* baril de brut, avec effet rétroactif au 1er décembre. Ce pays avait fixé à 23,50 dollars son tarif lors de la réunion de Caracas.

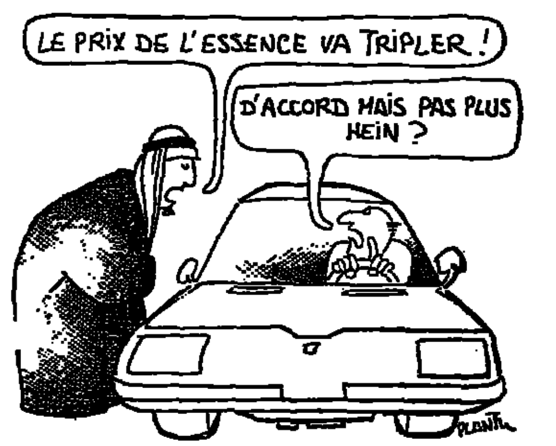
Les autres producteurs de pétrole non membres de l'OPEP procèdent eux aussi à d'importantes majorations de leurs tarifs en *alignant* leurs prix sur ceux annoncés par les membres de l'Organisation.

● *Le sultanat d'Oman* a augmenté le prix de son baril de *brut de 4 dollars*, le fixant à 28,20 dollars (+ 16,5 %), avec effet rétroactif au 1er décembre.

● *Le Mexique* portera, avec effet au 1er janvier, de 30 à 32 dollars le prix de son baril.

● Le prix du pétrole de la mer du Nord augmenterait lui aussi de 2 à 4 dollars par baril le 1er janvier. Selon le *Financial Times*, les producteurs des secteurs britannique et norvégien ont déjà prévenu leurs clients contractuels d'une augmentation des prix à partir du 1er janvier. Une telle augmentation porterait le prix du pétrole de la mer du Nord à un niveau voisin de 30 dollars par baril.




*(Dessin de PLANTU.)*

## Que va faire l'Iran de sa participation de 10 % dans Eurodif ?

*Que va faire l'Iran de sa participation indirecte de 10 % dans le capital d'Eurodif, la société qui exploite l'usine européenne de diffusion gazeuse du Tricastin pour la production d'uranium enrichi ?* Après la confirmation, le 21 décembre dernier, par le tribunal de commerce de Paris, de la saisie conservatoire non pas de cette participation, mais d'une créance de 1 milliard de dollars, détenue par l'Iran sur le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), les négociations se poursuivent.

C'est à la fin de 1974 que l'Iran avait décidé de prendre une participation dans le capital d'Eurodif. A cet effet, une filiale commune avait été créée avec le C.E.A., la SOFIDIF (1), qui détient aujourd'hui 25 % des actions d'Eurodif au côté de la COGEMA (27,778 %), de l'Italie (25 %), de l'Espagne (11,1 %) et de la Belgique (11,1 %). A la même date, l'Iran consentait au C.E.A. un prêt de 1 milliard de dollars *remboursables entre* 1982 et 1992. C'est ce prêt qui a fait l'objet de la saisie conservatoire *décidée par le tribunal* de commerce.

A l'époque, la décision iranienne *était logique*. En prenant une participation de 10 % dans le capital d'Eurodif, Téhéran, qui entendait mettre en œuvre un important programme nucléaire, s'assurait 10 % de la production d'uranium enrichi de la firme. Depuis, les choses ont changé. Les nouveaux dirigeants iraniens ont renoncé à développer l'énergie nucléaire et, le 5 septembre, M. Yadolah Sahabi, directeur de l'organisation atomique iranienne, déclarait publiquement que *« les contrats d'achats d'uranium conclus par le régime monarchique avec plusieurs sociétés françaises seraient prochainement abrogés »*. Soucieux de protéger leurs intérêts, les dirigeants d'*Eurodif* décidaient alors de saisir le tribunal de commerce de Paris, afin de conserver des garanties en attendant un jugement sur le fond.

La solution la plus simple pour les Iraniens serait de trouver un partenaire se substituant à eux dans le capital d'*Eurodif*. Au cas où ils n'y parviendraient pas, se poserait alors, à partir de 1981 — date à laquelle doit être effectuée la première livraison — le problème de la part de la production d'uranium enrichi leur revenant. Ils pourraient alors décider soit de le commercialiser eux-mêmes, soit d'y renoncer. Il leur faudrait, dans ce dernier cas, dédommager Eurodif.

(1) *C.E.A. : 60 %* ; Etat iranien : 40 %.

# ENVIRONNEMENT

### Un patrimoine trop longtemps négligé

## FERMES EN PÉRIL

*Quand la protection des monuments historiques cessera-t-elle d'être une entreprise élitiste ? Cathédrales, abbayes et châteaux ont depuis longtemps leurs défenseurs. Mais qui s'occupe des demeures modestes, des maisons villageoises, des fermes ? Pourtant, elles témoignent, autant que les édifices de prestige, d'une histoire quotidienne, de l'imagination des hommes, de leurs travaux et de leurs coutumes. D'une infinie variété, elles font partie de notre patrimoine architectural. Il n'est pas trop tard pour le dire et le redire à l'orée de cette année 1980, qui sera celle du patrimoine.*

*Ces témoins souvent admirables sont en voie de disparition. Ici, les fermes tombent en ruine ; là, elles sont défigurées. Il était donc temps de les « photographier » avant qu'il ne soit trop tard. Un immense travail d'inventaire avait été lancé, de 1942 à 1946 ; il a repris depuis 1970 sur l'initiative du Centre d'ethnologie français avec l'aide du C.N.R.S. et de plusieurs ministères. Les maisons rurales les plus intéressantes ont été visitées, répertoriées, leur plan relevé.*

*La publication de ces monumentales archives remplirait une bibliothèque de plus de trois cents volumes. On en a tiré quelques pépites, c'est-à-dire un millier de fiches qui, groupées par région, seront publiées en vingt volumes, couvrant l'ensemble du territoire. Le septième volume vient de paraître. Conçu par Claude Rivals, professeur à l'université de Toulouse, il concerne les maisons rurales du Midi toulousain et pyrénéen* (1).

*Une introduction historique et ethnologique permet de mieux apprécier les quarante-six « fiches » ensuite présentées avec commentaires, plans et photos. On y découvre — ou redécouvre — ces maisons basses construites en briques et parfois en galets de rivière, souvent flanquées d'un pigeonnier, qui parsèment les coteaux du pays toulousain. Elles font place, dans la montagne, à des demeures à étage, bâties en pierre, aux lourdes charpentes, flanquées de granges.*

*Les volumes présentant les maisons rurales des autres régions de France paraîtront à raison de trois par an jusqu'en taires » déjà publiés, on pour- 1983. Mais, à partir des « inventaires rait élaborer une politique de préservation et de mise en valeur de ce patrimoine irremplaçable. Les établissements publics régionaux, directement intéressés, oseront-ils lancer cette politique si Paris s'en désintéresse ou n'a pas les moyens de la mener ?*

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) *L'architecture rurale française : Midi toulousain et pyrénéen*, par Claude Rivals. Berger-Levrault, 354 pages, 100 photos, 450 relevés et dessins, 10 cartes.

# TRANSPORTS

### LE PROGRAMME AUTOROUTIER POUR 1980

## Sous la barre des quatre cents kilomètres

**Au 1er janvier 1980, la *France alignera 4 899 kilomètres* d'autoroutes et de voies rapides urbaines au lieu des 6 000 kilomètres prévus. Pour l'année 1980, 450 kilomètres supplémentaires ont été « promis » par les pouvoirs publics, mais il est probable qu'on n'en livrera guère plus de 390 kilomètres aux automobilistes.**

Les crédits pour 1980 seront, il est vrai, surtout orientés vers la réalisation de « programmes prioritaires d'initiative régionale » et de rocades urbaines plutôt que sur les autoroutes de liaison. Les Vosges, le bassin lorrain, la Bretagne, le Massif central, notamment, recevront au total plus de 1 milliard de francs.

Les 383 km du réseau de rase campagne dont l'ouverture est théoriquement prévue en 1980 se répartissent ainsi : 94 km entre Le Mans et Vitré assurant le raccordement de l'autoroute Océane au réseau routier breton, 6 km entre Orléans et La Source, *avec un pont sur la Loire et un* autre sur le Loiret (mars), 6 km au sud et au nord de Bayonne (juin), *5 km* entre *L'Ile-Napoléon* et Rixheim (Haut-Rhin), ainsi que 8 km entre l'usine Peugeot et le Rhin, à l'est de Mulhouse, un tronçon de 67 km entre Gendrey (Jura) et Beaune, en Côte-d'Or (septembre), et 25 km entre Mios et Le Muret sur l'itinéraire Bordeaux-Bayonne.

Puis vers la fin de l'année seront ouverts 67 km entre Angers et Nantes, 27 km entre Buzet-sur-Baïse et Agen, le long de la *Garonne*, 4 km *entre Beuvry* et Millonfossé, dans le Nord, 34 km reliant Montauban à Toulouse et 25 km joignant Villy-le-Peloux à Scientrier, en Haute-Savoie, sur l'itinéraire *Annecy-Genève*.

Les principales sections d'autoroutes urbaines concerneront les rocades de Dunkerque, Calais, Saint-Brieuc, Bordeaux, Mézières, la pénétrante de Toulouse et, dans la région parisienne, la poursuite de la rocade A-86 avec la section Gennevilliers - Villeneuve-la-Garenne et Saint-Maurice - Créteil, et un pont sur la Seine à Saint-Denis (en tout 8,8 km).

### Après un incident en Grande-Bretagne

## L'ADMINISTRATION AMÉRICAINE DEMANDE LA VÉRIFICATION DES RÉACTEURS DES BOEING-747

L'administration fédérale américaine de l'aviation civile (F.A.A.) a demandé, le 28 décembre, aux compagnies américaines d'examiner d'urgence le montage des réacteurs de leurs appareils Boeing 747. Cette vérification doit être faite avant les vingt-cinq prochaines heures de vol. Les compagnies étrangères sont invitées à procéder aux mêmes inspections.

La décision de l'administration est motivée par l'incident survenu, le 27 décembre, sur l'aéroport de Londres-Heathrow, à un avion-cargo Boeing 747.

D'après certaines versions, celui-ci aurait *perdu partiellement* un moteur, qui se serait aussitôt enflammé. Selon d'autres témoignages, ce serait le vent violent qui aurait fait toucher le réacteur sur la piste, au moment de l'atterrissage. — *(A.F.P.)*

# AFFAIRES

## LE MINISTÈRE DES P.T.T. ASSURERA LA TUTELLE DE TÉLÉDIFFFUSION DE FRANCE

Télédiffusion de France (T.D.F.) passera sous la tutelle du secrétariat d'Etat aux P.T.T. Cette réorganisation, souhaitée depuis plusieurs mois par M. Norbert Ségard *(le Monde* du 13 septembre) *et suggérée par le rapport* Nora-Minc, a été confirmée, le 27 décembre, par le ministère de la *culture et de la communication* qui assure actuellement la tutelle de T.D.F.

Selon ce ministère, le rattachement aux P.T.T. *« prochain, mais non imminent, est la conclusion d'études qui ont mis en lumière la nécessité d'un système de coordination entre T.D.F. et les P.T.T. afin de mettre en valeur les possibilités de divers systèmes de transmission et notamment « Antiope »*.

● *Volkswagen va renforcer son installation aux Etats-Unis.* — Un porte-parole de la filiale américaine du constructeur allemand l'a confirmé le vendredi 28 décembre. Cette décision était attendue depuis plusieurs mois, *alors que l'usine de Westmoreland* (Pennsylvanie) travaillait déjà à la limite de sa capacité (1 000 voitures par jour) en raison de l'engouement des Américains pour les « rabbit » (modèle Golf en Europe). Les dirigeants de la firme automobile allemande ne savent cependant pas encore s'ils vont construire une nouvelle usine outre-Atlantique ou racheter des installations existantes.

# LA REVUE DES VALEURS

## Bourses étrangères

### NEW-YORK
**Calme et résistant**

L'activité a considérablement diminué cette semaine à Wall Street et les cours ont dans l'ensemble assez peu varié.

Des ventes de dernière minute à caractère fiscal ont été enregistrées, mais elles n'ont guère pesé sur la tendance, leur poids tout relatif ayant été contrebalancé par les achats des investisseurs institutionnels soucieux d'ajuster leurs positions avant la fin de l'année.

*Ni les événements d'Afghanistan, ni la flambée de l'or et la baisse du dollars corrélatives à ces événements n'ont, semble-t-il, vraiment ému les opérateurs. La plupart, il est vrai, étaient absents pour les fêtes.*

*Finalement, l'indice Dow Jones des* industrielles s'est établi au même niveau qu'à celui atteint le 21 décembre, soit 838,90.

Les échanges hebdomadaires ont porté sur 109,94 millions de titres contre 205,46 millions précédemment.

| | Cours 21 déc. | Cours 28 déc. |
|---|---|---|
| Alcoa | 53 5/8 | 54 3/4 |
| A.T.T. | 51 7/8 | 52 1/4 |
| Boeing | 49 1/2 | 50 3/8 |
| Chase Man Bank | 33 3/8 | 38 3/8 |
| Du P. de Nemours | 40 | 40 1/2 |
| Eastman Kodak | 48 3/4 | 48 1/2 |
| Exxon | 55 | 55 1/4 |
| Ford | 32 3/8 | 32 1/8 |
| General Electric | 50 1/4 | 50 3/4 |
| General Foods | 34 | 34 |
| General Motors | 51 3/4 | 50 1/2 |
| Goodyear | 12 3/4 | 12 7/8 |
| I.B.M. | 64 1/4 | 64 |
| I.T.T. | 25 1/4 | 25 3/4 |
| Kennecott | 28 | 30 1/4 |
| Mobil Oil | 57 1/4 | 55 3/8 |
| Pfizer | 39 7/8 | 39 3/8 |
| Schlumberger | 92 3/4 | 94 1/4 |
| Texaco | 29 3/8 | 29 1/4 |
| U.A.L. Inc. | 22 5/8 | 22 3/4 |
| Union Carbide | 41 1/8 | 41 7/8 |
| U.S. Steel | 17 3/4 | 17 1/4 |
| Westinghouse | 19 3/8 | 19 3/4 |
| Xerox Corp. | 61 5/8 | 62 1/4 |

### LONDRES
**Les mines d'or en vedette**

Trois séances seulement cette semaine au London *Stock Exchange* qui, comme la tradition l'exige, a *chômé le 25 décembre*, bien sûr, mais aussi le 26, à l'occasion du « Boxing Day ».

Comme sur toutes les grandes places internationales, le plus grand calme a régné faute d'affaires et, en règle générale, les cours se sont effrités, avec toutefois une tendance à la reprise, vendredi, dans l'espoir d'un règlement du délicat problème de la sidérurgie.

Seules vedettes de ces trois séances assez mornes : les mines sud-africaines qui, sur la flambée de l'ort, ont monté à toute allure pour fléchir un peu à la veille du week-end sur des prises de bénéfices, après avoir progressé de 8 % en moyenne.

Indices « F.T. » du 28 décembre : industrielles, 417,8 (contre 419,6) ; mines d'or, 270 après 276,4 (contre 255,6) ; Fonds d'Etats, 65,49 (contre 64,46).

| | Cours 21 déc. | Cours 28 déc. |
|---|---|---|
| Bowater | 154 | 152 |
| Brit. Petroleum | 344 | 350 |
| Charter | 128 | 133 |
| Courtaulds | 73 | 73 |
| De Beers* | 9,06 | 9,43 |
| Free State Geduld* | 40 3/8 | 44 1/4 |
| Gt Univ. Stores | 346 | 348 |
| Imp. Chemical | 364 | 360 |
| Shell | 328 | 328 |
| Vickers | 107 | 106 1/2 |
| War Loan | 29 3/16 | 29 1/4 |

* En dollars.

### FRANCFORT
**Consolidation**

Malgré la maigreur des affaires, le marché a dans l'ensemble bien consolidé ses positions, ne prêtant, semble-t-il, qu'une oreille assez distraite aux nouvelles de l'extérieur. *Le « boom » de l'or a néanmoins* fait l'objet de toutes les conversations, mais sans ameuter une clientèle apparemment indifférente.

Notons, pour la petite histoire, qu'en un an, le marché a quand même baissé de 12,4 %.

Indice de la Commerzbank du 28 décembre : 715,7 (contre 715,4).

| | Cours 21 déc. | Cours 28 déc. |
|---|---|---|
| A.E.G. | 36,50 | 35,50 |
| B.A.S.F. | 139,30 | 138,60 |
| Bayer | 125 | 125 |
| Commerzbank | 180 | 180 |
| Hoechst | 123 | 123,80 |
| Mannesman | 125 | 125,20 |
| Siemens | 258,30 | 258,50 |
| Volkswagen | 184 | 184 |

### TOKYO
**Nouvelle avance**

*Malgré la persistance d'une assez* forte irrégularité, le marché a poursuivi son avance, l'intérêt des opérateurs se portant tour à tour sur les actions de sociétés tournées vers l'exportation puis sur celles liées au secteur énergétique. Le Kabutocho a fermé ses portes vendredi soir et, comme tous les ans, il ne les rouvrira que le 4 janvier.

L'activité est restée forte et 2 008 millions de titres ont changé de mains contre 2 204 millions.

Indices du 28 décembre : Nikkei Dow Jones, 6 569,47 (contre 6 535,94) ; indice général, 459,61 (contre 457,41).

| | Cours 21 déc. | Cours 28 déc. |
|---|---|---|
| Canon | 656 | 678 |
| Fuji Bank | 365 | 367 |
| Honda Motors | 670 | 685 |
| Matsushita Electric | 710 | 728 |
| Mitsubishi Heavy | 183 | 181 |
| Sony Corp. | 1 720 | 1 860 |
| Toyota Motors | 883 | 833 |

## MATIÈRES PREMIÈRES

### Vive hausse de l'argent et du platine

*L'année a été surtout particulièrement faste pour les « satellites » de l'or. Ainsi, l'argent, dont la hausse oscille entre 320 et 350 %, selon les places où il est traité, a été sans conteste le plus favorisé. Sur le marché libre de Londres, le platine a progressé de 80 %.*

*Pour les autres métaux, les gains sont plus modestes : avance de 30 % des cours du cuivre, de 10 % du prix du plomb, qui avait déjà enregistré une hausse sensible en 1977.*

*Le sucre s'est mis en vedette — revalorisation tardive — avec une « plus-value » de 80 % à plus de 100 %. En revanche, le cacao a fléchi de 40 % en moyenne, et le café, malgré l'apparition de nouvelles « gelées... au Brésil », n'a progressé que de 15 %.*

*Le blé, stimulé par des achats importants passés pour le compte de pays de l'Europe orientale, a enregistré une hausse de 35 %.*

MÉTAUX. — *La hausse s'est poursuivie mais à un rythme accéléré sur l'argent, galvanisé par la flambée des prix de l'or qui ont atteint de nouveaux records. En l'espace de quelques séances, la hausse a dépassé à Londres 20 %. Le regain de tension internationale a provoqué une relance des achats spéculatifs.*

*Sur le marché libre de Londres, les cours du platine ont touché de nouveaux sommets, revenant toutefois en fin de semaine de 311,45 livres l'once troy à 304,25 livres, niveau supérieur de 10 % à celui de la semaine précédente.*

*Légère détente des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. Les stocks britanniques de métal varient peu à 127 050 tonnes (— 100 tonnes). Un producteur américain a relevé de 1 cent le prix de son métal raffiné pour le porter à 1,06 dollar.*

TEXTILES. — *Faibles variations des cours du coton à New-York. La production mondiale est évaluée par le Comité consultatif international du coton à 64,5 millions de balles, chiffre supérieur de 400 000 balles à la précédente estimation et de 4,4 millions de balles à la récolte 1978-1979. Au 1er août, les stocks mondiaux s'élevaient à 22,2 millions de balles contre 25,1 millions de balles un an auparavant.*

DENREES. — *Repli des cours du café sur les places commerciales. La récolte est évaluée par l'Institut brésilien du café pour la saison 1979-1980 à 21,6 millions de sacs, en augmentation de 2,1 millions de sacs sur la précédente récolte et à 21,2 millions de sacs pour la saison 1979-1980 (+ 3,2 millions). Quant aux disponibilités mondiales, elles sont de l'ordre de 70 millions de sacs, excédant les besoins de la consommation de 12 millions de sacs.*

### COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS
**DU 28 DECEMBRE 1979**

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (wirebars), comptant 993 (1 017) ; à trois mois 1 002 (1 012) ; étain comptant 7 440 (7 560) ; à trois mois 7 200 (7 360) ; plomb 504 (537) ; zinc 336 (344) ; argent (en pence par once troy) 1 265 (1 055). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme) 100,80 (102,50) ; aluminium (lingots) inch. (66,50) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (92,83) ; mercure (par bouteille de 76 lbs) 370 (375-380). — Penang (en dollars des Détroits par picul de 22 lbs) : inch. (2 106).

TEXTILES. — New-York (en cents par livres) : coton, mars, 73,39 (73,40) ; mai, 74,97 (74,85). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), mars, inch. (242) ; jute (en livres par tonne) Pakistan, White grade C, inch. (226). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, mars, 25,70 (25,50).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S., comptant, 67,40-67,50 (66,70-67). — Penang (en cents des Détroits par kilo) : 297,75-298,25 (295,50-296).

DENREES. — New-York (en cents par lb) : cacao, mars, 139,10 (142,50) ; mai, 139,80 (143,10) ; sucre, mars, 16,62 (16,50) ; mai, 16,72 (16,55) ; café, mars, 183,80 (191) ; mai, 177,50 (182). — Londres (en livres par tonne) : sucre, mars, 184,75 (184,90) ; mai, 185,60 (185,50) ; café, mars, 1 535 (1 680) ; mai, 1 578 (1 640) ; cacao, mars, 1 470 (1 419) ; mai, 1 474 (1 418). — Paris (en francs par quintal) : cacao, mars, 1 324 (1 350) ; mai, 1 325 (1 340) ; café, mars, 1 405 (1 455) ; mai, 1 393 (1 440) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 732 (1 695) ; mai, 1 733 (1 700).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, mars, 460 1/2 (453 1/2) ; mai, 467 (461 1/2) ; maïs, mars, 291 1/4 (287) ; mai, 303 1/4 (299).

Indices : Moody's, 1 287,20 (1 243,80) ; Reuter, 1 698,20 (1 704,20).

## BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 26 AU 28 DECEMBRE

### La flambée de l'or fait pâlir les actions

DECIDEMENT, *les Français* ne changeront jamais : ces rois de la dernière minute se sont, une fois de plus, *précipités* à la Bourse de Paris, au cours de la semaine écoulée, la dernière de l'année, pour bénéficier des avantages *fiscaux que leur procure la loi Monory. Et comme* cette semaine, écourtée par les fêtes de Noël, ne comportait *que trois séances*, ils y ont créé un bel embouteillage. A telle enseigne que l'ouverture du marché dut être tous les *jours retardée d'environ une demi-heure pour permettre* aux professionnels de dépouiller les ordres d'achat considérables qui leur parvenaient de *toute* part « *in extremis* ». Sans doute était-ce de l' « épicerie fine », pour reprendre l'expression d'un *fondé* de pouvoir. Mais les *volumes* de transactions au comptant ne s'en sont pas moins trouvés singulièrement grossis. N'en déduisons pas que les Sicav Monory et toutes les autres formules proposées permettant de déduire 5 000 *francs du montant des revenus à déclarer* pour 1979 ont fait vraiment recette. L'on sera loin des 3,5 milliards de francs collectés l'année dernière.

Cela étant, les achats effectués dans la précipitation, à la dernière minute, *ont quand même entretenu une certaine* animation sous les colonnes du palais Brongniart. Mais ils *ne sont pas parvenus cependant à revigorer le marché qui*, repris d'un nouvel accès de faiblesse, a baissé d'environ 1,5 %. Ni les très *nombreux départs en vacances, qui se sont* traduits par une forte contraction des volumes de transac*tions à terme*, ni surtout l'actualité n'étaient, il est vrai, de nature à le faire monter. C'est à peine si le ralentissement *de la hausse des prix en novembre a fait lever le nez des* opérateurs présents. Sitôt la nouvelle connue, leur atten*tion fut immédiatement retenue par l'aggravation de la* situation au Moyen-Orient, avec, d'abord, le durcissement *des nouveaux chefs de l'Iran dans l'affaire des otages américains*, puis avec le coup d'Etat en Afghanistan, appuyé par *Moscou et renforcé par l'envoi de troupes de choc.*

Du coup, plutôt soutenu mercredi, le marché virait à *la baisse dès le lendemain, pour s'alourdir un peu plus* à la veille du week-end. Si tous les opérateurs avaient été présents, *les dégâts causés à la cote auraient été* probablement plus importants. Mais, avec la maigreur des affaires, *la Bourse n'a finalement pas trop souffert des événements* internationaux. Le marché de l'or a, en revanche, réagi avec une autre violence. Reflétant *les craintes causées par la* montée des périls, l'or s'est littéralement envolé, pulvérisant *tous ses* records. *Dans un bond fantastique, le cours du* lingot passait de 63 895 francs au sommet inégalé de 70 000 francs avant de s'inscrire à 69 980 francs. Spectaculaire performance (+ 9,6 %) s'il en est, mais sans commune mesure avec celle accomplie par le napoléon, qui, de *549* francs, atteignait 671 francs (+ 22,2 %) pour revenir à 643 francs (+ 17,1 %). *Qui l'eût cru il y a seulement un mois ? Par* contagion, tous les satellites de l'or (rente 4 1/2 % 1973, emprunt 7 % 1973) ont battu de nouveaux records, *tandis* que les mines sud-africaines s'emballaient.

Où s'arrêtera cette folie de l'or ? Nul ne le sait. Tout dépendra des indications venues des places étrangères. *Notons qu'à Londres l'once de métal jaune a coté vendredi* soir 518 dollars au dernier cours, tandis qu'aux Etats-Unis la barre des 600 dollars était allégrement franchie à l'échéance la plus lointaine. Même la décision des pouvoirs publics de porter dans *la loi de finances la taxe sur la* vente des matières d'or de 4 % à 6 % à compter du 1er janvier prochain ne semble pas propre à désarmer la spéculation, ne favorisant que le marché noir.

En attendant, si l'explosion du *métal jaune* a, en fin d'année, parsemé de millions de paillettes le ciel terne de la Bourse, elle a contribué à déprimer le marché des *actions* et laisse planer une ombre sur les premiers jours de l'année 1980.

ANDRÉ DESSOT.

## LE MARCHÉ DE L'ARGENT

### AU PLUS HAUT DE L'ANNÉE

En cette fin de 1979, les taux d'intérêt se sont inscrits à leurs plus hauts niveaux depuis douze mois, battant même tous leurs records en ce qui concerne le long terme. L'événement de la semaine a été, en effet, l'annonce du lancement d'un emprunt d'Etat de 8 milliards de francs, destiné, comme les précédents, à combler une *partie du déficit* budgétaire. Le dernier, celui de septembre, pour un montant de 7 milliards de francs, avait été émis à 10,80 %. Cette fois, c'est 12 %, record absolu pour un emprunt d'Etat. Ce taux *élevé et la courte durée retenue* — six ans — éveillent un certain intérêt chez les institutions (compagnies d'assurances, caisses de retraites, etc.), et devraient, pense-t-on, intéresser les particuliers. Effectivement, à un tel niveau, ces *derniers devraient* moins souffrir de l'inflation que quelques mois auparavant. Petite devinette : quel a été l'un des plus mauvais placements de 1979 ? L'emprunt d'Etat d'avril 1979 : son cours de Bourse s'inscrit à *15 % en dessous de son* niveau d'émission (85 F pour 100 F).

En tout cas, l'annonce du lancement *de cet* emprunt pour la seconde quinzaine de janvier à ce taux de 12 % a encore fait monter les taux de rendement actuariels sur le marché secondaire, qui, en fin de semaine, et calculés par Paribas, s'établissaient à 11,69 % pour les emprunts publics, 12,63 % pour ceux de première catégorie et 13,16 % pour ceux de deuxième catégorie (record historique pour les trois catégories).

Autre nouvelle, celle du maintien à 6,50 % du taux d'intérêt servi sur les dépôts dans les caisses d'épargne. Ainsi M. Monory, ministre de l'économie, s'est refusé à céder aux pressions de ceux qui jugeaient indispensable de relever ce taux, comme en 1975 (7,50 %), pour tenir compte d'une inflation à deux chiffres. Pour la rue de Rivoli, il convient de privilégier l'épargne longue et, pour cela, de rétablir la hiérarchie des taux. Peut-être, mais les dépôts dans les caisses d'épargne, dont la durée moyenne avoisine quatre ans, sont-ils vraiment de l'épargne courte ? En tout cas, ils servent à financer des investissements longs, par *le truchement de la* Caisse des dépôts, et il semble qu'il y ait là sinon un détournement de procédure, du moins un détournement de taux. Faut-il, une fois encore, rappeler la promesse électorale de M. Giscard d'Estaing, *faisant écho à celle de* M. Mitterrand, et consistant à créer un livret d'épargne indexé par ménage ?

*Sur le marché du court terme*, une légère tension s'est manifestée cette semaine, qui, il faut le dire, était celle des échéances de fin de mois, de trimestre et d'année. L'argent au jour le jour a hier valu 12 3/8 %, au plus haut *depuis* le 1er janvier 1974, mais ce taux n'avait guère de signification. A terme, on cotait 12 3/8 % à 12 1/2 % à 1 mois, 12 11/16 % à 12 13/16 % à 3 mois, *12 5/8 % à 12 3/4 %* à 6 mois et 12 3/8 % à 12 1/2 à 1 an.

En cette fin d'année, le sentiment est quelque peu morose. Cer*tains* pensent que le plus haut a été atteint, d'autres estiment que le taux à court et long terme peuvent encore progresser. Cela dépendra de l'inflation en France, et de la politique de taux menée en Allemagne fédérale et aux Etats-Unis. Beaucoup d'inconnues pour un 1er janvier 1980...

FRANÇOIS RENARD.

**Le supplément financier de fin d'année (*bilan 1979*) paraîtra lundi 31 décembre dans nos éditions datées du 1er janvier 1980**

## SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

### Glissement du dollar
### L'or au-dessus de 500 dollars l'once

Logiquement, la semaine de Noël aurait dû être calme sur les marchés des changes. Un ou deux jours de fermeture en raison des fêtes, un certain nombre d'opéra*teurs absents, tout se conjuguait* pour éviter des à-coups brutaux. Mais il y eut les événements d'Afghanistan, des déclarations menaçantes de l'imam Khomeiny sur la riposte à d'éventuelles sanctions, et la scène se ralluma *en grand.*

Cela commença le mercredi sur le marché de New-York, *où* la crainte d'un regain des tensions internationales fit bondir le cours de l'once d'or, qui progressa de 20 dollars d'un coup et dépassa, pour la première fois, le seuil des 500 dollars sur l'échéance la *plus proche. Le lendemain, jeudi*, les places européennes prenaient le relais, avalisant la hausse venue d'Amérique (509 dollars l'once, contre 486 dollars le lundi et 473 dollars le vendredi précédent).

Vendredi, après New-York et Chicago, Londres poussait les enchères à 515, puis à 518 dollars l'once, nouveau record absolu. Mais jusqu'où ira-t-on ainsi ? « *Quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites !* », s'exclamait l'immortel sapeur Camembert. Mais quelles bornes et quelles limites, dès lors que les fortunes du Moyen-Orient commencent à réinvestir en *or* les dollars fondants d'un pétrole dont les prix galopent sans frein ni contrôle ? *On peut toujours faire état de ce* fameux rapport entre prix du *pétrole et prix de l'or tel que* les statistiques le retracent depuis quarante-cinq ans, avec d'amples variations : 18 à 20 barils de 159 litres pour 1 once de 31,1 grammes.

En appliquant le rapport, qui n'est qu'une constante sans valeur théorique, l'once de métal vau*drait 500 dollars à 25 dollars le* baril et 600 à 30 dollars le baril. Mais la crainte et la spéculation brouillent les cartes. Dans l'immédiat, il est possible que les marchés aient à « digérer » cette hausse, d'autant que le Fonds *Monétaire* International procédera mercredi prochain à sa vente *mensuelle et que* le Trésor des Etats-Unis a toujours une « vente-surprise » en réserve. Mais, dans l'atmosphère actuelle, ne serait-ce pas *jeter de la cire* dans le feu ?

Il était logique qu'une telle *flambée de l'or se répercutât sur* la santé du dollar. Après plusieurs jours de léthargie, ce dernier subit de plein fouet l'impact des événements d'Afghanistan et la flambée de l'or. La valeur des *transactions s'enfla* quelque peu, et des pressions à la baisse firent fléchir la monnaie américaine, dont le cours tomba vendredi aux alentours de 1,7150 DM à Francfort et 4 F à Paris, pour se redresser quelque peu à 1,7260 DM et 4,03 F.

Le nouvel accès de faiblesse n'eut pas l'air, *toutefois*, d'impressionner beaucoup les opérateurs, qui ont jugé les marchés finalement très calmes en cette fin d'année, tout occupée par les ajustements habituels. Les premières semaines de 1980 diront *si ce glissement du dollar* doit s'amplifier : les avis sont partagés.

Un événement à signaler quand même : la Banque du commerce extérieur du Vietnam a décidé de cesser *toutes transactions* avec ou par l'intermédiaire de banques américaines, à compter du 1er janvier 1980. « *La Banque* », précise une circulaire distribuée samedi à Hanoï, « *n'acceptera plus de régler les transferts en devises étrangères effectués par le canal des banques américaines. Pour les transferts en dollars américains faits par le canal d'une banque étrangère non-américaine, la Banque du commerce extérieur du Vietnam ne les acceptera qu'après que le montant de ces transferts aura été effectivement porté à son crédit.* »

Cette décision, remarquent les observateurs à Hanoï, outre qu'elle témoigne d'une nouvelle détérioration des rapports entre le Vietnam et les Etats-Unis, vise vraisemblablement à limiter les transferts en devises *effectués* par des Vietnamiens réfugiés aux Etats-Unis au bénéfice de leur famille ou de leurs amis restés au Vietnam.

En Europe, les faits marquants ont été la fermeté de la *livre sterling, qui a bénéficié de* la faiblesse du dollar, et celle du franc français, essentiellement vis-à-vis du deutschemark, lui-*même* en léger recul au sein du système monétaire européen.

F.R.

### Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

*(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)*

| PLACE | Livre | $ U.S. | Franc français | Franc suisse | Mark | Franc belge | Florin | Lire italienne |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Londres... | — | 2,2290 | 8,9828 | 3,5441 | 3,8472 | 62,4342 | 4,2373 | 1792,78 |
| | — | 2,2000 | 8,9375 | 3,5365 | 3,8192 | 62,2600 | 4,2240 | 1784,20 |
| New-York. | 2,2290 | — | 24,8138 | 62,8930 | 57,9374 | 3,5701 | 52,6038 | 0,1243 |
| | 2,2000 | — | 24,6153 | 62,2083 | 57,6036 | 3,5335 | 52,0833 | 0,1233 |
| Paris..... | 8,9828 | 4,0300 | — | 253,4500 | 233,4800 | 14,3877 | 211,9900 | 5,0105 |
| | 8,9375 | 4,0625 | — | 252,7200 | 234,0100 | 14,3551 | 211,5800 | 5,0092 |
| Zurich.... | 3,5441 | 159,0000 | 39,4540 | — | 92,1205 | 5,6765 | 83,6401 | 1,9768 |
| | 3,5365 | 160,7600 | 39,5692 | — | 92,5979 | 5,6802 | 83,7239 | 1,9821 |
| Francfort. | 3,8472 | 172,6000 | 42,8287 | 108,5534 | — | 6,1620 | 90,7943 | 2,1459 |
| | 3,8192 | 173,6000 | 42,7323 | 107,9937 | — | 6,1342 | 90,4166 | 2,1405 |
| Bruxelles. | 62,4342 | 28,0100 | 6,9503 | 17,6163 | 16,2282 | — | 14,7343 | 3,4825 |
| | 62,2600 | 28,3000 | 6,9661 | 17,6049 | 16,3018 | — | 14,7395 | 3,4895 |
| Amsterdam | 4,2373 | 190,1000 | 47,1712 | 119,5597 | 110,1390 | 6,7868 | — | 2,3635 |
| | 4,2240 | 192,0000 | 47,2615 | 119,4481 | 110,5990 | 6,7844 | — | 2,3674 |
| Milan.... | 1792,78 | 8,0430 | 199,5781 | 505,8490 | 465,9907 | 28,7147 | 423,0900 | — |
| | 1784,20 | 8,1100 | 199,8387 | 504,5101 | 467,1658 | 28,6572 | 422,3900 | — |

*Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés* officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

### VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

| | Nbre de titres | Val. en capit. (F) |
|---|---|---|
| C.N.E. 3 % | 47 440 | 187 598 180 |
| 4 1/2 % 1973 | 47 500 | 78 624 240 |
| East Rand | 144 400 | 14 598 970 |
| Matra | 1 725 | 13 045 150 |
| Norsk Hydro | 20 250 | 12 854 375 |

### MARCHÉ LIBRE DE L'OR

| | COURS 21 12 | COURS 28 12 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 63920 | 69290 |
| — (kilo en lingot) | 63895 | 70000 |
| Pièce française (20 fr.) | 549 | 653 |
| Pièce française (10 fr.) | 336 | 400 |
| Pièce suisse (20 fr.) | 473 | 528 |
| Union latine (20 fr.) | 422 | 480 |
| ● Pièce tunis. (20 fr.) | 355 | 355 |
| Souverain | 535 | 530 |
| ● Souverain Elizabeth II | 592 | 561 |
| ● Demi-souverain | 518 | 580 |
| Pièce de 20 dollars | 2390 | 2549 60 |
| — 10 dollars | 1190 | 1380 |
| — 5 dollars | 762 50 | 762 50 |
| — 50 pesos | 2633 | 2785 |
| ● — 20 marks | 515 | 524 |
| — 10 florins | 444 | 410 |
| ● — 5 roubles | 280 | 287 |

### LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

| | 24 déc. | 25 déc. | 26 déc. | 27 déc. | 28 déc. |
|---|---|---|---|---|---|
| Terme | — | — | 207 240 241 | 177 250 663 | 151 634 732 |
| Compt. R. et obl. | — | — | 252 696 492 | 321 481 229 | 344 591 911 |
| Actions | — | — | 192 191 906 | 174 418 892 | 179 643 345 |
| Total | — | — | 652 128 639 | 673 150 784 | 675 869 988 |

**INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E. base 100, 29 décembre 1978)**

| | 24 déc. | 25 déc. | 26 déc. | 27 déc. | 28 déc. |
|---|---|---|---|---|---|
| Franç. | — | — | 117,3 | 116,5 | 115,2 |
| Etrang. | — | — | 135,3 | 135,6 | 135,8 |

**COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE**

*(base 100, 29 décembre 1978)*

| | 24 déc. | 25 déc. | 26 déc. | 27 déc. | 28 déc. |
|---|---|---|---|---|---|
| Tendance | — | — | 110,3 | 109 | 108,1 |

(base 100, 29 décembre 1961)

| | 24 déc. | 25 déc. | 26 déc. | 27 déc. | 28 déc. |
|---|---|---|---|---|---|
| Ind. gén. | — | — | 104,2 | 103,8 | 102,7 |

Le Monde

## UN JOUR DANS LE MONDE

### ÉTRANGER



### POLITIQUE



### SOCIÉTÉ



### CULTURE



### ÉCONOMIE



## En Hongrie

# Le pouvoir veut tracer la frontière entre le supportable et l'inacceptable dans la contestation

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — La répression exercée en Tchécoslovaquie contre les défenseurs des droits de l'homme est en train de troubler la sérénité des rapports entre le pouvoir hongrois et ses intellectuels. Après plusieurs semaines d'expectative, les autorités de Budapest ont, en *effet*, entrepris de *réagir* contre le mouvement de protestation qu'avaient soulevé dans leur pays les condamnations, prononcées le 23 octobre à Prague, contre six des militants du VONS (Comité pour la défense des personnes injustement poursuivies).

Dans la semaine qui avait suivi le verdict, un texte dénonçant l'iniquité du procès avait recueilli cent quatre-vingt-quatre signatures et deux pétitions avaient été adressées à M. Kadar pour le prier d'intervenir en faveur de la libération des condamnés. Six écrivains regroupés autour du poète Gyula Illyes (MM. Juhasz, Karinthy, qui avait été ministre de l'éducation au lendemain de la guerre, Keresztury, Vas, Weores, Zelk) avaient écrit de leur côté au Pen-Club hongrois pour exprimer leurs préoccupations et demander, sans succès, qu'il en soit fait part aux autres sections nationales du mouvement. Au *total*, *quelque* deux cent cinquante personnes s'étaient associées à ces différentes initiatives lancées en ordre dispersé, car il n'existe pas de groupe contestataire organisé en Hongrie.

Les pétitionnaires, contre lesquels il n'avait d'abord été pris aucune mesure de rétorsion, sont aujourd'hui l'objet de vives pressions exercées sur leur lieu de travail par leurs supérieurs hiérarchiques. Il leur est demandé, menaces de licenciement à l'appui, de renier purement et simplement leur signature ou, le plus souvent, de se désolidariser publiquement du message de solidarité envoyé à la Charte 77 par les trois jeunes animateurs du samizdat hongrois : MM. Bence, Kis et Kenedi.

*Ce texte (le Monde du 1er novembre)* était, en effet, susceptible d'irriter particulièrement les autorités, dans la mesure où il ne se contentait pas de dénoncer les injustices commises ailleurs, mais rappelait aussi la participation de la Hongrie à l'invasion de la Tchécoslovaquie, et dénonçait les *« limites »* de l'évolution libérale de la politique de M. Kadar ; rompant ouvertement avec le traditionnel consensus hongrois, il marquait une radicalisation de ses auteurs, *elle-même permise* par l'élargissement — très relatif — de leur audience dans le milieu de l'intelligentsia libérale.

C'est à cette évolution que le pouvoir semble désirer donner un coup d'arrêt en marquant nettement la frontière entre le supportable et l'inacceptable. Mises en application contre un pétitionnaire seulement, un chercheur scientifique, les menaces de licenciement n'ont abouti pour l'instant qu'à un drame : le suicide du professeur Gabor Tancos, qui, très marqué par sa longue détention dans les années 50, n'a pas supporté ces pressions et s'est donné *la mort* après avoir rédigé une lettre expliquant qu'il ne fallait pas accorder de *« signification politique »* à son geste. Mais ces pressions pourraient, le cas échéant, être suivies de mesures plus sévères : *« Il arrive*, déclarait ce mois-ci le ministre de l'intérieur, M. Andreas Benkei, dans une interview publiée par la presse de Budapest, *que des gens veulent se faire une réputation, non pas en utilisant leurs dons, mais en empruntant d'autres voies, hostiles à la construction du socialisme. (...) Contre ce type de comportement, nous agirons à l'avenir conformément à nos lois. »*

BERNARD GUETTA.

## En U.R.S.S.

### M. SAKHAROV DÉMENT LA TENTATIVE DE SUICIDE PAR LE FEU D'UN DISSIDENT UKRAINIEN

Moscou *(A.F.P.)*. — Le dissident soviétique Oleksa Tikhy, membre du groupe ukrainien de surveillance de l'application des accords d'Helsinki, détenu dans un camp, n'a pas tenté de s'immoler par le feu, contrairement à ce qui avait été annoncé mercredi dernier, a déclaré vendredi 28 décembre à Moscou l'académicien André Sakharov (*le Monde* du 28 décembre). Le physicien, qui avait lui-même communiqué cette information mercredi dernier, a reconnu que celle-ci avait été *« annoncée par erreur »*. Il a indiqué qu'il avait été mal informé et qu'une confusion avait sans doute été faite avec un autre prisonnier. *« Nous savons maintenant que Tikhy n'a pas tenté de se suicider et qu'il est actuellement au cachot à l'intérieur du camp »*, a-t-il précisé.

### LANCEMENT D'UN SATELLITE POUR LA RETRANSMISSION DES JEUX OLYMPIQUES

Moscou *(A.F.P.)* — L'Union soviétique a lancé, vendredi 28 décembre, un nouveau satellite de télécommunications Horizon, qui permettra en 1980 la retransmission en direct des reportages sportifs des XXIIes Jeux olympiques, a annoncé, samedi 29 décembre, l'agence Tass. Ce nouveau satellite, lancé dans l'espace dans le cadre du programme de développement des systèmes de télécommunications et de télévision, comprend un appareillage de retransmission à chaînes multiples destiné à assurer les liaisons par téléphone et télégraphe, ainsi que des émissions télévisées.

Le satellite a été placé sur une orbite circulaire à 36 300 km d'altitude.

## A L'INITIATIVE DE LA FRANCE

# Six pays occidentaux créent un organe de coordination pour aider l'Afrique

La déclaration commune suivante a été publiée vendredi 23 décembre par six pays occidentaux :

*« En vue d'accentuer leur effort d'aide économique à l'Afrique au sud du Sahara, les représentants de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis de la France, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni se sont réunis à Paris, à l'initiative du gouvernement français, pour mettre en œuvre une coordination de leurs moyens sur des projets à réaliser en commun dans le cadre d'une action concertée pour le développement en Afrique (ACDA).*

Les Six ajoutent qu'ils *« sont disposés à envisager l'ouverture du Cercle des donateurs à d'autres pays membres de l'O.C.D.E. »*

La déclaration poursuit : *« Les six pays, conscients du fait que l'Afrique a grand besoin d'une aide substantielle de la Communauté internationale, sont déterminés à tenir compte de cet impératif. Ils ont particulièrement à l'esprit des projets de caractère régional liés par exemple au désenclavement des ressources agricoles ou aux conséquences des calamités naturelles telles que la sécheresse ou les maladies tropicales, dès lors que ces domaines d'action exigent des efforts qui ne sont encore que partiellement couverts par les programmes nationaux ou internationaux.*

*» Ils estiment indispensable que cette action nouvelle soit élaborée en étroite collaboration avec les Africains concernés au niveau continental, régional ou national, de telle manière que les projets qui seront retenus dans le cadre d'une action conjointe soient conformes aux priorités définies par les Africains eux-mêmes. C'est dire que l'ACDA devrait s'harmoniser avec les programmes nationaux et internationaux existants.*

*» Les projets seront identifiés et mis en œuvre selon des procédures appropriées, élaborées au cours de réunions périodiques des représentants des pays donateurs ; une liaison permanente sera assurée par un groupe de fonctionnaires à Paris à compter du 1er janvier 1980 »*

Cet accord intervient un peu plus de trois ans après que *le* président de la République en eut pris l'initiative au cours de la conférence franco-africaine de Paris du 11 mai 1976. M. Giscard d'Estaing avait présenté un projet de *« fonds exceptionnel de promotion de l'Afrique »*, qui devait grouper cinq pays donateurs (les mêmes moins le Canada), et qui proposait un effort financier exceptionnel en faveur du développement de l'Afrique pour une période de cinq ans.

Le groupe permanent de liaison siégera dans les locaux du ministère des affaires étrangères, avenue Kléber. Il sera présidé par le représentant français, M. Edouard Theysset, ministre plénipotentiaire. L'ACDA, précise-t-on au Quai d'Orsay, doit entraîner la coordination d'aide à long terme mais n'implique pas de nouveaux engagements financiers à court terme.

### M. RAYMOND CÉSAIRE EST NOMMÉ AMBASSADEUR EN BOLIVIE

Le *Journal officiel* du dimanche 30 décembre publiera la nomination de M. Raymond Césaire comme ambassadeur en Bolivie en remplacement de M. Jean Morel.

[Né en 1932, ancien élève de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Raymond Césaire a servi outre-mer avant d'entrer aux affaires étrangères en 1958. Il a été en poste à Brazzaville, à l'administration centrale (organisation internationale), à Lagos et à Santiago-du-Chili. De nouveau à l'administration centrale en 1973, il était depuis 1976 sous-directeur d'Amérique.]

## LA FIN DU TOURNOI D'ASNIÈRES

# *Une anthologie du hockey sur glace*

***Après un match nul vendredi 28 décembre face aux Canadiens de Petrolia (3-3), l'équipe soviétique de Khimix a gagné le premier tournoi international de hockey sur glace d'Asnières (Hauts-de-Seine) devant les Tchèques de Kladno et les Canadiens.***

Les gradins de la patinoire d'Asnières étaient quasiment combles vendredi soir pour le dernier match du tournoi entre les équipes soviétique de Khimix et canadienne de Petrolia. Le choc fut rude. A croire qu'un tournoi *de hockey* est pareil *aux œufs* en neige : plus ils sont battus, meilleurs ils sont.

On avait assisté seulement à des *escarmouches, mercredi, entre* les Soviétiques et les Tchèques, jeudi entre les Tchèques et les Canadiens. Vendredi soir, Khimix et Petrolia sont allés bien au-delà.

Qui a commencé ? Bien malin qui pourra le dire. En revanche, il est certain qu'on chercha longtemps à s'entre-scalper pour le plus grand souci des arbitres, dont les prisons ne désemplissaient pas : au total, huit Canadiens y passèrent près de vingt minutes et quatre Soviétiques y séjournèrent un bon quart d'heure. Un Canadien, Gary Wilson, sortit sur une civière après avoir été proprement *assommé par le Soviétique Michel* Shikin. L'affaire prit même une telle tournure qu'il ne restait plus que sept joueurs sur la glace au cours des deux dernières minutes de jeu.

Pourtant, ce troisième et dernier match n'était pas seulement une apothéose de la violence, inhérente à ce sport et qui ne le défigure pas. Il présentait surtout la thèse et l'antithèse d'une conception du hockey, une sorte d'anthologie.

D'un côté les Soviétiques. Ils cherchaient sans répit à se démarquer de leurs vis-à-vis pour parvenir à créer la surprise grâce *à une* circulation incessante et précise de la « rondelle » ; ils avaient pour atout une condition physique remarquable et une ligne de défense hermétique. De l'autre côté, les Canadiens, métamorphosés par rapport à la veille, où ils semblaient avoir le souffle court. Eux, ils ne tournaient pas *autour du pot*, ils *chargeaient*.

Le score final, 3-3, dit bien que ces deux méthodes ont leur efficacité, si l'on tient pour nuls des coups bas portés par l'un et l'autre camp. Un joueur de chaque camp a bien illustré les manières propres à l'une et l'autre équipe. Boris Verigin est petit pour un hockeyeur. Son acharnement le fait paraître bossu. Pourtant, en trois jours de tournoi, on n'a vu personne aller aussi vite que lui sur la glace. Dès qu'il avait le palet, c'était une véritable anguille, se faufilant dans la défense canadienne. Aussi marqua-t-il deux buts. Le Canadien *Zoneville, lui, fonçait* à *100* à l'heure. Malheur à qui se mettait en travers du chemin de ce bulldozer. Avec l'inspiration de surcroît : il a marqué, lui aussi, deux buts et a séjourné assez longtemps en prison.

Faut-il pour autant renvoyer dos à dos les hockeyeurs *canadiens et soviétiques ? Assurément* non. Les garçons de l'Ontario, qui affrontaient pour la première fois les formations du Vieux Continent, ont été trop déroutés par un arbitrage européen dont les subtilités leur échappaient manifestement. Aussi les responsables canadiens promettaient-ils aux *Soviétiques* une belle *revanche* lors de la Canada Cup, où s'affronteront, après les Jeux olympiques de Lake-Placid, les meilleurs joueurs des deux pays, « amateurs » et professionnels confondus.

ALAIN GIRAUDO.

● *Au tournoi international de basket-ball* de Paris, vendredi *28 décembre*, les *Etats-Unis ont* battu l'Union soviétique (74 à 71), et la Tchécoslovaquie a battu la France (80 à 78).

**Le numéro du « Monde » daté 29 décembre 1979 a été tiré à 557 892 exemplaires.**



A B C D E F G 1

## POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 1926

# La sidérurgie britannique pourrait connaître une grève nationale

De notre correspondant

Londres. — Après l'échec des ultimes négociations engagées entre les syndicats et la direction de la British Steel Corporation (B.S.C.), *la grève nationale de la sidérurgie nationalisée, prévue pour le 2 janvier*, paraît maintenant inévitable. Après avoir rejeté une nouvelle offre patronale d'augmentation de 6 % des salaires, M. Sirs, le dirigeant du Syndicat des ouvriers de la sidérurgie, a déclaré qu'il était maintenant possible d'entamer de nouvelles négociations pour éviter la grève.

*« Il est important*, a-t-il dit, *que nous puissions paralyser l'industrie aussi rapidement que possible par une action courte et rapide, afin de pouvoir y mettre fin aussi vite que possible. »* Ces propos ambigus semblent *confirmer* l'impression de la direction, selon laquelle M. Sirs, bien que débordé par les membres les plus militants de l'exécutif du syndicat, reste prêt à reprendre plus tard la discussion. M. Sirs a, en tout cas, qualifié de *« totalement inacceptables »* les propositions de la *direction, en augmentation de* 1 % par rapport aux 5 % offerts la semaine précédente, au lieu des 2 % initialement prévus. Ensuite, l'offre patronale est, selon lui, assortie de trop de conditions.

La direction, en effet, insistait pour que les syndicats acceptent *officiellement*, d'ici la *fin* 1980, une suppression de douze mille emplois dans le cadre du programme de compression des effectifs affectant cinquante mille salariés. De plus, la B.S.C. recommandait des négociations à l'échelon des entreprises sur l'élimination éventuelle du système garantissant aux ouvriers le paiement de 80 % de leur salaire hebdomadaire en cas de suppression d'emploi.

Cependant la direction affirme que, si l'ordre de grève avait été suspendu, il aurait pu être envisagé de majorer de 1 % ses propositions, mais que les *revendications salariales des syndicats* dépassaient le double de l'offre patronale. Elle fait aussi valoir que les ouvriers auraient pu bénéficier d'accords de productivité leur assurant une augmentation d'au moins 10 %.

De son côté, M. Sirs a indiqué que les ouvriers de la sidérurgie n'accepteraient pas une réduction de leur niveau de vie. De toute évidence, il supporte mal que dans les charbonnages, eux-mêmes aux prises avec de sérieuses difficultés, les mineurs aient obtenu 20 % d'augmentation. M. Sirs a *accusé le gouvernement de refuser* délibérément des aides à la British Steel, qui auraient permis à l'entreprise nationalisée de faire un effort supplémentaire. De fait, le gouvernement n'envisage pas d'aider une firme, dont les pertes, par suite de la contraction de la demande mondiale *d'acier et de la faible productivité*, sont de l'ordre de 1 million de livres par jour.

La grève nationale de la sidérurgie, qui sera la première depuis la grève générale de 1926, est aussi le premier affrontement social d'envergure auquel le gouvernement conservateur doit faire face. *En effet, si l'action des ouvriers* de la sidérurgie bénéficie du soutien promis des cheminots, des dockers, des camionneurs, ainsi que de l'appui de solidarité des syndicats du continent, prêts à bloquer les exportations d'acier, la grève pourrait priver rapidement l'industrie de sa matière première essentielle. Les clients industriels de la B.S.C. ne disposent que d'environ un mois de stocks de réserve.

HENRI PIERRE.



## Aux Etats-Unis

### NETTE RÉDUCTION DU DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE EN NOVEMBRE

Washington *(A.F.P.)*. — Le déficit de la balance commerciale américaine a été ramené à 1,4 milliard de dollars en novembre contre 2 milliards en octobre. Les importations ont atteint 18,4 milliards de dollars (— 2,3 %) et les exportations 17 milliards (+ 1 %).

L'amélioration est due à une forte diminution des achats de pétrole et de produits pétroliers. Ceux-ci sont tombés à leur plus bas niveau depuis décembre 1977, totalisant 219,6 millions de barils (5,1 milliards de dollars), en baisse de 20 % par rapport à octobre. Cette baisse marque la fin de la période de reconstitution des stocks des compagnies, qui a eu lieu en septembre et octobre derniers.

## Aux Etats-Unis

# Le « Washington Post » reparle du « scandale laitier » de M. Connally

Le *Washington Post* vient de relancer une affaire qui semblait bien oubliée, mais qui pourrait compromettre les ambitions de M. John Connally, candidat à l'investiture républicaine dans la course à la Maison Blanche. Dans un article, publié vendredi 28 décembre, *le quotidien de Washington* apporte quelques éléments nouveaux sur le « scandale laitier » pour lequel l'ancien secrétaire au Trésor de M. Nixon avait été inculpé, avant d'être acquitté le 17 avril 1975. Ces révélations sont plus gênantes pour M. Nixon que pour M. Connally, *mais elles ont l'inconvénient* pour le candidat républicain de rappeler un passé controversé.

Un avocat-conseil de la coopérative des producteurs de lait américains, M. Jake Jacobsen, avait affirmé, en avril 1974, avoir versé 10 000 dollars de pots-de-vin à M. Connally lorsque celui-ci était secrétaire au Trésor, en échange d'un soutien du gouvernement fédéral aux producteurs de lait. L'auteur de l'accusation avait lui-même des difficultés avec la justice, et M. Connally avait été blanchi.

En revanche, le *Washington Post* a révélé vendredi comment le président Nixon avait, le 30 avril 1974, téléphoné au ministre adjoint de la justice, le menaçant de le renvoyer s'il ne faisait pas pression sur M. Jacobsen pour qu'il abandonne ses accusations contre M. Connally. Ce dernier avait refusé. Il n'existe *aucune preuve que M. Connally* ait été au courant de cette intervention. Interrogé à ce propos, le candidat républicain a affirmé que cela *« constituait une nouvelle pour lui, si cela avait eu lieu »* et que, en tous cas, *« il n'avait rien demandé à M. Nixon »*.